

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 10 octobre 2006

---

---

### SOMMAIRE

|   |         |
|---|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président   | (p. 5)  |
| <i>Installation</i> de monsieur Movses Nissanian dans ses fonctions de conseiller communautaire   | (p. 5)  |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance  | (p. 5)  |
| <i>Appel nominal</i>  | (p. 5)  |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée   | (p. 5)  |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2006   | (p. 5)  |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions par le Bureau prises en vertu de la délégation de principe accordée par délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 (dossier n° 2006-3617)                            | (p. 5)  |
| <i>Désignation</i> d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) - (dossier n° 2006-3671) |         |
| * <i>Opérations</i> de vote   | (p. 6)  |
| * <i>Résultats</i> du vote  | (p. 12) |
| <i>Désignation</i> des représentants au sein de l'association des communautés urbaines de France (Acuf) - (dossier n° 2006-3672)  |         |
| * <i>Opérations</i> de vote   | (p. 12) |
| * <i>Résultats</i> du vote  | (p. 17) |
| <i>Désignation</i> en remplacement de deux représentants communautaires au sein du Sage de l'est lyonnais et de la Commission locale de l'eau (dossier n° 2006-3882)                                  |         |
| * <i>Opérations</i> de vote   | (p. 19) |
| * <i>Résultats</i> du vote  | (p. 30) |
| <i>Question</i> orale déposée par le groupe Communiste et intervention citoyenne  | (p. 43) |
| <i>Annexe</i> : proposition d'amendement du groupe Les Verts sur le dossier de l'A 45 (n° 2006-3690)  | (p. 44) |

Les textes des délibérations n° 2006-3617 à 2006-3691 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 359.

|  |        |
|--|--------|
| <b>N° 2006-3617</b> <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 septembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i> | (p. 5) |
|--|--------|

### COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

|  |         |
|--|---------|
| <b>N° 2006-3618</b> <i>Développement des modes de déplacement doux - Poursuite des études pré-opérationnelles - Programme 2006-2008 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme urbanisme et espaces publics - Opération globalisée n° 805 -</i> | (p. 6)  |
| <b>N° 2006-3619</b> <i>Fontaines sur Saône - Avenue Rigot Vitton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 1232 -</i>  | (p. 39) |
| <b>N° 2006-3620</b> <i>Villeurbanne - Avenue Roger Salengro - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>   | (p. 39) |
| <b>N° 2006-3621</b> <i>Solaize - Aménagement des abords du pôle scolaire Chantabeau - Individualisation d'autorisation de programme -</i>  | (p. 8)  |
| <b>N° 2006-3622</b> <i>Lyon - Marché de mobilier urbain et vélos avec la société JC Decaux - Tarification du système Vélo'V pour les abonnés OûRA -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3623</b> <i>Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2005 - Serl, Opac du Rhône, Sem Lyon-Confluence et Sem Cité internationale -</i>   | (p. 9)  |

|                     |   |         |
|---------------------|---|---------|
| <b>N° 2006-3624</b> | <i>Parc de stationnement Perrache sud - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 -</i>   | retiré  |
| <b>N° 2006-3625</b> | <i>Délégation des aides au logement de l'Etat - Centre ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations - Subvention à l'Association villeurbannaise pour le droit au logement -</i>   | (p. 39) |
| <b>N° 2006-3626</b> | <i>Ecully, Tassin la Demi Lune - Réaménagement du boulevard du Valvert - Validation de la convention-cadre relative aux conditions administratives et financières portant règlement des participations de la Communauté urbaine et du département du Rhône au financement du réaménagement du boulevard du Valvert sur les deux communes -</i>  | (p. 13) |
| <b>N° 2006-3627</b> | <i>Vénissieux - 28, rue du Château - Protocole d'accord entre la Communauté urbaine et l'Aldec relatif à la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de mise en état d'un mur mitoyen -</i>  | (p. 39) |
| <b>N° 2006-3628</b> | <i>Décines Charpieu - Anneau bleu - Passerelle modes doux - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>   | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3629</b> | <i>Décines Charpieu - Quartier de la Soie-Montabert - Place Stepanavan - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux -</i>   | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3630</b> | <i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Parc de stationnement Mozart - Réalisation complémentaire d'un ascenseur - Individualisation d'autorisation de programme -</i>   | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3631</b> | <i>Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central - Travaux de la deuxième phase et compléments sur la première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3632</b> | <i>Lyon 2° - Place Bellecour - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>   | (p. 15) |
| <b>N° 2006-3633</b> | <i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Aménagement des voiries - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3634</b> | <i>Saint Priest - ZAC du Triangle - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation -</i>   | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3635</b> | <i>Bron, Lyon 8° - Contrat de plan Etat-Région - Volet routier - Cofinancement des études de l' A 43-viaduc Mermoz -</i>  | (p. 16) |
| <b>N° 2006-3636</b> | <i>Bron - ZAC du Fort - Approbation d'un bilan financier modificatif - Avenant n° 6 à la convention publique d'aménagement (CPA) -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3637</b> | <i>Sainte Foy lès Lyon - ZAC Grand Vallon Sud-Ouest - Suppression -</i>   | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3638</b> | <i>Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Création de la ZAC - Avant-projet de maîtrise d'oeuvre - Consultation d'aménageurs - Acquisitions foncières préalables - Individualisation d'autorisation de programme -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3639</b> | <i>Meyzieu, Jonage - ZAC des Gaulnes - Approbation d'un bilan modificatif, d'un échéancier de versement de participation et de l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>  | (p. 17) |
| <b>N° 2006-3640</b> | <i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Modification n°2 du programme des équipements publics (PEP) de l'opération - Réalisation de l'équipement petite enfance prévu dans le cadre du PEP - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la ville de Lyon - Approbation de la convention financière passée avec la SEM Lyon Confluence - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i> | (p. 17) |
| <b>N° 2006-3641</b> | <i>Projet du Réseau express de l'aire urbaine lyonnaise (REAL) - Etudes et travaux de mise à niveau du jalonnement des gares - Individualisation d'autorisation de programme -</i>  | (p. 40) |
| <b>N° 2006-3642</b> | <i>Collonges au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel entre monsieur Laroche et la Communauté urbaine concernant la propriété d'une enclave dans une propriété communautaire cadastrée AE 210 située hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or -</i>   | (p. 39) |
| <b>N° 2006-3690</b> | <i>Autoroute A 45 Saint Etienne-Lyon : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Concertation inter administrative à l'échelon local - Avis de la Communauté urbaine -</i>  | (p. 19) |

## COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

|                     |   |         |
|---------------------|---|---------|
| <b>N° 2006-3643</b> | <i>Soutien au programme de R&amp;D moteur de Renault Trucks (investissement en cellules d'essai moteurs) - Convention pour 2006-2007 - Participation financière -</i> | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3644</b> | <i>Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&amp;D) 2006 -</i>   | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3645</b> | <i>Pôle de compétitivité LyonBiopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité LyonBiopôle - Convention 2006 - Subvention -</i>              | (p. 41) |

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2006-3646</b> | <i>[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2006-2007 - Subvention -</i>   | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3647</b> | <i>Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention -</i>  | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3648</b> | <i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2006 - Subvention -</i>   | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3649</b> | <i>Convention avec l'association Lyonix - Subvention 2006 -</i>  | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3650</b> | <i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de Recherche &amp; Développement 2006 - Subvention -</i>  | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3651</b> | <i>Subvention au GIP Resacoop -</i>  | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3652</b> | <i>Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événement avec l'agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) (réseau Afric Partners) -</i>  | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3653</b> | <i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement en 2006 -</i>   | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3654</b> | <i>Rencontres nationales de l'intercommunalité et TIC, édition 2006 - Subvention à l'association Lyon Infocité - Avenant n° 1 à la convention du 1er mars 2006 -</i>   | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3655</b> | <i>Convention de partenariat avec l'association comité Bellecour - Subvention 2006 -</i>   | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3656</b> | <i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Rhodanos - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne -</i>                    | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3657</b> | <i>Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Rhodanos - Convention financière d'application avec l'IFP (institut français du pétrole) Lyon -</i> | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3658</b> | <i>Convention avec l'association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais (Appel) - Soutien au réseau Lyon-Environnement dans le cadre de Pollutec 2006 (28 novembre au 2 décembre 2006) -</i>                             | (p. 29) |
| <b>N° 2006-3659</b> | <i>Pôle de compétitivité LyonBiopole - Soutien au projet de Recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec Merial -</i>   | retiré  |
| <b>N° 2006-3660</b> | <i>Pôle de compétitivité LyonBiopole - Soutien au projet de recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon 1 -</i>   | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3661</b> | <i>Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Nanoptex - Convention financière d'application avec l'Institut français textile et habillement -</i>            | (p. 26) |
| <b>N° 2006-3662</b> | <i>Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de recherche et développement MicroVax - Convention financière d'application avec l'Inserm -</i>   | (p. 26) |

## COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

|                     |  |         |
|---------------------|--|---------|
| <b>N° 2006-3663</b> | <i>Lyon 8° - Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social Rockefeller - Remise en pleine propriété du premier équipement -</i>   | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3664</b> | <i>Collonges au Mont d'Or - 22, rue Gayet - Sinistre - Protocole d'accord transactionnel -</i>   | (p. 41) |
| <b>N° 2006-3665</b> | <i>Lyon Parc Auto - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>  | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3666</b> | <i>Sogely - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>  | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3667</b> | <i>SAEML Lyon Confluence - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>   | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3668</b> | <i>Vaulx en Velin - SAIEM - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>  | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3669</b> | <i>SEM Cité internationale - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>   | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3670</b> | <i>SERL - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires -</i>  | (p. 30) |
| <b>N° 2006-3671</b> | <i>Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) -</i>   | (p. 5)  |
| <b>N° 2006-3672</b> | <i>Désignation des représentants au sein de l'association des communautés urbaines de France -</i>   | (p. 12) |
| <b>N° 2006-3673</b> | <i>Villeurbanne - 17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Restructuration - Programme de construction complémentaire et demande d'autorisation de programme complémentaire -</i> | (p. 42) |

|   |  |         |
|---|--|---------|
| <b>N° 2006-3674</b>   | <i>Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n° 1 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>   | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3691</b>   | <i>Vaulx en Velin - Protocole d'accord transactionnel entre la SCI Les résidences du village et la Communauté urbaine relatif à l'aménagement de la rue Roger Henry -</i>  | (p. 41) |
| <b>COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT</b> |  |         |
| <b>N° 2006-3675</b>   | <i>Dardilly, Limonest, Tassin la Demi Lune - Réhabilitation de l'assainissement non collectif -</i>  | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3676</b>   | <i>Tassin la Demi Lune - Réhabilitation de l'assainissement non collectif -</i>  | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3677</b>   | <i>Rapport pour l'année 2005 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement -</i>  | (p. 33) |
| <b>N° 2006-3678</b>   | <i>Convention de recherche sur la prévention des risques, la prévision des événements, la protection des personnes et des biens, avec le groupement A RISK et la société anonyme Lyon III valorisation -</i>   | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3679</b>   | <i>Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2006 - Subventions -</i>  | (p. 38) |
| <b>N° 2006-3680</b>   | <i>Inventaire et connaissance des milieux aquatiques remarquables et plantation de haies - Subventions à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône -</i>  | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3681</b>   | <i>Rillieux la Pape, Vaulx en Velin - Site de Crépieux Charmy - Convention d'objectifs et de partenariat à but de préservation du biotope avec le conservatoire régional des espaces naturels (CREN) et Véolia -</i>   | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3682</b>   | <i>Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation en remplacement de deux représentants communautaires -</i>  | (p. 18) |
| <b>N° 2006-3683</b>   | <i>Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchetteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 1 : déchetteries situées à Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Genas, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i> | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3684</b>   | <i>Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchetteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 2 : déchetteries situées à Champagne au Mont d'Or, Lyon 7°, Pierre Bénite, Neuville sur Saône, Saint Priest et Vénissieux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>                     | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3685</b>   | <i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 1 : territoire des subdivisions NET 1 et NET 4 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>  | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3686</b>   | <i>Réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Genas - Autorisation de signer un avenant -</i>   | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3687</b>   | <i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 : territoire des subdivisions NET 2 et NET 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>  | (p. 42) |
| <b>N° 2006-3688</b>   | <i>Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - lot n° 3 : territoire des subdivisions NET 3 et NET 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>  | (p. 43) |
| <b>N° 2006-3689</b>   | <i>Développer la culture d'agglomération des citoyens de la Communauté urbaine - Subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux -</i>  | (p. 39) |

---

---

### Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le mardi 10 octobre 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 29 septembre 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

---

### Installation de monsieur Movses Nissanian dans ses fonctions de conseiller communautaire

**M. LE PRÉSIDENT :** Suite au décès de madame Nathalie Gautier, conformément à l'article L 5215-10 du code général des collectivités territoriales, la ville de Villeurbanne a fait appel au candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu et m'a informé de l'acceptation de monsieur Movses Nissanian.

Monsieur Nissanian a été convoqué pour notre séance de ce soir et je crois qu'il arrivera un peu plus tard car il est médecin et de garde.

Je voudrais donc lui souhaiter la bienvenue dans notre assemblée et le déclarer installé dans ses fonctions.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

*(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).*

**Présents :** MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J-C., Mmes De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mmes Marquaille, Mermoud, MM. Meyer, Morales, Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Serres, Mme Spiteri, MM. Terracher, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

**Absents excusés :** MM. Bret (pouvoir à M. Polga), Charrier (pouvoir à Mme Mermoud), Colin (pouvoir à M. Abadie), Lambert (pouvoir à Mme De Coster), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Mailler (pouvoir à Mme Rabatel), MM. Blein (pouvoir à Mme Pédrini), Béghain (pouvoir à M. Linossier), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Dubernard

(pouvoir à M. Gignoux), Fournel (pouvoir à M. Benarbia), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Laréal (pouvoir à M. Longueval), Marquerol (pouvoir à M. Duport), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mmes Mosnier-Lai (pouvoir à Mme d'Anglejan), Nachury (pouvoir à Mme Friehe), M. Nardone (pouvoir à Mme Puvis de Chavannes), Mme Peytavin (pouvoir à Mme Decriaud), MM. Philip (pouvoir à M. Forissier), Roche (pouvoir à M. Buronfosse), Rousseau (pouvoir à M. Communal-Haour), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix), Sturla (pouvoir à M. Beauverie), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

**Absents non excusés :** MM. Gerin, Guillemot, Mme Palleja, M. Turcas.

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Touraine (pouvoir à M. Muet), Buna (pouvoir à M. Tête), Joly (pouvoir à M. Dumont), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Besnard), MM. Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Guimet (pouvoir à M. Reppelin), Mme Marquaille (pouvoir à M. Nissanian), MM. Nissanian (pouvoir à M. Girod), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), M. Serres (pouvoir à M. Darne J-C.), Terracher (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau).

---

### Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2006

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

### Compte-rendu des décisions prises

**N° 2006-3617 -** Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 4 septembre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2006-3617. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

### PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents*

**N° 2006-3671 - Finances et institutions -** Désignation d'un représentant au sein du conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (Symalim) - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Chapas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3671. Monsieur Chapas, vous avez la parole.

**M. CHAPAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CHAPAS.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine  
au sein du conseil syndical du  
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion  
du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage  
(Symalim)**

(dossier n° 2006-3671)

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons commencer par cette désignation. J'ai reçu la candidature de monsieur Raymond Terracher. Y a-t-il d'autres candidats ?

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

*(Les conseillers votent).*

---

**N° 2006-3618 - déplacements et urbanisme** - Développement des modes de déplacements doux - Poursuite des études préopérationnelles - Programme 2006-2008 - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme urbanisme et espaces publics - Opération globalisée n° 805 - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3618. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme portant sur 500 000 € sur trois ans, visant à relancer et à poursuivre, dans la lignée du plan de déplacements modes doux voté le 7 juillet 2003, les aménagements cyclables sur la voirie.

Ce rapport devrait satisfaire la plupart de mes collègues de tout bord car il s'agit de contribuer à faire descendre les vélos des trottoirs (donc résorption des discontinuités, axes forts, résorption des points noirs du réseau cyclable) et de poursuivre l'étude d'implantation de la troisième tranche de stations Vélo'V d'ici 2007 portant sur une centaine de stations supplémentaires pour 1 000 vélos supplémentaires puis des axes forts : la liaison entre Lyon et Villeurbanne, la liaison Part-Dieu-Tête d'Or, la liaison Gerland-La Doua, la liaison Léman-Mer au sud de Lyon.

Voilà pour ce qui est de l'utilisation de cette autorisation de programme ainsi que du mobilier de stationnement pour les vélos personnels, des potelets que nous implantons à concurrence de 500 par an.

Avis favorable de la commission avec des remarques portant notamment sur des aménagements type double sens cyclable ou résorption d'un point noir tel que le pont Poincaré qui pourraient être mis à l'étude. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. BENARBIA** : Monsieur le président, chers collègues, trois ans après l'adoption du plan de déplacements des modes doux, les choses ont bien changé pour le vélo dans notre agglomération, même si bien sûr on peut toujours faire mieux. Il est indéniable que le principal succès de Vélo'V, avec ses 60 000 abonnés aujourd'hui, a été de remettre des bicyclettes dans la ville, de faire redécouvrir aux Lyonnais un mode de transport hautement écologique qu'ils avaient pratiquement abandonné.

Le principal inconvénient, c'est que pour rouler en sécurité, les cyclistes parfois néophytes ont peu à peu envahi les trottoirs avec des risques d'accident importants avec les piétons, particulièrement en centre-ville. Il est donc plus que jamais nécessaire, en cette nouvelle phase de développement de notre politique modes doux, de mettre en place des axes de circulation sécurisés pour les vélos. Comme l'a rappelé le PDU que nous avons adopté ici même l'an dernier, aménager des espaces publics autour des modes doux n'est pas chose facile. La voiture en est souvent devenue l'unique propriétaire. Il faut renoncer dans les zones centrales à cet excès d'automobiles et donner la priorité d'abord aux piétons et aux bicyclettes.

Le programme qui nous est proposé aujourd'hui autour d'axes à la fois nord-sud et est-ouest dans la partie dense de notre agglomération correspond à ces orientations. Il devrait répondre aux besoins de déplacements quotidiens des cyclistes en leur permettant d'accéder en sécurité aux principales destinations que sont la Presqu'île, la Part-Dieu, le centre de Villeurbanne, la Doua ou Gerland. Il faut également se féliciter du programme qui va consister à résorber les discontinuités dans les itinéraires existants puisque l'on sait bien que ce sont les points durs qui fragilisent l'ensemble du système.

Enfin, la question du stationnement est bien sûr tout aussi importante puisque l'assurance de retrouver son vélo est une condition préalable à son utilisation. Là aussi le programme proposé dans la délibération devrait nous permettre de franchir une nouvelle étape de reconquête du Grand Lyon par les bicyclettes.

Nous voterons bien sûr cette proposition de délibération. Je vous en remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX** : Merci, monsieur le président. Chacun apprécie le nombre de vélos au sein des villes de Lyon et de Villeurbanne, chacun apprécie un développement plus diligent et plus efficient de voies sûres pour les deux-roues dont certaines utilement à contresens de circulation. Mais que d'attention au seul centre de Lyon et de Villeurbanne et que d'absence au-delà !

Sans doute vos services devront suivre la décision prise par les trois brillants élus siégeant à la fin de la dernière commission déplacements et urbanisme qui sont les maires de Saint Germain au Mont d'Or, de Fontaines sur Saône et un autre aux limites de l'agglomération : ils requièrent de porter haut le vœu non encore exaucé de votre vice-président, monsieur Vesco, à savoir la résorption de la discontinuité que porte le pont Poincaré. Pour que cette demande, maintes fois renouvelée, soit entendue mais surtout réalisée, je ne sais s'il convient que nous plagiions le député Lassalle avec son célèbre chant béarnais et sa grève de la faim.

Nous souhaitons qu'un peu de place soit prise sur la largeur des trois fois deux voies d'un ouvrage technique qui sont à comparer

aux trottoirs dont la petite largeur est contrainte de plusieurs obstacles dans une soi-disant protection mal ordonnée de blocs en béton, l'emprise de luminaires, un parapet dont certains angles font saillie à hauteur d'épaule, un sol mouvementé, des quilles en grand nombre et des chicanes singulières. Notre demande est liée au temps bien long qui permettra peut-être un jour de franchir le Rhône entre le quartier de Saint Clair et les établissements bientôt desservis par une ligne forte alors que les habitants de nos communes s'impatientent envers les obligations annoncées de transports publics. Mais sur votre territoire présidentiel, les continuités décentes des liaisons à Saint Fons, à Bron et à Vaulx en Velin sont aussi en souffrance.

La cohérence avec nos interventions d'autres délibérations est pleine et entière. Il serait nécessaire d'accorder un peu plus d'attention et d'argent ou de subventions au développement du transport modes doux et surtout vélo qu'à celui des déplacements automobiles.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme D'ANGLEJAN** : Monsieur le président, chers collègues, le développement des modes doux a entraîné une augmentation considérable depuis plusieurs mois des vélos dans l'agglomération et en centre-ville.

La dangerosité de la circulation anarchique de ces vélos sur les trottoirs n'est plus à démontrer. Monsieur Touraine a beau répondre que le nombre d'accidents avérés n'est pas en hausse, les nombreuses plaintes des piétons attestent d'une exaspération générale. Vous vous félicitez sans cesse du succès de Vélo'V. Il est temps d'en assumer les conséquences ! Nous vous demandons de mettre les moyens nécessaires pour faire appliquer le code de la route aux cyclistes. Il ne s'agit pas simplement d'une campagne d'affichage. Il faut renforcer les contrôles de police municipale afin que les cyclistes quittent définitivement les trottoirs. Je me déplace moi-même en vélo. Même s'il n'existe à ce jour guère d'espace pour les cyclistes, il est néanmoins possible de se déplacer dans le respect du code de la route. C'est d'ailleurs un langage pédagogique et des mesures qui auraient dû accompagner la mise en place de Vélo'V et non pas arriver un an après.

Chacun sa place : les piétons sur les trottoirs, les vélos sur la chaussée ou les pistes cyclables dans le respect du code de la route. Il en va de la sécurité de tous.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. JEANNOT** : Monsieur le président, le rapport de ce soir nous permet de faire un premier bilan sur la politique des déplacements doux dans l'agglomération lyonnaise. S'agissant plus particulièrement de l'opération Vélo'V, on pourrait néanmoins corriger en disant politique des déplacements doux dans Lyon et Villeurbanne ; mais le contrat est ce qu'il est !

Force est de constater que le système Vélo'V connaît un succès indéniable, notamment auprès des étudiants, et qu'il a engendré un regain d'utilisation chez les cyclistes habituels. Mais on peut s'interroger sur le déploiement qui est proposé en 2007-2008, conformément aux termes du contrat signé avec la société Decaux. Actuellement, 2 000 vélos basés sur 173 stations empruntent, certes, les pistes cyclables mais, vu leur insuffisance, s'éparpillent sur l'ensemble des espaces disponibles, les trottoirs, les couloirs bus dans les deux sens, les voies en sens interdit et se dispensent du respect des feux rouges. On est, de ce fait, assez surpris du peu d'incidence des accidents présentés comme stables alors que la situation devient de plus en plus périlleuse ! Les plus exposés restent les piétons.

Alors, lancer en l'état, dans les prochaines semaines, 2 000 vélos supplémentaires, soit le double de ce qui roule actuellement, nous semble très risqué ! Certes, nous notons que ce déploiement est accompagné d'études pour continuer à aménager des pistes cyclables et résorber les points noirs mais n'est-ce pas décider à l'envers au détriment des autres usagers ? Pourquoi ne pas faire une pause plus longue pour offrir un réseau cyclable sécurisé à ces 4 000 vélos et réfléchir également sur les stations vélos à développer pour les autres cyclistes qui ne savent bien souvent pas où stationner ?

Nous souhaiterions également qu'une ferme campagne d'information aux cyclistes soient reprise et que les comportements irresponsables fassent l'objet de contraventions comme il a déjà été dit. De plus, les dégradations, supportées certes financièrement par la société Decaux, devraient être également l'objet de sanctions.

Vous évoquez enfin les études prospectives liées aux aménagements cyclables relatifs à la mixité bus-vélo sur les sites propres. Les pistes cyclables le long de LEA ou du tramway jusqu'à Saint Priest amèneront sans doute à réexaminer un nouveau contrat.

En tant que maire de Caluire et Cuire, j'ose espérer que ces projets prendront en compte également les besoins de ma commune et bien sûr ceux d'autres communes. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme PERRIN-GILBERT** : Monsieur le président, mesdames et messieurs, en votant cette délibération ce soir, nous continuons à développer les circulations dites douces sur notre agglomération et le propos de ce soir porte notamment sur les aménagements cyclables.

Je voudrais dire en préambule que nous nous réjouissons que le vélo en partage soit en train de devenir une véritable alternative à la voiture dans les grandes villes. Et si Vélo'V a parfois été pris d'abord pour un gadget, s'il est parfois critiqué aujourd'hui, il s'est néanmoins imposé comme un outil très utile qui contribue au développement d'une culture des déplacements en modes doux sur notre agglomération.

En ville, un vélo roule à 14 kilomètres/heure, une voiture a une vitesse un petit peu supérieure mais, si l'on ajoute à cela le temps nécessaire à une voiture pour se garer, on voit que le vélo est souvent un moyen de déplacement tout aussi efficace sinon plus. Pourtant, force est de constater que nos villes sont encore surtout organisées pour la voiture non pour les modes doux et c'est ce rapport de force voiture-modes doux que nous sommes en train d'équilibrer.

Comme la délibération le précise, nous avons adopté, lors de la séance publique du 7 juillet 2003 -nous l'avons adoptée, je le rappelle, à l'unanimité-, le plan de développement des modes de déplacements doux de l'agglomération lyonnaise. C'est dans ce cadre que 500 arceaux de stationnement sont posés chaque année dans le Grand Lyon et, d'ici 2010, 200 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables seront réalisés en continuité, permettant notamment de rallier Gerland à Villeurbanne. Parallèlement, la création d'une Maison du vélo animée par le collectif Pignon sur rue permet d'encourager la pratique du vélo en ville avec des initiations à la conduite, l'aide à la réparation de vélos en atelier, etc. Enfin, avec Vélo'V -comme cela a été rappelé-, ce sont 2 000 vélos qui sont répartis sur 173 stations qui ont été mis à la disposition des Lyonnais et des Villeurbannais depuis le printemps 2005 avec 2 000 vélos qui vont suivre, soit un total, en 2007, de 4 000 vélos répartis sur environ 350 stations.

Le Grand Lyon n'a jamais affiché une telle volonté concrète pour les modes doux que depuis l'actuel mandat et le groupe Socialiste s'en félicite. Les comportements de chacun en matière de déplacements sont en train d'évoluer, preuve que, si nous proposons des alternatives pratiques et cohérentes au tout voiture, les Grands Lyonnais sont prêts à modifier leurs habitudes.

Alors, le rapport que nous votons ce soir va dans ce sens et permettra de poursuivre les études relatives aux axes forts que sont la liaison entre Lyon et Villeurbanne, entre la gare de la Part-Dieu et le parc de la Tête d'or notamment. Il va nous permettre également de mettre en place les études nécessaires aux aménagements destinés à résorber les discontinuités encore importantes sur le réseau cyclable ainsi que les études nécessaires au déploiement des 80 à 90 dernières stations Vélo'V.

Je voulais souligner aussi la réflexion mise en place autour du stationnement de longue durée des vélos avec la notion de vélos stations à développer sur quelques sites de l'agglomération.

Le groupe Socialiste émet donc un avis très favorable sur cette délibération qui va dans le sens d'un meilleur partage de l'espace public et de ses usages pour une meilleure harmonie des déplacements en ville.

**M. LE PRÉSIDENT :** Mes chers collègues, je sais que cela peut chagriner sur quelques bancs que de voir le succès de Vélo'V. Mais dites-vous bien que, quelles que soient les sensibilités des maires, aujourd'hui ils sont tous en train de passer des contrats avec Jean-Claude Decaux. La seule différence, c'est que pour les treize ans où nous avons passé ce contrat, Jean-Claude Decaux va nous donner 18 M€ et qu'à Marseille, pour moitié moins de vélos, cela coûtera 3 M€ par an à monsieur Gaudin. Donc lorsque l'on nous dit quelque fois que nous ne sommes pas toujours vigilants sur les marchés, admettez au moins que sur celui-ci nous n'avons pas manqué de perspicacité !

L'insécurité ? Je tiens à confirmer effectivement les chiffres, à savoir que nous étions passés, de 2001 à 2004, de 60 à 90 accidents mettant en cause des vélos ; entre 2004 et 2005 où nous avons développé Vélo'V, nous en sommes restés à 90 accidents, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucun accident supplémentaire sur les villes de Lyon et de Villeurbanne alors même que, dans le Grand Lyon, nous connaissions une augmentation comme nous en avions vu sur Lyon et Villeurbanne avant que Vélo'V soit en place.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2006-3621 - déplacements et urbanisme** - Solaize - Aménagement des abords du pôle scolaire Chantabeau - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3621. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : La commission a émis un avis favorable à propos de l'aménagement des abords du pôle scolaire Chantabeau à Solaize.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci.

Le scrutin est clos. Je vais envoyer monsieur Julien-Laferrière -dont chacun sait combien j'ai d'affection pour lui-, madame Nathalie Perrin, monsieur Huguet -ça va le changer- et peut-être madame Yéréman pour dépouiller le scrutin.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Sur le rapport présenté par monsieur David, j'ai une intervention du groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** Merci, monsieur le président. Notre volonté n'est pas de refaire le projet où de critiquer le projet que concocte la commune de Solaize avec les services communautaires pour agrémenter les abords de son pôle scolaire d'aires de stationnement automobile. Il nous semble qu'était acquise l'idée de traiter les sujets de voirie, surtout aux abords sensibles d'équipements publics, par la prime audience et efficience des modes doux. Tel fut, nous semble-t-il, l'esprit et l'argumentaire de l'intervention de votre groupe pour le précédent rapport.

Ce rapport ne fait nul cas de cette déontologie, semble-t-il. Des descriptions sommaires de trop nombreux rapports perpétuent une litanie technique sans âme et relation aux grandes annonces médiatisées. Quelle attention à la sécurité des traversées piétons ? Quelle attention à la contrainte de la vitesse du transit automobile ? Quelle cohérence de la création de 60 places de stationnement pour la réduction du trafic automobile ? Quelle attention de la commune pour les dispositifs de pédibus ? Quels dispositifs de protection des deux-roues ? Quelle cohérence d'une belle largeur de trottoirs dans le contexte du cheminement piéton au sein de la commune ? Par ailleurs, quelle analyse environnementale porte la qualité de ces aménagements ? Pour ce projet, à titre d'exemple, seulement à peine 9 % sont consacrés au verdissement de l'opération contre 60 à 76 % à l'imperméabilisation des sols et aux éléments contributeurs de forte accumulation et réverbération de la chaleur.

Ce point ne veut point promouvoir néanmoins les fastes somptueux des prescriptions des services communautaires des espaces publics au détriment des capacités d'entretien des charges communales. Il semble qu'à nouveau, le service promoteur du développement des modes doux au sein de l'agglomération n'a pas eu le loisir de critiquer -dans le sens noble du terme- le projet. Les habitudes ont la vie dure ; prenons attention à défaire ce principe éculé ou malheureux !

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2006-3623 - déplacements et urbanisme - finances et institutions** - Résultat des opérations d'urbanisme - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2005 - SERL, Opac du Rhône, SEM Lyon Confluence et SEM Cité internationale - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3623. Monsieur Buna, vous avez la parole.

**M. le vice-président BUNA,** rapporteur : C'est un dossier récréatif puisqu'il s'agit du compte-rendu annuel des ZAC et je dois faire trois remarques préliminaires.

La première c'est que l'on va bien au-delà de la loi -mais je crois que c'est nécessaire- en vous donnant non seulement les résultats de commercialisation mais en les mettant en perspective pour les années suivantes et en réfléchissant à ce que cela suppose en termes d'investissement pour la collectivité. Je voulais donc remercier mesdames Evelyne Amoros et Odile Charvin qui sont à mes côtés ainsi que les services qui travaillent sur ces questions.

La deuxième c'est que si les ZAC connaissent une telle longévité, elles doivent avoir un secret -je crois que la première ZAC a été créée en 1974- : c'est parce que c'est le seul outil qui permette de gérer la complexité sur un territoire en alliant des financements privés et publics, en permettant d'équiper tout à la fois sur le plan des équipements publics, sur le plan de la mixité des activités et des constructions. Donc c'est un outil, me semble-t-il, qui est parfaitement pertinent et qu'il faut conserver précieusement au niveau du code de l'urbanisme.

Enfin, dernière remarque, comme chaque année, certains diront qu'il y a le rapport des ZAC et que finalement on aurait voulu parler d'autre chose, les ZAC ne sont que les ZAC. Les ZAC représentent 60 % de l'activité produite en tertiaire en moyenne depuis une dizaine d'années. Donc c'est important, c'est un rôle moteur, mais cela ne représente que 20 % du logement produit sur l'agglomération lyonnaise. Ensuite, cela relativise le débat que l'on a sur les ZAC qui sont des ZAC où il y a du logement et ce que l'on fait de ces ZAC.

Je voudrais simplement souligner que depuis pratiquement leur création elles ont été des lieux d'expérimentation. On s'en sert de levier pour impulser des orientations publiques et essayer de les généraliser au privé. Quand on regarde ce qui a été expérimenté, cela a été les premières expérimentations d'habitat abordable, cela a été les premières expérimentations d'accession sociale à la propriété, cela a été les premières expérimentations en matière de gestion d'eaux pluviales -je pense à Saint Priest et à Dardilly-.

C'est aujourd'hui l'intégration de la démarche, chère à monsieur Mansot et à bien d'autres, d'analyse environnementale et urbaine. C'est également le référentiel habitat durable ; les questions d'énergie sont devant nous et aujourd'hui ce sont plus de 3 150 logements -quelquefois, je lis que l'on ne fait pas grand-chose dans ce domaine, et si !- qui, dans l'agglomération et dans les ZAC, permettent de ramener à 85 kilowatt/heure au mètre carré par an la consommation énergétique alors qu'elle est à peu près du triple dans les habitations normales. Je ne parlerai pas de la ZAC Concerto, c'est une exception et un modèle de Confluence, c'est un modèle en matière énergétique évidemment. Je ne parlerai pas non plus du référentiel tertiaire haute qualité environnementale qui s'appliquera à partir de 2007

ni du quota que l'on a essayé d'introduire pour permettre aux primo-accédants d'accéder à la propriété dans les ZAC, en espérant là aussi que l'on puisse généraliser mais c'était une demande pressante et instante et c'est un problème réel.

Bref, je voulais simplement souligner qu'à travers ces ZAC, nous avons des expérimentations qui ont effet de levier pour être généralisées, si on en a la volonté et si on en a les moyens au niveau du privé.

Maintenant, j'en arrive au rapport. Vous le savez, comme l'indique le tableau, la manière dont on peut rendre compte de l'activité dans les ZAC, résultats et commercialisation, suivi, guide et bilan des opérations publiques, évolution des financements publics à mobiliser avec trois parties : d'abord, la partie qui va être consacrée aux zones d'activité ; deuxièmement, celle concernant les terrains à vocation d'habitat ; enfin, les résultats financiers des opérations confiées à des aménageurs publics et, pour faire plaisir à notre collègue de Synergies et également à un certain nombre d'entre vous qui l'avaient réclamé, on introduira une dissociation ou une distinction entre les engagements financiers qui résultent des opérations classiques de ZAC puis celles qui relèvent de la politique de la rénovation urbaine.

Sur la commercialisation, 48 opérations en phase active sur 68 qui préexistaient et 20 qui ont été supprimées ; une seule création, monsieur le président, cette année, la ZAC de Vénissieu à Vénissieux et 5 opérations closes.

En ce qui concerne la commercialisation, cela n'étonnera personne que la commercialisation des terrains à vocation d'activités soit forte, pratiquement 200 000 mètres carrés de SHON et je vous rappelle que la moyenne des cinq dernières années était de 142 000 seulement ; 2005 est une année exceptionnelle qui n'avait jamais été atteinte depuis 1999. Vous avez la liste évidemment des terrains où il y a eu une forte commercialisation ; vous verrez qu'à l'exception de Rillieux la Pape, il y a un certain tropisme géographique qui les voit se développer plutôt à l'est qu'à l'ouest mais cela n'est pas une grande nouveauté. Concernant la commercialisation par nature d'activités, certains s'étaient inquiétés. Il est vrai que le tertiaire l'emporte cette année mais on voit que l'industrie reste présente, les hôtels et l'autre activité, c'est plutôt la logistique.

Je crois que les résultats que l'on constate dans ces ZAC sont conformes à ce qu'est le marché au niveau de l'agglomération.

En ce qui concerne les prévisions sur 2006, elles sont légèrement en baisse par rapport à 2005 mais elles restent très bonnes en l'état actuel. Une inversion puisque l'industrie l'emporterait sur le tertiaire ou sur le mixte dans les prévisions avec plus de 50 % de produits industriels et il faut s'en réjouir mais souvent les inversions se tiennent à une opération, il ne s'agit pas d'infléchissement brusque.

En ce qui concerne l'offre disponible, je tiens à préciser que vous avez un chiffre qui peu sembler étonnant : 1 388 000 mètres carrés et il faut rappeler que ce sont plutôt des produits industriels qui pourront être développés sur les deux tiers de ce stock disponible et des produits tertiaires dans une moindre proportion. Il est à noter que le pôle alimentaire à lui seul représente 13 % de l'activité de produits spécifiques. C'est peut-être un peu étonnant car il faut rappeler que, derrière le stock virtuel, il y a le stock réel. Tout n'est pas commercialisable car tout n'est pas équipé. On a donc effectivement un stock de 889 000 mètres carrés environ de SHON mais, en réalité, l'offre disponible est beaucoup plus faible.

Après 2008, il y a un stock de moins de 500 000 mètres carrés où l'industrie l'emporte sur le tertiaire et une des questions qui se pose est que, si l'on continue à commercialiser au rythme de 2005 et 2006, on risque ensuite d'avoir des problèmes de stock disponible. Dans le prochain mandat, en matière d'activités, il faudra penser à regarder d'autres zones géographiques, notamment en tissu urbain constitué -et je pense à Villeurbanne- mais ce peut être aussi sur les secteurs sud ou nord-ouest **Solène**, Neuville sur Saône, Genay et sur certains segments au-delà du parc technologique puisqu'il y a là une réserve qui n'est pas considérable mais qui est exploitable.

En ce qui concerne l'habitat, 791 équivalents-logement commercialisés. Là aussi, je vous rappelle que les ventes 2004 étaient de 322, que la moyenne des cinq dernières années était de 518 ; c'est donc une excellente année mais là encore ce n'est pas une découverte, cela correspond à peu près au marché.

Voyez la décomposition pour 2005 : 71 % de produits en accession, 4 % de produits locatifs sociaux, 12 % de produits intermédiaires. Je m'empresse évidemment de dire que, comme ce sont des ZAC anciennes, l'essentiel du logement social a été effectué dans la période où la conjoncture était mauvaise ce qui fait que, sur l'ensemble de ces ZAC, nous sommes à 35,5 % de logement social, même si l'année 2005, elle, n'est pas symptomatique.

Vous avez les principales ventes de logements et vous voyez que là, contrairement à l'activité, la diversité géographique est beaucoup plus grande.

En ce qui concerne les prévisions sur 2006, vous avez un rappel des dernières années : 518 logements et, pour 2006, sans doute 1 250 logements à commercialiser. Quand on connaît les besoins qui sont ceux de notre agglomération, l'effort pour renouveler le stock a été important ; il faut se réjouir de la bonne santé de la conjoncture.

Deux remarques : premièrement, on a de plus en plus de produits en accession, moins d'investisseurs ; est-ce l'attentisme par rapport aux modifications fiscales (Robien, Borloo, etc.) ? C'est un des problèmes. Deuxièmement, le niveau des charges foncières qui a fortement augmenté et cela joue dans les deux sens pour nous évidemment en matière de recettes mais cela rend plus difficile l'accession à la propriété pour un certain nombre d'entre nous.

Enfin, il y aura en 2006 une forte progression du logement social puisque 17 % au minimum de ce qui sera vendu l'année prochaine le sera en social avec 12 % de logement intermédiaire et, dans les indéterminés, l'essentiel est du prêt à taux 0 ; là on ne peut donner des chiffres que lorsque les ventes sont réalisées.

En ce qui concerne l'offre disponible, depuis 2006, je crois que l'on s'est beaucoup démené pour pouvoir reconstituer une offre à l'intérieur de l'agglomération. C'est normal si l'on veut maîtriser l'étalement urbain ou en tout cas le freiner. Si on veut recomposer la ville sur elle-même, le seul secret c'est de transformer des zones qui étaient en UI en zones URM ; c'est ce à quoi on s'est efforcé de répondre avec une production de logements sociaux qui représente 37,52 % de ce que l'on pourra faire, hors ZAC, PVRU évidemment puisque là il y a des phénomènes de reconstruction et de démolition. Sur Lyon, à signaler tout de même 6 532 logements locatifs sociaux à commercialiser l'an prochain ; je crois que cela a été salué déjà par pas mal d'entre nous.

L'offre disponible depuis 2006 est en augmentation évidemment et est le double de ce qu'elle était en 2001. Vous avez la décomposition par camemberts. C'est là sans doute que l'on verra les efforts en matière de renouvellement du foncier porter

leurs fruits. Vous voyez l'augmentation du locatif social, sachant que l'on a modifié la définition, à travers le PLH, du locatif social puisque désormais le PLS ne fait plus partie de ce camembert -je pense qu'il est dans l'intermédiaire, si j'ai bonne mémoire- ; quant aux indéterminés, c'est toujours le PTZ.

On arrive maintenant aux résultats financiers. Vous savez que l'on a deux opérateurs classiques et deux SEM dédiées. Compte tenu de ce que j'ai dit de 2005 comme ayant été une bonne année, il est normal que les résultats consolidés soient bons. On passe de 10 M€ en 2004 à 21 M€ en 2005. En plus, quant aux participations délibérées, 352 M€ pour le CRAC 2004 et 330 M€ pour le CRAC 2005, c'est normal puisque la Communauté a versé une partie -une petite partie, certes- de l'argent qu'elle devait verser aux opérateurs.

Voilà, vous avez le tableau des financements publics. Nous n'avons plus les ZAC privées, il nous reste les ZAC conventionnées et les ZAC publiques habitat, activités et mixtes. C'est là que l'on a la distinction, monsieur Abadie, entre les opérations classiques : vous voyez que si l'on s'en tient aux opérations classiques, elles nécessitent un niveau de participation estimé aujourd'hui à 138 M€. Si l'on considère les opérations en cours de création, le niveau de participation du Grand Lyon montrait à 142 M€ environ. Évidemment, si l'on prend tous les projets retenus dans le cadre de ce plan de mandat, on arrive en termes d'engagement pour les ZAC à 190 M€.

Vous avez ensuite la décomposition par année : 2008, 2009, etc., 2014. Simplement, ce qu'il faut remarquer c'est que si les sommes dues sont mobilisables de 2007 à 2023, l'effort est plus marqué dans la période 2008-2010 où, par an, il faudrait environ entre 30 et 36 M€ pour satisfaire aux engagements pris par la Communauté ou que prendrait la Communauté dans les opérations classiques.

Une remarque tout de même parce qu'il faut avoir des éléments de comparaison : ce graphique qui n'est pas mal montre les engagements financiers pris au cours des différents mandats et vous voyez que lorsque l'on arrive à 2001, on est à 156 M€ en début de ce mandat ; si vous les réactualisez avec une inflation de 2,5, c'était 176 M€ d'aujourd'hui qui représentaient en gros l'engagement financier qu'avait pris la Communauté. Vous voyez que l'on n'est pas très loin : 176 M€ par rapport à 190 M€ en 2007, ce n'est pas exceptionnel. Évidemment, si l'on y rajoute les opérations PVRU -là, il y a celles qui sont approuvées, celles qui sont en création en 2005, celles qui sont approuvées, créées et il y a ce qui est en projet-, on a évidemment des projections qui sont différentes ; celles qui sont approuvées, ce sont la Duchère et Noranchal, c'est un peu moins de 100 M€ à mobiliser pour la période 2008-2023. Si l'on rajoute celle créée, ZAC de Vénissy, les besoins montent à 133 M€ pour la même période. Évidemment, si l'on y rajoute les opérations déjà contractualisées et en considérant qu'elles aboutissent, c'est-à-dire que l'Etat tienne ses engagements contractuels, on passe à 219 M€ pour la période 2008-2023.

Ce que je peux dire en conclusion sur ce dernier tableau c'est simplement qu'un effort tout à fait conséquent est fait par la Communauté urbaine pour accompagner la politique gouvernementale définie par Borloo et que c'est bien le moindre que d'essayer d'assurer la requalification, la cohésion sociale et le renouvellement urbain dans des zones qui, jusqu'à maintenant, étaient plutôt considérées comme des zones de relégation.

Après avoir dit tout cela, je vais donc laisser la parole aux trois intervenants puis je répondrais aux questions ou aux remarques qui pourraient être formulées. Monsieur le président, j'en ai fini, trop tôt peut-être.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas du tout. Il y a toujours des sujets de discussion qui viennent s'intercaler. Nous avons deux minutes pour le groupe Les Verts.

**M. GIORDANO** : Quelques mots, monsieur le président, chers collègues, sur ce que l'on peut appeler le bilan annuel des ZAC en cours de réalisation. La ZAC est un outil pour faire des aménagements urbains et répondre de façon publique aux demandes des collectivités (Grand Lyon et communes). Cet outil est pertinent et, contrairement à une idée reçue, très intéressant en termes budgétaires pour une collectivité. Pour le démontrer, je vais prendre trois exigences essentielles auxquelles tout élu de terrain est confronté : la mixité sociale, le développement économique et, enfin, l'exigence de concertation des habitants que l'on appelle souvent démocratie locale.

Premièrement, sur la mixité sociale, le principe de la ZAC permet d'imposer du logement social au constructeur sur un territoire donné tout en intégrant une bonne qualité de construction, voire des équipements de quartier à sa charge. A ce titre, constatons les efforts importants de la Communauté urbaine et qui sont soulignés dans le rapport.

Deuxièmement, concernant le développement économique, il n'est pas besoin de préciser que la ZAC permet d'aménager l'accueil le meilleur possible pour les entreprises en dégageant plus facilement que le ferait un privé du foncier sur une zone. De plus, elle permet également d'exiger des constructeurs la réalisation de voiries qui sinon auraient impacté le budget de la collectivité locale. Citons, pour prendre un exemple près de chez moi, la ZAC Porte Ampère à l'entrée de Gerland mais également une ZAC exemplaire en la matière comme la ZAC Porte des Alpes à Bron-Saint Priest.

Enfin, troisièmement, l'exigence de démocratie locale et le désir de participation de plus en plus fort qu'ont les habitants sont facilités quand on réfléchit à l'échelle d'une zone plutôt qu'élément par élément. Il est ainsi plus facile de mettre autour d'une table tous les acteurs d'un quartier (habitants, représentants d'entreprises, institutions) pour échanger sur le cahier des charges de la ZAC et sur les équipements qui seraient nécessaires à cette zone d'aménagement (rues, jardins, gymnase, hauteur et qualité des logements, etc.). La zone d'aménagement devient alors véritablement concertée. Je citerai pour illustrer un autre exemple sur Gerland avec la ZAC du Bon Lait mais je pourrais prendre d'autres ZAC -j'en parlais tout à l'heure avec monsieur Abadie- comme celle du camp militaire de Sathonay Camp, la ZAC Castellane. Ces ZAC ont permis, grâce à un travail d'atelier effectué avec les habitants, d'avancer sur un cahier des charges cohérent. Certes, toutes les exigences ne sont pas reprises mais au moins les objectifs sont clairs, les choix expliqués et la transparence sur le budget général de la zone clairement affichée.

En conclusion, et au-delà des thèmes que je viens d'évoquer (mixité sociale, développement économique, concertation et transparence), nous terminerons en précisant que la ZAC permet également d'exiger auprès des constructeurs le respect des normes plus générales. Car la ZAC n'est qu'un outil au service des collectivités et dépend des objectifs de celles-ci, comme l'a rappelé Gilles Buna tout à l'heure. Ainsi, le monde de l'immobilier du Grand Lyon connaît très bien nos exigences générales que sont le non-étalement urbain consommateur de déplacements et les principes de haute qualité environnementale, démarche que nous voulons bien entendu très présentes sur ces ZAC, la collectivité devant évidemment montrer l'exemple sur ces thématiques de l'environnement. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai deux minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le vice-président ABADIE** : Monsieur le président, chers collègues, quelques mots très brefs à propos de l'exercice désormais rôdé des CRAC.

On l'a vu, pour l'année 2005, la commercialisation a été très fructueuse, particulièrement dans le domaine de l'activité, ce qui tend à démontrer le dynamisme économique de notre agglomération.

Je ne veux pas m'appesantir sur l'utilité de l'outil ZAC, je crois que notre assemblée en est très majoritairement convaincue. L'effet de levier public, que rappelait monsieur le vice-président Buna, que représentent nos participations aux ZAC est démontré. Elles permettent effectivement l'apport massif de capitaux privés dans l'aménagement de nos communes et de surcroît, maintenant, peuvent être en grande partie affectés à notre budget d'investissement.

Je veux seulement signaler notre grande satisfaction à voir apparaître pour la première fois dans ces CRAC les opérations d'urbanisme PVRU, c'est-à-dire politique de la ville et renouvellement urbain. Ils nous apparaissent parfaitement incongru de séparer les ZAC dites classiques et les ZAC considérées comme sociales. Il convenait de les regrouper pour en reconnaître les conséquences globales sur nos capacités budgétaires et pour que la mesure de notre politique d'aménagement soit la plus proche possible de la réalité. A titre personnel, je réclamais cet affichage global depuis trois ans. Il a fallu un peu de temps pour que cette suggestion devienne réalité. Je ne m'en plains pas au vu du résultat, même s'il faut désormais attendre quelques exercices avant de pouvoir se doter d'éléments fiables de comparaison.

Pour conclure, je voudrais simplement ajouter un mot à propos de la négociation actuelle avec l'Etat à propos de la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale, appelés CUCS. Au sein du groupe Synergies, nous patienterons quelques jours, avec nos collègues de Saint Fons et Fontaines sur Saône, pour connaître l'étendue de la participation de l'Etat dans ce nouveau cadre contractuel. Mais il faut bien avoir conscience que nos CRAC des années à venir dépendront beaucoup de ces engagements de l'Etat, d'autant plus qu'ils y apparaîtront maintenant chaque année. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UMP.

**M. LELIÈVRE** : Monsieur le président, quelques mots sur le CRAC des ZAC. Tout d'abord, nous tenons à remercier les services qui régulièrement améliorent ce dossier, cette année particulièrement -comme l'a rappelé monsieur le vice-président Abadie- en incluant les résultats de ZAC en politique de la ville et de renouvellement urbain (PVRU) qui nous permettent de voir la charge financière totale en fin de mandat.

Ce rapport 2005 fait apparaître une évolution constante de cette charge financière, notamment à cause des ZAC décidées mais non encore réalisées qui portera l'effort de la Communauté urbaine à 30 M€ en 2008, 33 M€ en 2009 et 36 M€ en 2010. L'outil ZAC est un outil coûteux ; il risque de devenir difficilement supportable à terme pour la Communauté et nous obligera sans nul doute à des choix difficiles quant à de futures réalisations de nouvelles ZAC.

Je ferai une remarque quant au marché immobilier actuel : selon les indicateurs économiques, il risque d'y avoir un tassement du marché immobilier, ce qui va nous demander d'être vigilants sur deux points : le coût et la future commercialisation de nos produits. Le foncier très cher des ZAC décidées aujourd'hui

risque de ne plus être en adéquation avec le marché lors de leur commercialisation. Si la ZAC permet de réaliser les 20 % et même plus de logement social à un prix encore trop élevé aujourd'hui, il faudra alors s'interroger sur le pouvoir d'achat des futurs acquéreurs, notamment de ceux que l'on appelle les primo-accédants : pourront-ils continuer à prétendre dans l'avenir accéder à la propriété et la ZAC ne risque-t-elle pas de devenir un faux levier de la politique sociale du logement ?

Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur le vice-président Buna.

**M. le vice-président BUNA :** Je vois que la clarté de l'exposé qui effectivement se rode année après année raccourcit les interventions des uns et des autres. Je répondrai simplement à la dernière intervention, même si j'ai bien noté ce que disait monsieur Giordano sur la concertation et la nécessité de poursuivre dans la dissociation de la présentation entre les opérations classiques et les opérations de politique de la ville et du réaménagement urbain.

En ce qui concerne la dernière remarque, je dois dire que si la conjoncture s'effondrait, nous aurions des difficultés qui s'amplifieraient ; c'est ce qui est arrivé, me semble-t-il, dans le mandat précédent lorsque la Sémifal a acquis des terrains avant la crise immobilière et qu'elle a été obligée de les revendre dans une période de dépression. Aujourd'hui, je n'entends pas les spécialistes dire qu'ils prévoient un effondrement ; ce que l'on entend dire c'est qu'effectivement, la commercialisation est un peu plus lente, que les investisseurs, eux, hésitent aujourd'hui sur le type de procédure à adopter en matière de défiscalisation mais que, pour autant, la commercialisation au niveau des privés se poursuit. Je rappelle que, comme l'a souligné le Cesim et comme l'ont souligné les participants au congrès de l'immobilier -en tout cas ceux de la table ronde-, Lyon est loin d'être la plus chère des villes puisque nous arrivons en neuvième position seulement des villes en France. C'est-à-dire que cette sagesse, je dirai assez traditionnelle, se perpétue et je crois que c'est bien, c'est ce qui permet aussi d'amortir les secousses à la hausse quand elles sont trop fortes et à la baisse quand elles se produisent.

Ce qui est certain c'est que je m'attendais à une autre remarque...

**M. LE PRÉSIDENT :** Ce n'est pas la peine de la développer, ce sera pour l'an prochain.

**M. le vice-président BUNA :** On parlera du foncier l'an prochain.

**M. LE PRÉSIDENT :** On peut retenir deux choses du bilan de cette année : un, on a doublé les volumes commercialisés donc c'est plutôt de bonnes nouvelles et, pour le reste, faites confiance à l'avenir, on essaie de le préparer donc on fera en sorte que les choses aillent bien.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire (sauf M. Calvel).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

---

**Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine  
au sein du conseil syndical du  
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion  
du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage  
(Symalim)**

**(dossier n° 2006-3671)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je donne les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 145  
- à déduire : bulletins blancs ou nuls ..... 19  
- reste pour le nombre de suffrages exprimés..... 126  
- majorité absolue..... 64

Ont obtenu :

- M. Terracher ..... 105 voix  
- M. Chapas ..... 4 voix  
- Mme Friehe ..... 7 voix  
- M. Bathélémy ..... 5 voix  
- M. Rendu..... 3 voix  
- M. Petit ..... 1 voix  
- M. Jeannot..... 1 voix

Ce qui montre la popularité de notre collègue Terracher.

*(Monsieur Terracher ayant obtenu la majorité absolue est élu).*

---

**N° 2006-3672 - Finances et institutions -** Désignation des représentants au sein de l'association des communautés urbaines de France - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT :** Il s'agit de la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'Acuf. Monsieur Chapas rapporte.

**M. CHAPAS,** rapporteur : Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. CHAPAS

---

**Désignation des représentants au sein de  
l'association des communautés urbaines de France (Acuf)**

**(dossier n° 2006-3672)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** J'ai reçu la candidature de madame Pédrini. Y a-t-il d'autres candidatures ? Sinon je déclare le scrutin ouvert et vous pouvez passer au vote, les mêmes dépouilleront.

*(Les conseillers votent).*

**N° 2006-3626 - déplacements et urbanisme** - Ecully - Tassin la Demi Lune - Réaménagement du boulevard du Valvert - Validation de la convention-cadre relative aux conditions administratives et financières portant règlement des participations de la Communauté urbaine et du département du Rhône au financement du réaménagement du boulevard du Valvert sur les deux communes - Direction générale - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3626. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

**M. IMBERT**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'un dossier sur le boulevard du Valvert. Il y a eu un avis favorable de la commission sur cette délibération qui concerne une convention entre le Département et la Communauté urbaine, convention administrative et financière.

C'est un projet d'aménagement de voirie devant améliorer la sécurité sous le tunnel de La Duchère à la sortie de TEO, conséquence du succès du tronçon nord du périphérique. Il devrait s'accompagner d'une amélioration de la qualité de vie des riverains de cette voirie tout en apportant une fluidité plus importante de la circulation puisque des trois voies sous TEO, deux voies pourront partir en direction de l'autoroute A 6 et deux voies vers le Valvert, vers l'ancienne Nationale 7 qui est aussi à deux voies. Le projet final sera connu après concertation entre la Communauté, les élus des deux communes riveraines, les associations concernées et les habitants.

J'ajouterai que ce quartier en pleine mutation profitera aussi de l'amélioration d'une desserte en transports en commun puisque la voie ferrée sera doublée, permettant une meilleure desserte sur la ligne Saint Paul-l'Arbresle, s'accompagnant aussi d'un changement de matériel roulant.

La voirie sera gratuite puisqu'elle remplacera une voirie existante gratuite.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Groupe Le Grand Lyon d'Abord.

**M. DESSEIGNE** : Monsieur le président, cette délibération se situe dans le prolongement des débats que nous avons eus ici-même il y a presque deux ans, le 18 octobre 2004. Vous annoncez à l'époque que nous avons progressé et tel est bien le cas puisque, dans le cadre d'une nouvelle étape, nous en arrivons à la convention qui est proposée.

Il s'agit d'un projet essentiel du cadre de vie quotidien. Le boulevard du Valvert aura trente ans. Si l'objectif immédiat de l'époque a été atteint, il est aisé de comprendre a posteriori que cela s'est fait au prix fort pour les populations et d'acter que cela ne répond plus à leur situation compte tenu des préjudices qu'elles subissent ni aux exigences de sécurité routière puisqu'il convient d'admettre qu'aujourd'hui nous avons du mal à assurer la sécurité des usagers à la sortie du boulevard périphérique nord.

Continuer à aller de l'avant sur un tel projet n'est nullement incompatible avec d'autres objectifs. Il faut naturellement persister à donner une priorité aux transports en commun et c'est ce qui est fait. Le réaménagement du boulevard du Valvert, qui est la conclusion d'une analyse de bon sens selon laquelle nous ne pouvons pas rester sans rien faire, doit intégrer une réflexion plus globale sur la question des déplacements et s'inscrire bien évidemment dans une politique ambitieuse de développement des transports en commun au niveau de l'agglomération et de la région.

La réussite du réaménagement du boulevard du Valvert, qui se traduira entre autres par la restitution de sa surface à une vocation naturelle, passe par une concertation avec les populations et les associations qui ont déjà mené une réflexion sérieuse et attentive. Ce n'est pas le moment ce soir d'entrer dans les détails. Ayons tout simplement, dans les mois qui viennent, la sagesse d'écouter et d'étudier. Souvenons-nous que pour agir efficacement il faut penser raisonnablement et en ayant cette conscience essentielle que la réalisation qui nous préoccupe s'inscrive dans le temps et permette de restituer aux populations le cadre de vie et la sérénité au quotidien qu'elles ont perdus. La concertation et la prise en compte de certaines suggestions seront des facteurs de réussite.

A cet égard, les propositions de l'association Valvert survie méritent respect et considération et que nous en discutons.

Il s'agit là de quelques préoccupations majeures, celle du péage n'en ayant jamais été véritablement une pour moi, puisqu'à vos côtés, monsieur le président, s'agissant d'une voirie de substitution, je savais qu'il n'y avait pas de difficulté. Le 15 juin dernier, monsieur Mercier, président du Département, nous a confirmé qu'il adhérerait sans restriction à ce principe.

J'ajouterai une exigence, celle tenant aux délais de réalisation : je demande fermement que nous nous situions dans la phase 2009-2011 initialement prévue.

Le réaménagement du boulevard du Valvert n'a rien de provisoire, il est l'une des parties d'un édifice d'agglomération qui doit non seulement dépasser les discussions de doctrine mais aussi s'affirmer en termes de solidarité.

D'abord, il faudra prendre position sur le contournement ouest de l'agglomération, qu'il soit petit ou grand, afin de traiter le trafic de transit ou d'assurer la desserte interrégionale. J'adhère à votre suggestion, monsieur le président, d'un contournement permettant de satisfaire à de tels objectifs tel que vous l'avez présenté.

Ensuite, il est indispensable de se préoccuper du tronçon ouest du périphérique dont, sauf à nier l'évidence, personne ne peut contester le caractère indispensable. Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau à cela. C'est l'intérêt général qui commande une telle approche en acceptant de considérer que pour que l'on circule bien dans l'agglomération, et notamment autour de chez soi, il ne suffit pas que cela passe uniquement chez le voisin. Il faut aller au-delà.

Je demande donc, monsieur le président, que, dans la démarche que vous avez engagée, une concertation positive et pragmatique s'engage avec les maires concernés et les collectivités voisines que nous considérons comme des territoires partenaires. Les solutions aux difficultés actuelles, tout le monde les connaît ou en tout cas parmi ceux qui font un effort de réalisme et qui souhaitent vraiment que l'on sorte des impasses. Sur toutes ces questions, je veux être responsable mais je ne suis nullement désespéré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. BENARBIA** : Je veux juste reprendre une préoccupation que nous avons exprimée lorsque le dossier avait été lancé, c'est qu'en commission, on n'a pas eu de proposition dans le sens très consistant sur l'articulation entre le boulevard du Valvert et son extrémité ouest avec la Nationale 7. Sur ce point, je voudrais pouvoir être sinon rassuré du moins plus amplement informé pour ne pas à avoir à me retourner vers l'analyse des Trois Renards qui sont embusqués au carrefour. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. DURIEUX :** Monsieur le président, nous ne vous étonnerons pas en vous rappelant que ce projet ne nous paraît pas convenable. "Quatreceptrerons"-nous moins ("4x4rons"-nous moins) ou "céaudeuserons"-nous moins ("CO<sup>2</sup>serons"-nous moins) en déplaçant de quelques mètres un embarras de circulation par l'accueil de voies supplémentaires et recouvrant l'ensemble comme un masque, un voile pudique sur une erreur ? "Cachez ce sein que je ne saurai voir !" disait Tartuffe.

Ce projet contraint-il la place de la voiture au sein de notre agglomération ou le rituel de certains moments qui grossissent par l'effet de notre urbanisation et les conditions économiques ?

Nous pédalons tendrement, nous "trentons" gentiment, nous croisons doucement en maillage serré de transports en commun au centre-ville. Quelques projets sortent enfin des cartons pour développer le transport collectif au bénéfice des habitants de la périphérie, dont un TER entre Sain Bel, Vaugneray, la gare Saint Paul via Tassin la Demi Lune entre autres, mais les échéances tiennent terriblement à l'avantage croissant du développement motorisé.

Tous les projets de voirie portés à l'analyse de la fluidité du trafic ont conduit à l'augmentation du transit. Prenez exemple même de ce complexe autoroutier de Valvert, prenez la rocade des villages, prenez le TNP,... Nous souffrons malheureusement et cruellement de l'absence prospective de nos prédécesseurs. Réaliser l'aménagement de voirie du boulevard de Valvert serait une réponse erronée et la préparation d'une autre erreur avec la réalisation du TOP. Réduire le nombre d'accès à la voirie principale, en un tronçon aussi court, serait plus efficace que d'élargir cette voirie. Plutôt rechercher à contenter la mauvaise humeur développée par l'être seul au volant de sa voiture par des biais plus créatifs, plus singuliers.

Plutôt que de subventionner les entreprises de travaux publics, vous pourriez à même prix, certes en plagiat, vous souhaitant plus de longévité avec une tête bien faite sur les épaules, offrir un croissant à chaque automobiliste vitupérant l'infâme attente de l'embarras, durant près de 5 500 jours ouvrables, soit près de 1 400 semaines, soit près de vingt-huit ans, soit près de quatre mandats, soit aussi un temps permettant de voir venir l'efficacité d'une nouvelle conception de l'étalement urbain et de la primauté des transports en commun. Vous contribueriez à développer un artisanat, certes non clustérisé, clustérisable, mais agréable et portant haut les couleurs et les valeurs de notre beau pays.

Vous pourriez également offrir un numéro des *Potins d'Angel* à chaque automobiliste chaque semaine durant près de trente-cinq ans, soit un temps décent pour assister à la chute de l'empire de l'or noir. Vous contribueriez à soutenir une presse indépendante de qualité avec des imprimeries dont le statut devient chaque jour plus précaire et vous accompagneriez les vœux de notre actuel ministre de l'Éducation nationale à la reprise de la lecture.

Reconnaissez que, loin de critiquer ou de nier certains projets, nous vous proposons d'asseoir vos sagaces décisions par des alternatives dont la qualité est indéniable et plus en harmonie avec l'avenir de la planète et la définition de monsieur Brutland.

Oserai-je conclure en citant les derniers dires de monsieur Claude Allègre, éminent scientifique : "Ce qui me distingue des fanatiques de l'effet de serre, c'est que leurs proclamations consistent à dénoncer le rôle de l'homme sur le climat sans rien faire pour combattre ce danger, si ce n'est d'organiser des colloques et préparer des protocoles qui restent lettre morte".

Soutenir les verbes hauts issus du secteur de Valvert serait une erreur dommageable à la cohérence de vos préparations de l'avenir.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UMP.

**M. LELIÈVRE :** Monsieur le président, la validation de la convention-cadre entre la Communauté urbaine et le Département sur la gestion administrative et financière du réaménagement du Valvert nous permet de réaffirmer trois interrogations que nous avons déjà évoquées sur ce dossier :

- la première, c'est l'efficacité relative des mesures tendant à fluidifier le trafic puisque la congestion sera transposée du giratoire de l'Europe au carrefour des Trois Renards ;

- la deuxième, sur les nuisances engendrées sur les communes de Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains et Ecully au-delà de la tranchée couverte. En effet, le réaménagement prévu s'arrête aux deux tiers du boulevard actuel ; donc que deviennent le tiers restant jusqu'au carrefour des Trois Renards et les nuisances en pollution phoniques et surtout des fumées qu'il faudra impérativement traiter à la sortie de la tranchée couverte, sachant que dans l'environnement immédiat de la sortie il existe une clinique sur le territoire d'Ecully ?

- la troisième, sur le devenir de la deuxième partie du projet dont on ne parle pas et qui serait la réponse aux deux précédentes questions, à savoir la reprise des études du tronçon ouest du périphérique pour résoudre l'évacuation réelle du trafic et permettre un maillage efficace de l'agglomération ; car il s'agit bien du TOP qui commence au carrefour de l'Europe pour finir au sud de l'agglomération. Nous espérons avoir bientôt ce débat, peut-être lors du prochain Conseil qui doit présenter la formation de la commission mixte avec le Conseil général.

Nous notons enfin que la gratuité de l'ouvrage demeure. On ne comprend pas pourquoi cet itinéraire deviendrait brusquement payant à l'issue de travaux de sécurité.

Les élus du groupe Union pour la Communauté voteront pour la convention-cadre proposée ce soir mais souhaite que ce projet soit précisé sur les points que nous venons d'évoquer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe UDF.

**M. UHLRICH :** Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma satisfaction devant l'avancée de ce dossier tant attendu.

Cette convention-cadre acte la volonté commune du Grand Lyon et du Conseil général de voir aboutir le réaménagement du boulevard du Valvert en 2012 et ensuite du tronçon ouest du périphérique. Lors de la réunion que vous aviez organisée avec le président du Conseil général le jeudi 15 juin dernier et à laquelle étaient conviés tous les maires concernés par le dernier tronçon du périphérique, j'avais posé la question de la gratuité de la section Valvert. La réponse des deux présidents a été très claire : la gratuité est aujourd'hui inscrite dans cette délibération. Les habitants d'Ecully, en particulier les riverains du Valvert, peuvent être satisfaits. Je tiens à vous remercier en leur nom.

Par contre, se pose le problème -ainsi qu'il vient d'être évoqué- de la partie ouest du Valvert pour laquelle le projet actuel ne prévoit qu'un aménagement de voirie. Lors du bouclage du tronçon ouest du périphérique, on ne peut imaginer qu'elle puisse rester à l'air libre, sinon à constater le manque de cohérence au niveau environnemental pour l'ensemble du projet. Non seulement la pollution engendrée par le flux des véhicules y porterait atteinte, et en cela sont directement concernés les habitations riveraines et le pôle médico-chirurgical et obstétrical de la clinique du Val d'Ouest, mais également la qualité des aménagements de surface s'en trouverait altérée. Il faut donc que le projet actuel n'empêche pas la réalisation future d'une couverture totale du boulevard du Valvert et je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette demande à laquelle je ne doute pas que vous serez sensible.

Dans le cadre de l'aménagement du périphérique ouest, il est prévu la création d'un échangeur à la limite entre Tassin la Demi Lune et Ecully, vers la place des Trois Renards. La réalisation d'un échangeur semi-enterré tel que présenté il y a quelques mois aux services du Grand Lyon mérite d'être étudiée dans sa faisabilité. Ce point était également important à souligner.

Enfin, je vous demande à ce que soit intégré aux travaux du Valvert, si les contraintes techniques le permettent, un collecteur d'eaux usées dimensionné aux besoins actuels et futurs, remplaçant celui du chemin du Juge de Paix dont l'insuffisance de calibre a entraîné de nombreuses inondations sur ce quartier. Le déversoir d'orage réalisé il y a deux ans par les services du Grand Lyon a permis de pallier temporairement cette nuisance, avec les conséquences écologiques que nous connaissons pour le ruisseau des Planches.

En conclusion, je voudrais exprimer à nouveau ma satisfaction quant à la volonté conjointe du Grand Lyon et du Conseil général pour faire avancer ce dossier. Les problèmes de circulation dans l'ouest lyonnais nécessitent des prises de décisions ; celle-ci est la première, nous en attendons d'autres afin que notre cadre de vie puisse être préservé. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Chers collègues, le dossier d'aujourd'hui est finalement la dernière pièce de l'aménagement du tronçon nord du périphérique et, en tant que telle, c'est pour cela que nous avons répondu qu'il y aurait évidemment la gratuité comme cela existe sur l'ensemble de la zone du neuvième arrondissement.

Ensuite, il y aura un autre projet éventuellement à mettre en œuvre qui est le tronçon ouest du périphérique. Sur ce projet, avant que nous puissions discuter sur le fond, il faut bien évidemment que nous ayons une continuité de ce projet, donc que nous nous soyons mis d'accord entre nous ; cela prendra sans doute quelque temps.

Deuxièmement, il faut que nous puissions savoir où nous allons faire ressortir, s'il doit exister, le tronçon ouest du périphérique. Or, comme vous le savez aujourd'hui, l'ensemble des périmètres liés aux zones Seveso attendent un décret qui théoriquement doit sortir en 2008. Donc pourquoi lancer ce morceau du tronçon nord du périphérique sans attendre le reste ? Tout simplement parce que, comme l'a indiqué monsieur Desseigne tout à l'heure, si nous voulons réaliser, il faut que nous réalisions -parce qu'il sera prêt techniquement- dès le début du prochain mandat.

Pour nos amis les Verts, faire que ce qui est aujourd'hui une autoroute urbaine au niveau du sol soit enterré et donc redonner une continuité urbaine aux territoires, trouver d'autres usages comme on l'a indiqué, faire en sorte que l'on puisse avoir des espaces verts plus conséquents me semble terriblement écologique et donc je pense que cela sera jugé ainsi par les populations riveraines. Donc je vous demande de donner un avis favorable à ce dossier.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),  
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

**N° 2006-3632 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Place Bellecour - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3632. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : Il s'agit d'un rapport concernant un site classé qui nécessite pour cela l'aval de la commission départementale, la place Bellecour en l'occurrence, pour un aménagement qui consiste en une replantation d'arbres pour un montant de 930 000 € sur trois ans. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe UMP.

**M. BIDEAU :** Monsieur le président, chers collègues, vous nous demandez d'autoriser ce soir l'augmentation de l'autorisation de programme individualisée de l'opération Bellecour pour un montant de 930 000 € comprenant la conception, les frais de maîtrise d'ouvrage et les travaux de replantation.

Je rappellerai que ces plantations s'inscrivent dans la lignée de celles entreprises en 2000 par Jacqueline Osty pour remplacer les marronniers de l'encadrement sud de la place par des tilleuls. A priori, il peut paraître judicieux de remplacer arbre par arbre et de continuer les plantations sur les encadrements nord et est mais ces aménagements ne s'inscrivent pas dans un projet d'aménagement global de la place qui est prévu dans le prochain mandat. Ils vont donc devenir une contrainte à la réflexion que nous serons amenés à faire dans deux ou trois ans.

La place Bellecour, monsieur le président, mérite un aménagement de prestige. Elle est sans doute l'endroit le plus emblématique de Lyon : située au cœur d'un patrimoine classé par l'Unesco, forte d'histoire mais aussi très contemporaine dans son mode d'occupation, autrefois place d'armes et de manœuvres militaires, elle reste encore l'objet de manifestations traditionnelles. La fréquentation des jeux d'enfants, des bassins, des pieds humides, des fleuristes et des kiosques à journaux compose un agrément quotidien, même s'ils doivent être redéfinis dans l'espace.

Malheureusement, la place Bellecour devient actuellement trop souvent le siège de manifestations dont les nuisances sonores sont plutôt jugées excessives par les riverains et qui ne reflètent pas vraiment l'ambition internationale de notre ville. Les Lyonnais et les visiteurs sont par milliers à la traverser, surtout le week-end. De plus, la station de métro génère un important trafic de transit. Les nouveaux accès prévus devront également être pris en compte dans le futur aménagement, sans parler de l'accès au parking souterrain qui représente à lui seul un obstacle technique par sa faible profondeur.

En fait, le problème, monsieur le président, est posé et simple : comment le projet global de réaménagement de la place pourrait-il prendre en compte l'aménagement que vous nous proposez aujourd'hui sans que celui-ci soit une contrainte nous obligeant à choisir un projet qui ne serait pas à la hauteur de ce que la place Bellecour représente pour les Lyonnais ?

Nous voterons ce projet naturellement, sous ces réserves. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Buna veut-il dire quelques mots ou est-il déjà parti ? Il est parti. Alors je vais dire quelques mots.

En fait, dans le projet que nous proposons, il s'agit de reprendre très largement le projet qui avait été adopté par madame Jacqueline Osty, qui était un projet minimaliste par rapport à d'autres qui à l'époque avaient été en compétition, pour une raison simple que les architectes expliquent assez bien généralement : c'est que si l'on veut donner de la valeur au volume, il faut savoir également trouver des creux. Donc si la place Bellecour est une très belle place c'est justement parce qu'elle n'est pas encombrée dans son aménagement et que c'est une place qui donne de la perspective.

A partir de là, madame Osty proposait de réaménager essentiellement la partie sud de la place Bellecour. Donc, nous allons reprendre son aménagement. Elle souhaitait qu'autour de la statue de Louis XIV, nous mettions un bassin ; je ne suis pas sûr que cela ajoute beaucoup à l'esthétique de la place et donc je ne crois pas que nous reprenions l'idée de ce bassin. Nous allons faire en sorte évidemment de remplacer les arbres, de pouvoir améliorer les jeux d'enfants, de pouvoir restaurer les bassins, bref, de donner une forme qui soit la place Bellecour d'aujourd'hui, simplement un peu améliorée.

Quant au deuxième point, si quelques-uns des militants UMP avaient été présents à la réunion du deuxième arrondissement, ils auraient pu savoir -je leur ai donné-, depuis le début du mandat, le nombre de manifestations qui étaient organisées place Bellecour et, contrairement à une idée qui a été largement répandue dans le public, il n'y a pas eu d'augmentation entre 2001 et 2006 ; il y a eu un pic à un moment donné vers 2002 ou 2003. Nous avons pour cela établi une commission qui permette de choisir l'ensemble des manifestations ; nous avons par exemple, par rapport au mandat précédent, éliminé toutes les manifestations à titre commercial -sauf si l'on pense qu'effectivement l'émission de TF1 était une émission à titre commercial mais je crois que c'était une belle émission de promotion de la ville de Lyon- ; il n'existe plus que des manifestations de type humanitaire, quelques-unes de type sportif mais rarement.

Je pourrai, monsieur Bideau, vous donner la liste de l'ensemble de ces manifestations et vous m'écrirez pour me dire lesquelles vous auriez empêchées. Ce n'est pas, je l'espère, par exemple Handicap International et la manifestation qu'ils organisaient la semaine dernière. C'est vrai que lorsqu'on est au cœur de la ville, c'est en général plus bruyant que lorsqu'on est à la campagne mais on fait un choix. C'est vrai de partout. L'autre jour, je voyais un habitant de notre ville qui me disait : "Monsieur le maire, j'ai beaucoup de bruit". "Vous l'avez acheté où votre appartement ?". "Je l'ai acheté sur le boulevard Stalingrad, j'ai le bruit de la voirie plus celui des trains". C'est vrai que lorsqu'on achète un appartement sur le boulevard Stalingrad, on sait en général qu'on a la voie ferrée en face. Et lorsqu'on est place Bellecour qui est le cœur de la ville, on est un tout petit peu moins tranquille, monsieur le maire, que lorsqu'on est à Charly. Il faut donc choisir où l'on souhaite habiter.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2006-3635 - déplacements et urbanisme - Bron - Lyon 8° - Contrat de plan Etat-Région - Volet routier - Cofinancement des études de l'A 43-viaduc Mermoz - Direction générale - Direction des grands projets -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3635. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit du projet concernant le cofinancement des études à propos du viaduc Mermoz-A 43 avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Une minute pour le groupe Socialiste et apparentés.

**M. DESCHAMPS** : Monsieur le président, mes chers collègues, en ma qualité d'élu du huitième arrondissement de Lyon, je ne peux que me satisfaire de voir être confirmées les décisions prises, difficilement à l'époque, au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, décisions confirmées lors de l'actualisation dudit contrat de plan en 2005 et voir être affirmé le principe du partenariat dans cette affaire d'un certain nombre de collectivités.

Depuis, nous avons singulièrement enrichi cette démarche : à la démolition de ce que nous appelons à Mermoz l'autopont et non pas le viaduc s'ajoute la rénovation, l'opération grand projet de ville de Mermoz nord et c'est tout un quartier qui, à l'est de Lyon, va ainsi pouvoir être rénové et peut-être atteindre une certaine qualité de vie à laquelle aspirent les habitants de ce secteur qui, pour certains, n'en peuvent plus de supporter à hauteur de leurs fenêtres le passage d'un nombre très important de véhicules automobiles.

Pour autant, mon intervention est sans doute faite pour dire que tout va bien puisque ces études se poursuivent mais mon souhait et notre inquiétude est que c'est bien de faire des études mais ce serait mieux encore de passer au stade de la réalisation et j'attends avec impatience que le ministre chargé du Transport, de l'Équipement et du Tourisme veuille bien confirmer que des crédits d'Etat seront débloqués dans le cadre du prochain contrat de projet Etat-Région pour réaliser effectivement cette opération que les habitants de ce secteur attendent depuis une vingtaine d'années au bas mot. Nous sommes heureux que les études soient faites, lancées, confirmées et il faut veiller -et nous y veillerons en ce qui nous concerne- à ce que ces études soient suivies d'effets par des travaux, par la réalisation de tout cela ; sinon, je pense que la déception serait énorme chez les habitants de ce secteur et nous ne pourrions pas, tant les deux choses sont mêlées, réaliser l'opération pourtant validée par l'Anru et faire réaliser la démolition de cet autopont.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**Désignation des représentants au sein de  
l'association des communautés urbaines de France (Acuf)**

**(dossier n° 2006-3672)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais vous donner le résultat du vote précédent :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 141  
 - nombre de bulletins blancs ou nuls ..... 6  
 - suffrage exprimé..... 135  
 - majorité absolue ..... 68

Ont obtenu :

- madame Pédrini ..... 102 voix  
 - monsieur Barthélémy ..... 14 voix  
 - madame Friehe ..... 6 voix  
 - monsieur Buffet ..... 3 voix  
 - monsieur Imbert ..... 3 voix  
 - madame Vessiller ..... 2 voix  
 - monsieur Rendu ..... 1 voix  
 - madame Dubost ..... 1 voix  
 - monsieur Chapas ..... 1 voix

Madame Pédrini ayant obtenu la majorité absolue est désignée.

---

**N° 2006-3639 - déplacements et urbanisme** - Meyzieu - Jonage - ZAC des Gaulnes - Approbation d'un bilan modificatif, d'un échancier de versement de participation et de l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3639. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le vice-président ABADIE**, rapporteur : Ce dossier concerne la ZAC des Gaulnes sur le territoire des communes de Meyzieu et de Jonage et plus particulièrement l'approbation d'un bilan modificatif avec la mise en place d'un nouvel échancier de versement de participations avec un nouvel avenant n° 3 à cette convention d'aménagement et une individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 3,6 M€. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux minutes pour le groupe UMP.

**M. FORISSIER** : Monsieur le président, mes chers collègues, on peut appeler ce type de dossier "serpent de mer" ou "roman fleuve" car nous l'avons créé en 1999 avec une prévision de clôture en 2010 et nous sommes contraints de proroger cette concession jusqu'en 2023.

Je tiens à remercier les services communautaires et ceux de la SERL pour leur obstination dans ce dossier et pour la collaboration qu'il y a eu avec les communes de Jonage et de Meyzieu car, en effet, on a eu tout d'abord l'annulation du POS, ensuite deux ans de sursis à statuer au titre de la loi sur l'eau, on a eu des problèmes avec la Drire en ce qui concerne les périmètres de nuisances des établissements classés et également des retards sur la station d'épuration. Mais je qualifierai que ces retards dans le dossier qui étaient négatifs au départ sont devenus positifs, comme quoi "à quelque chose malheur est bon".

Car effectivement, nous nous sommes retrouvés devant une situation nouvelle avec l'arrivée de Lea et de Leslys, ce qui nous

permet de requalifier cette zone industrielle sur des activités que l'on peut juger plus nobles : il est question d'équipements sportifs, il est question de bien d'autres choses maintenant et il est question surtout, concernant le périmètre du parc-relais -maintenant que l'on peut se raccorder aux voiries du Conseil général-, pour la ville de Meyzieu, d'une demande, que je réitère ce soir, de réaliser un véritable pôle d'entrée d'agglomération, un pôle de services qui doit marquer cette porte d'entrée par un accueil qui doit être favorable pour des gens qui arrivent de Saint-Exupéry.

Je me réjouis de cette prorogation et, avec mon collègue maire de Jonage, nous tenons à réitérer toutes nos félicitations aux services concernés.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur le maire, dès le prochain mandat, lorsque grâce à votre aide active j'aurai pu être réélu président de la Communauté urbaine, je ne manquerai pas de me pencher sur ce dossier.

Je mets donc aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
 - contre : néant,  
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

---

**N° 2006-3640 - déplacements et urbanisme** - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Première phase - Modification n° 2 du programme des équipements publics (PEP) de l'opération - Réalisation de l'équipement petite enfance prévu dans le cadre du PEP - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique passée avec la ville de Lyon - Approbation de la convention financière passée avec la SEM Lyon Confluence - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3640. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Concernant la ZAC Lyon confluence, il s'agit d'un dossier dans lequel est proposée la modification du programme des équipements publics dans une première phase qui vise à intégrer la localisation d'un équipement petite enfance et des conditions d'échanges fonciers pour un terrain de football ainsi que pour la maison des jeunes et de la culture.

Il s'agit donc d'approuver le projet de convention entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage à propos des aménagements du centre de loisirs sans hébergement, de l'équipement petite enfance, des financements de ces équipements partagés, de modifier le projet de convention entre la SEM Lyon Confluence et la Communauté urbaine à propos du financement par l'opération de ZAC évidemment, les études et travaux du groupe scolaire, du clos et couvert du centre de loisirs et d'autoriser, dans le cadre du programme individualisé, le financement pour un montant de 2 352 860 € étalé sur trois années, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : L'intervention est retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme D'ANGLEJAN** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe UMP.

**M. BIDEAU** : Monsieur le président, chers collègues, la modification des programmes d'équipements publics de la ZAC Lyon Confluence, qui touche notamment l'implantation de la MJC Perrache, nous donne l'occasion de revenir sur la gestion pour le moins approximative de ce dossier

Nous notons que cette modification concerne d'abord la structure petite enfance car l'avancement des études de programmation et la mise au point du projet immobilier avec le promoteur ont mis en évidence la nécessité de reconsidérer l'emplacement ! On espère, comme vous l'expliquez de façon un peu ambiguë, que c'est par souci de cohérence avec le groupe scolaire et non pour seulement répondre à une demande que je qualifierai de pressante du promoteur.

Mais surtout vous proposez de relocaliser la MJC. Voilà donc quatre ans que ce projet est un projet baladeur, monsieur le président. Le PEP, à l'origine, prévoyait une relocalisation de la MJC sur une barge. Nous avons plusieurs fois émis des doutes sur ce choix que nous trouvions peu judicieux. Et voilà que vous découvrez l'infaisabilité de cette installation, ce que nous vous avons dit il y a plusieurs années ! Pour des raisons techniques, la ville de Lyon désire à présent que cet équipement soit intégré dans un bâtiment proche de la darse. C'est toujours, selon nous, un mauvais choix.

Actuellement, les activités de la MJC Perrache-Presqu'île, dont le siège est provisoirement installé dans les locaux peu engageants du centre Lyon Perrache, sont éclatées en sept lieux de l'arrondissement, et ce pendant encore quelques années si on en juge par la gestion de ce dossier. Cet éclatement, vous le savez, monsieur le président, la fragilise en tant qu'institution de référence pour la vie socioculturelle du quartier et des habitants qui ne s'y retrouvent pas. Jusque-là installée cours Charlemagne, et à défaut de centre social ou de maison de l'enfance dans le second, la MJC réalisait -et vous le savez- un formidable travail de prévention éducative auprès des treize/dix-huit ans. De plus, elle bénéficiait d'un terrain contigu qui constituait un espace informel où les jeunes pouvaient se retrouver à proximité d'une institution socio-éducative sans pour autant être tenus d'adhérer aux activités. Depuis sa démolition en 2003, cet élément modérateur manque gravement et on voit réapparaître malheureusement des incivilités et désordres divers.

La proposition d'installer à présent la MJC en la coinçant à l'angle du quai Rambaud et de la darse compliquera encore l'appropriation de la structure par les habitants actuels ou les futurs habitants. Le décalage géographique entraînera naturellement un décalage sociologique. On le voit encore ce soir, monsieur le président, le projet Lyon Confluence tel qu'il existe aujourd'hui fait peu de cas du développement social et de l'approche réaliste de la vie de quartier.

Rappelons qu'en 1999, lors de l'initialisation du projet, monsieur Raymond Barre avait demandé à la SEM Lyon Confluence de confier au directeur de la MJC une mission d'expertise pour la programmation du volet social. Depuis, la MJC est devenue le parent pauvre du projet et il nous semble,

monsieur le président -mais vous allez probablement, en me répondant, me donner des éléments-, que vous avez plus de facilité à dialoguer avec les promoteurs qu'avec les acteurs sociaux !

Pour toutes ces raisons, le groupe UMP votera contre ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous savez, d'abord, pour que l'on puisse dialoguer avec des acteurs sociaux, il faut tout de même dialoguer un peu avec les promoteurs pour construire un quartier qui doit faire un million de mètres carrés de SHON à terme. Donc il faut d'abord construire. On n'en avait pas construit un mètre carré. J'essaye tout de même d'en construire quelques-uns et je préfère que vous me disiez que le projet marche trop bien plutôt que vous me disiez qu'il marche trop mal.

Aujourd'hui, lorsque l'on regarde par exemple ce que vous considérez comme un endroit mineur, à savoir l'aménagement des docks au bout desquels va se trouver la MJC, on s'aperçoit que l'ensemble des acteurs de la Cité, et en particulier dans le monde de l'art, dans le monde culturel, dans le monde de la communication, veut effectivement venir sur ce site. Je ne pense pas que ce soit déchoir pour la MJC de Perrache que d'être installée à côté de galeries d'art, à côté de différentes installations culturelles importantes, à côté de grands noms à la fois de la restauration et de l'hôtellerie lyonnaise ; ce n'est pas dans un coin à part que l'on a mis la MJC, c'est au débouché le plus majestueux de la darse.

Monsieur Bideau, je vous donne rendez-vous dans quelques années. Au début, vous nous aviez dit : "Il n'y a rien, le Confluent ne sortira jamais". Vous en êtes à contester aujourd'hui la MJC. Demain, vous contesterez l'aménagement du sous-sol. Je préfère que cela soit ainsi.

Je mets donc ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,  
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2006-3682-Proximité, ressources humaines et environnement** - Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation en remplacement de deux représentants communautaires - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3682. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Ce rapport fait l'objet d'une note au rapporteur puisqu'il faut effectivement mentionner un certain nombre de modifications :

\* dans le premier tableau (colonne de gauche), lire : "*vacant en attente du remplacement de M. Bourgogne*" au lieu de "*M. Chabrolle*" ;

\* dans le paragraphe avant les visas, lire : "*Il convient donc de désigner, en remplacement de M. Bourgogne...*" au lieu de "*M. Chabrolle*" ;

\* dans le délibéré, il faut remplacer "*M. Chabrolle*" par "*M. Bourgogne*"..

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**Désignation en remplacement de  
deux représentants communautaires  
Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau**

**(dossier n° 2006-3682)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Une liste a été déposée comportant les noms de messieurs Touati et Denis. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Donc je vais ouvrir le vote, rappelant que tout nom rayé annule évidemment le bulletin. Nous passons donc au vote, vous pouvez faire circuler les urnes.

*(Les conseillers votent).*

**N° 2006-3690 - déplacements et urbanisme -** Autoroute A 45 Saint Etienne-Lyon : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Concertation interadministrative à l'échelon local - Avis de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3690. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID,** rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un rapport qui concerne le projet d'autoroute A 45 Saint Etienne-Lyon et plus précisément du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et concernant également la concertation entre les différents niveaux d'administration à l'échelon local. Avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

**M. BENARBIA :** Monsieur le président, chers collègues, le projet d'autoroute A 45 nous renvoie nos priorités pour notre politique des mobilités. Pour des raisons économiques, sociales et environnementales, reprises notamment par le plan des déplacements urbains du Grand Lyon, il nous faut arriver à réduire la part de l'automobile dans les déplacements.

L'amélioration des liaisons Saint Etienne-Lyon est indispensable. Du point de vue du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, elle devrait d'abord consister en un renforcement des capacités du train, ensuite en la remise à niveau de l'itinéraire routier existant, l'A 47 étant trop dangereuse à de nombreux endroits.

La construction de l'A 45 mobiliserait 1,2 milliards d'euros. Dans le dossier rédigé par les services de l'Etat, l'alternative ferroviaire a été étudiée : un coût supérieur certes mais qui, de notre point de vue, répondrait à bien plus de besoins. En effet, l'itinéraire proposé pour l'A 45 ne règle pas la question de l'accès à l'agglomération. L'A 45 déboucherait à Pierre Bénite

dans un secteur déjà engorgé et qui plus est situé dans une zone à risques classée Seveso. Disons-le clairement, sans réaliser préalablement le contournement ouest de Lyon, la création de l'autoroute A 45 conduirait à fabriquer une voie pénétrante nuisible et inefficace et peut-être une notoriété nouvelle à la cité de Brignais grâce aux bouchons qui ne manqueraient pas de s'y créer.

Nous sommes fermement opposés à l'idée d'une participation du Grand Lyon au financement de cette infrastructure. L'Etat n'a cessé de réduire ses engagements dans le développement des transports publics comme la dramatique réduction de ses subventions au projet du Sytral pendant ce mandat en témoigne. Nos ressources doivent aller aux priorités de l'agglomération lyonnaise dans ce domaine. L'opinion du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne rejoint l'avis proposé par cette délibération, si ce n'est que nous jugeons un peu maladroite la rédaction de l'article 3 ; le seul rappel de la position de notre collectivité sur la DTA aurait suffi.

Enfin, la création de l'A 45 ne semble pas nécessaire aujourd'hui dans ces conditions ; elle créerait une pénétrante surchargeant le sud de Lyon. Son financement ne peut être envisagé par notre collectivité. Elle ne règlera pas la question du contournement et du trafic de transit à Lyon.

Notre priorité, nos efforts doivent d'abord porter sur les transports publics, sur une amélioration de l'articulation des différents modes de déplacements permettant de réduire les pollutions et les nuisances de l'automobile. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**Mme BESNARD :** Monsieur le président, chers collègues, sur ce dossier de grande infrastructure routière, le groupe des élus Verts est d'accord sur une grande partie du projet d'avis soumis au vote de notre assemblée sur la nouvelle autoroute A 45 Lyon-Saint Etienne.

Nous partageons votre inquiétude sur l'articulation entre l'A 45 et le réseau des grandes voiries de l'agglomération. Il n'est en effet pas acceptable que la majorité du transit de l'A 45 soit captée par l'A 450 et rapatriée sur les zones denses de l'agglomération, d'autant que l'arrivée de l'A 45 dans le sud-ouest lyonnais entérine l'existence du contournement ouest de Lyon. Nous avons remarqué qu'il était d'ailleurs pudiquement rappelé dans l'avis tel qu'il est soumis à notre appréciation ce soir.

Par ailleurs, l'impossibilité de réaliser le barreau d'Irigny, qui n'a aucune utilité en l'absence de franchissement du Rhône et de raccordement sur l'A 7, crée une difficulté majeure en matière de cohérence de l'A 45 avec le reste du réseau autoroutier lyonnais et on peut supposer qu'une majorité du trafic, notamment celui à destination de l'est de l'agglomération, des Alpes et du nord-est, continuera d'emprunter l'A 47 qui se raccorde directement sur l'A 46 à Givors et Chasse sur Rhône.

Pourquoi dépenser tant d'argent pour construire une autoroute aboutissant au sectionnement irrémédiable du plateau de Mornant si c'est pour que la majorité du fameux trafic de transit auquel on la destine continue d'emprunter l'itinéraire direct et gratuit par Givors ? C'est ce qui nous fait dire à quel point nous partageons votre souci affiché d'une priorité absolue donnée aux travaux de requalification de l'A 47, véritable saignée urbaine dans toute la vallée du Gier.

Concernant le projet présenté dans le dossier d'enquête, nous dénonçons le peu d'ambition de l'Etat car, dans la traversée

de Givors, c'est la protection acoustique des riverains voire la couverture de l'A 47 qui devrait être à l'ordre du jour et surtout pas l'augmentation de sa fluidité.

Nous sommes d'accord aussi pour indiquer que la somme de 600 M€ en option basse de subvention d'équilibre à apporter par la puissance publique ne doit pas être prise en charge par notre collectivité qui a d'autres champs d'intervention prioritaires. 600 M€, rendons-nous compte, ce sont 6 000 logements sociaux, cinquante kilomètres de lignes de tramway, dix-huit grands projets de rénovation urbaine en contrat urbain de cohésion sociale.

Nous tombons également d'accord avec vous pour rappeler que la priorité doit être, sur cet axe, l'amélioration des dessertes ferroviaires avec notamment le projet REAL. Votre demande d'inscription du projet REAL dans le contrat de plan Etat-Région en cours de renégociation va dans ce sens car l'amélioration des dessertes ferroviaires et leur interconnexion avec les autres réseaux de transports (intermodalité et ticket unique) permettra la création d'un véritable RER à l'échelle de la RUL. Malgré les conditions difficiles qui sont les nôtres pour le développement des transports en commun -rappelons, comme notre collègue Benarbia, que les 50 M€ promis par l'Etat dans le précédent contrat n'ont pas été attribués au SYTRAL-, ce soutien fort à l'alternative ferroviaire rend caduque l'affirmation selon laquelle les transports collectifs ne peuvent répondre à l'accroissement de la mobilité. Sur le tracé de l'A 45, nous sommes en présence du contre-exemple par excellence.

C'est parce que nous sommes d'accord avec vous sur ces trois points fondamentaux rappelés dans le projet d'avis qui nous est proposé ce soir que nous disons qu'il faut donner un avis négatif à ce projet d'A 45 ou voter l'amendement que nous présenterons tout à l'heure.

Ce projet est mauvais sur le fond et nous ne devons pas suivre les milieux économiques dès que ceux-ci lancent des opérations de lobbying routier, comme avec le site que nous avons vu apparaître récemment.

Tout d'abord, les prévisions ferroviaires dont il est fait état dans le document d'études ne tiennent pas compte de l'effort de la région Rhône-Alpes. En effet, sur l'axe Lyon-Saint Etienne-Firminy, le volontarisme de la région Rhône-Alpes et la réactivité technique de la SNCF conduisent à augmenter l'offre de vingt-neuf trains quotidiens à partir de décembre 2006 tout en accroissant la capacité du matériel roulant. Avant même la mise en place du cadencement prévue pour bientôt, ce sont 170 000 usagers qui ont été gagnés par cette ligne depuis deux ans. Or, sur la demi-page non illustrée de chiffres consacrée au ferroviaire dans le rapport d'enquête, il n'est pas fait mention des performances remarquables qui vont devenir la norme sur la ligne Firminy-Lyon ni même de l'existence du projet REAL pour établir les prévisions de trafic devant établir l'utilité de l'A 45.

Seconde critique, qui va dans le même sens puisqu'elle concerne les prévisions de trafic censées étayer l'utilité publique du projet : que penser des modèles de prévisions du trafic qui ne tiennent pas compte de la hausse structurelle du prix du carburant dans leurs critères de calcul ? Cette hausse jugulera la croissance des flux, limitant d'autant l'intérêt de l'A 45 pour qui que ce soit. Nous constatons déjà les effets de la hausse du carburant puisqu'en 2005, le kilométrage parcouru par les automobilistes français a baissé pour la première fois depuis 1974. Certes, la baisse est modeste, 1,4 %, mais cela montre que nous arrivons au seuil d'une nouvelle ère en matière de déplacements et, dans ces conditions, l'A 45 est-elle vraiment un projet d'avenir ?

Autre faiblesse d'importance du dossier mais qui a une portée générale, le manque d'articulation des projets autoroutiers entre eux pour le processus de décision publique. Alors que nous sommes rentrés dans une ère de pénurie de fonds publics pour les projets d'infrastructures, alors que ces projets sont de plus en plus difficiles à insérer dans un environnement plus fragile et plus contraint, que leur financement s'exerce au détriment les uns des autres, il devient primordial de faire les bons choix et donc de hiérarchiser strictement les projets entre eux.

J'avais encore deux critiques, dont une concernant la maîtrise de l'étalement urbain mais je vais faire plus court et je vais terminer cette intervention en rappelant des choses très simples : notre pays a ratifié le protocole de Kyoto ; avec la construction de nouvelles autoroutes, nous nous engageons dans une voie contraire à cet engagement et aux principes du développement durable. Dans son édition du 19 septembre dernier, le journal *Le Monde* résume la situation en posant la question que je pose à mon tour dans cette assemblée : faut-il investir dans de nouvelles infrastructures autoroutières alors que la France s'est engagée à diviser par quatre, d'ici à 2050, ses émissions de gaz à effet de serre ? L'Etat projette d'ouvrir, d'ici à 2025, 2 900 kilomètres de nouvelles autoroutes et d'élargir 1 600 kilomètres de voies existantes. Or, les transports sont le premier émetteur de gaz à effet de serre. Dans le même article du *Monde* -et je vous renvoie à sa lecture-, je vous indique simplement que le développement des capacités autoroutières a bien pour effet d'accroître le trafic mais n'induit pas forcément un meilleur développement économique de la région et du territoire puisque souvent le bénéficiaire que l'on enregistre ici se marque aussi par une désertification du territoire.

Voilà, j'en ai fini, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe UDF avait le double de temps de parole. J'espère que...

**M. le vice-président CRIMIER** : Monsieur le président, chers collègues, une intervention un peu plus courte et partagée avec mon collègue Jean-Luc Da Passano.

Une citation de Michel Godet, économiste, souligne "qu'imaginer l'avenir autrement, c'est déjà changer le présent". C'est un peu ce que nous propose cette délibération qui réaffirme, en cohérence avec les avis donnés par le Grand Lyon sur la DTA et le PDU, l'indispensable complémentarité entre la voirie et les transports en commun. Nous nous félicitons du préambule de cet avis qui fait apparaître clairement le développement concomitant des transports en commun et de la voirie. C'est un point sur lequel j'interviens souvent et qui fera vraiment, s'il est effectivement mis en œuvre, que l'avenir soit un peu différent du présent.

En tant que maire directement concerné par ce projet, avec d'autres -comme mon collègue Jean-Luc Da Passano qui interviendra après moi- parce qu'il débouche directement sur l'A 450 -et vous pouvez nous croire, monsieur le président, nous sommes aux premières loges !-, je rappellerai l'avis défavorable émis par les quatre maires concernés par ce débouché sur l'insuffisance des mesures envisagées dans ce dossier au raccordement de l'A 45 et de l'A 450 sur l'A 7. Ces mesures aujourd'hui suffiraient à peine à résoudre la situation journalière de bouchons et d'encombres, en pleine zone Seveso rappelons-le.

Nous ne comprendrions pas que demain on vienne rajouter quelques dizaines de milliers de véhicules dans ce secteur, notamment avec une mise à trois voies, sans perspective globale de traversée du Rhône. Si le développement de l'agglomération

stéphanoise est à prendre en considération, tout comme une amélioration des voiries de tout l'ouest lyonnais pour répondre aux besoins des entreprises du secteur et améliorer l'activité économique, cela ne doit pas venir aggraver une situation déjà plus que difficile. Ainsi, le qualificatif de moyen terme de la réalisation de l'A 45 nous paraît bien correspondre à la situation actuelle.

Il y a un bien aussi une ambition différente, que nous proposons au-delà de cette délibération, c'est celle de voir mettre à l'étude un transport en commun en site propre le long de l'A 45 ou de l'A 450 afin de maîtriser enfin, et aussi, les flux de transit et pendulaires en croissance permanente et d'assurer des cohérences avec tous les modes possibles de déplacements dans tout le grand ouest lyonnais. Si l'est Lyonnais a connu des priorités bien évidentes au regard des populations à desservir et des retards constatés, l'ouest lyonnais méritera toute l'attention du Grand Lyon dans le prochain mandat, comme vous l'avez déclaré, monsieur le président, lors de votre récente visite sur le territoire de la conférence des maires des Lônes et coteaux du Rhône que j'ai le plaisir de présider.

Enfin, en termes de financement, notre groupe ne peut qu'être inquiet et défavorable sur le fait de voir les collectivités locales supporter, une fois de plus, une participation financière importante pour des réalisations de voiries structurantes qui relève de l'État. La subvention pose d'ailleurs la question de la rentabilité de cette nouvelle infrastructure qui doublera l'A 47 actuelle, qui plus est sur un tracé très proche.

C'est pourquoi, monsieur le président, notre groupe votera cette délibération qui reprend l'essentiel de notre position, même à travers un texte de synthèse toujours un peu restrictif. Je vous remercie de votre attention et j'en ai terminé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. C'est à monsieur Da Passano.

**M. le vice-président DA PASSANO** : Juste un petit complément, monsieur le président, mes chers collègues, pour rappeler que l'A 450 avait été conçue à l'origine, et réalisée, par le Conseil général comme une voirie de desserte locale. Quelques années après, l'Etat l'a prise en charge dans le but d'amorcer une future liaison Lyon-Saint Etienne. L'A 450 a été élargie dans le cadre du contrat de plan Etat-Région mais avec, à l'époque, un pont qui devait être construit et relier Pierre Bénite à Saint Fons. En raison de risque chimique, le pont n'a jamais été réalisé. De ce fait, nous sommes aujourd'hui dans une situation difficile et, tous les matins, nous avons des embouteillages considérables pour ne pas avoir construit un pont qui aurait permis à des automobilistes de traverser en quelques secondes une zone à risque chimique, on les fait stationner -et je tiens à le dire solennellement- pendant près de trente-cinq à quarante minutes dans cette même zone, ce qui est scandaleux. Si un jour il devait malheureusement arriver une catastrophe chimique au moment de l'heure de pointe, ce serait un véritable carnage parce que les voitures sont complètement arrêtées et que les secours ne pourraient même pas parvenir.

Alors, aujourd'hui, que nous propose-t-on ? De prolonger cette voirie jusqu'à Saint Etienne. Avec quel aménagement au bout ? Prenez la ligne des trafics prévisionnels à l'horizon 2020 : 58 400 véhicules sur l'A 450 sans l'A 45, 78 700 véhicules avec l'A 45, c'est-à-dire 20 000 véhicules de plus. Et que va-t-on faire de ces 20 000 véhicules supplémentaires ? On a fait un aspirateur à voitures et a mis un bouchon au bout. Je dis que c'est scandaleux d'oser nous présenter cela.

Je crois qu'une bonne gestion des trafics consiste, bien sûr en plus du développement des transports en commun ferroviaires,

à séparer soigneusement les trafics locaux des trafics de transit. Déjà avec le trafic local que nous avons sur l'A 450, nous avons des embouteillages considérables. De grâce, ne rajoutons pas un trafic de transit !

Plus généralement, je crois que pour l'A 45 au sud, comme pour l'A 89 au nord, il nous faut éloigner le trafic de transit du cœur de notre agglomération. L'A 45 pourrait s'envisager un jour si un contournement à l'ouest de Lyon drainait vers le nord et vers le sud le trafic de transit. Dans les conditions actuelles, je trouve que l'Etat exagère de nous proposer de relier Lyon à Saint Etienne par cet itinéraire. J'espère que nous serons unanimes sur cette opinion et je pense qu'aujourd'hui, l'Etat serait mieux inspiré de remettre en service les anciennes bretelles qui reliaient l'A 450 à l'A 7 qu'il a fermées au moment où devait se construire le pont, qui sont encore existantes et que l'on pourrait remettre en service à très faible coût. Cela au moins serait quelque chose de positif.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. THIVILLIER** : Monsieur le président, chers collègues, l'A 45, comme les hypothèses du contournement de l'ouest de Lyon (COL), comme le projet du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL), comme les relations TER intercités, comme la magistrale Eco-Fret, l'Arc Languedocien, la liaison fluviale Rhin-Rhône et Saône-Moselle, la LGV Lyon-Turin ou la Transalpine Fret, comme le développement de l'aéroport Saint Exupéry, etc, démontre que Lyon, deuxième agglomération de France, est bien ce carrefour au cœur des communications nationales et européennes.

Cette dimension globale, qui après tout est une constante dans l'histoire depuis plus de vingt siècles, est trop souvent tue aux populations locales et elle est pourtant vécue au quotidien, souvent dans les souffrances, les embarras et les nuisances jusqu'au refus et à l'incompréhension. Or, cette dimension globale est, à notre sens, volontairement étouffée et affaiblie et ramenée systématiquement à l'unité, parcellisée à tel ou tel projet. C'est une stratégie gouvernementale de division, de ponctualisation, à la fois pour minorer les impacts de chacun individuellement et de tous collectivement et surtout pour faire appel ainsi aux financements locaux et fuir ses responsabilités globales, sa dimension nationale. A l'image du débat public tronqué sur le CFAL, pour fait de COL, c'est en l'absence d'une vision globale que nous sommes amenés à nous prononcer avec, dans le même temps, une mise à l'écart des populations dans la façon dont les informations, la concertation et les projets sont menés.

Pour notre part, il nous apparaît que le Grand Lyon doit exiger de l'Etat une politique globale, une étude et une présentation complète des problématiques de déplacements, de transports et de logistique sur l'ensemble de l'aire métropolitaine de Lyon, de Villefranche à Valence, de Saint Etienne à Grenoble-Chambéry. Cette politique doit s'inscrire dans un calendrier de grands travaux nationaux qui mobilise le secteur des travaux publics et des transports pour la décennie à venir et apporte ainsi richesses, croissance et développement économique. L'Etat doit assumer cette vision, ce projet et cette responsabilité nationale par la mise en place de financements nationaux et européens clairement identifiés sans faire appel aux moyens des collectivités locales ou territoriales.

A propos de l'A 45, nous affirmons donc qu'il faut résolument traiter ce dossier. Cependant, nous rejoignons l'avis du Séal qui rappelle clairement la nécessité que l'Etat engage, avant

la réalisation de l'A 45, un programme substantiel de travaux sur l'A 47 et non -comme il est écrit dans le dossier d'enquête publique- "après la mise en service de l'A 45". A cet égard, l'effort est à porter sur l'enfouissement de l'A 47 dans la traversée de Givors est indispensable à la qualité de vie des Givordins ainsi que son élargissement pour renforcer la sécurité des automobilistes, la création d'une connexion entre l'A 47 et l'A 7 afin d'éviter, pour les automobilistes venant de Saint Etienne, le goulot d'étranglement de Givors et la création d'un nouveau pont sur le Rhône au sud de Givors.

Si nous considérons nécessaire l'effort à faire dans les déplacements est-ouest, nous exigeons qu'il soit entrepris en informant les populations, en obtenant leur accord et en réclamant que celles-ci soient protégées des nuisances, des pollutions et des risques technologiques.

Nous attirons l'attention sur le débouché inévitable, et alors évident, que représentera l'A 45 pour le futur COL qui, lui, est indispensable au soulagement de la circulation automobile dans l'est lyonnais et de ses populations. Il apparaîtra alors qu'une nouvelle traversée du Rhône est nécessaire au sud de Pierre Bénite avec un branchement évident sur le boulevard urbain sud (BUS) qui se transformera aussitôt en une nouvelle autoroute urbaine, impactant douloureusement les villes et les habitants de Pierre Bénite, Saint Fons, Feyzin, Vénissieux, Corbas, Saint Priest, Mions, etc. qui en ont déjà assez avec les fractures urbaines qu'elles supportent aujourd'hui. Néanmoins, nous considérons avec force que le COL doit être pris en compte dans le même temps que l'A 45 et faire l'objet d'un engagement ferme et sans faux-fuyant de l'Etat.

Cette absence de maîtrise d'une politique globale ne peut que dresser les populations contre des projets dont l'objectif est absolument nécessaire.

Nous ne nions pas le travail fait au niveau de la directive territoriale d'aménagement ni celui en cours dans l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) mais nous devons en appeler avec encore plus de force à une grande politique d'aménagement du territoire conduite et financée par l'Etat, dans l'intérêt et la solidarité nationale, avec l'aide européenne, qui prenne en compte tous les enjeux des déplacements et des transports du nœud lyonnais.

Sans remettre en cause les conclusions du rapport que vous nous proposez, le groupe Communiste et intervention citoyenne refuse que l'Etat ponctionne les collectivités locales pour un tel projet de dimension nationale, propose qu'un débat public soit réclamé à l'Etat sur la base d'une véritable politique globale d'aménagement du territoire qui concerne les modes de déplacements des biens et des personnes sur l'ensemble de l'aire métropolitaine de Lyon, que soient clairement définies les modalités de financement et de prise en charge par l'Etat et par la Communauté européenne et enfin qu'une politique de grands travaux vienne apporter un souffle nouveau, un élan économique puissant et favorise l'emploi, facteur d'un vrai progrès social au cœur de la deuxième agglomération et région de France. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**M. BARTHELEMY :** Monsieur le président, mes chers collègues, notre assemblée est consultée aujourd'hui sur un grand projet d'aménagement, la nouvelle liaison autoroutière Saint Etienne-Lyon, qui, même s'il est situé intégralement à l'extérieur du territoire de la Communauté urbaine, constitue un élément fondamental du développement de la grande métropole lyonnaise. Cette

consultation s'inscrit dans une longue et lourde procédure sur le chemin de laquelle nous nous situons au stade de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'Etat sollicite notre avis. Le texte qui nous est soumis par l'exécutif est suffisamment fuyant et alambiqué pour que chacun puisse s'y retrouver peu ou prou, à l'exclusion naturellement de ceux qui s'opposent par principe à tout investissement susceptible d'améliorer ou de développer les transports routiers dans ce pays.

On y trouve d'abord -et c'est le point le plus important à nos yeux- un accord de principe sur la nécessité de cette liaison autoroutière, accord qui est matérialisé par le point 3 de votre rapport, même si cet accord de principe est contrebalancé par le rappel quelque peu idéologique d'une priorité ferroviaire dont on sait pourtant qu'elle est infiniment plus coûteuse et infiniment moins efficace.

On y trouve aussi -et à juste titre- des réserves quant au débouché de cette autoroute dans l'agglomération lyonnaise mais on ne voit pas l'esquisse d'une proposition susceptible d'apporter une réponse à ce problème réel et l'on se garde bien d'évoquer le contournement ouest de Lyon dont on sait qu'il est, dans l'esprit des concepteurs de l'A 45, un élément de réponse, même partiel, à la question du débouché de l'autoroute dans l'agglomération.

On y trouve enfin -et c'est de bon aloi- le refus de principe de toute participation financière des collectivités territoriales. Même s'il est légitime, ce refus fragilise cependant, qu'on le veuille ou non, la portée de nos propositions.

Mais, à la décharge de l'exécutif, il faut bien reconnaître que ce type d'exercice est rendu extrêmement difficile du fait du contexte institutionnel et financier dans lequel nous évoluons. Plusieurs éléments attestent de ces difficultés.

Le premier élément c'est que l'Etat joue sur l'émiettement et les contradictions du pouvoir local ; je l'avais déjà souligné ici lorsque nous avons débattu de la directive territoriale d'aménagement. Faute d'un véritable pouvoir métropolitain dans une aire urbaine qui touche quatre départements et une multitude de structures intercommunales et d'autorités organisatrices de transports, l'Etat a beau jeu d'affirmer qu'il est le seul garant de l'intérêt général.

Le deuxième élément, qui est la conséquence directe du premier, c'est l'absence de vision d'ensemble en matière d'aménagement du territoire. L'A 45 est un bon exemple à cet égard. Il s'agit d'une problématique qui relève de deux logiques distinctes, même si elles ne sont pas forcément contradictoires. Saint Etienne-Lyon est une liaison indispensable à l'équilibre interne de la région urbaine de Lyon mais c'est aussi un maillon essentiel dans le cadre des grandes liaisons européennes est-ouest. Dès lors, entre l'Etat et les collectivités, le risque est grand que se mette en place une sorte de jeu de poker menteur. En réalisant l'A 45 de cette façon, l'Etat n'espère-t-il pas contraindre les collectivités à accepter et à financer le COL, et même le TOP, afin d'éviter l'asphyxie de l'agglomération ?

Il y a quarante ans, les élus lyonnais ont réclamé le tunnel sous Fourvière en spéculant sur la réalisation ultérieure, par l'Etat, d'un contournement autoroutier de Lyon ; quarante ans plus tard, il n'y a pas de contournement et le trafic international continue de s'écouler par Lyon et par la zone du confluent, ce qui ne manque, par ailleurs, de nous interroger sur les conditions de développement des projets programmés dans ce quartier.

Le troisième élément est d'ordre financier. Les ressources des collectivités ne permettent pas de financer les grands projets d'infrastructures nécessaires à leur développement. Lors d'une prochaine séance, nous allons évoquer la question du bouclage ouest du périphérique de l'agglomération lyonnaise. Le débat risque d'être clos avant même d'être ouvert lorsque nous constaterons notre incapacité à financer un tel équipement sans mettre en péril pour longtemps l'équilibre des finances du Grand Lyon et du département du Rhône.

Monsieur le président, notre groupe ne souhaite pas ajouter à la confusion. Convaincus de la nécessité pour notre métropole de disposer d'une liaison autoroutière rapide et sûre entre Lyon et Saint Etienne et soucieux de préserver autant que faire se peut une certaine cohésion de notre assemblée face à nos partenaires, nous voterons votre texte, même s'il ne nous satisfait pas pleinement. En revanche, nous voterons contre l'amendement de nos collègues du groupe des Verts dont le contenu équivaut à supprimer le seul élément substantiel de l'avis qui nous est soumis.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe UMP.

**M. FORISSIER :** Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, les élus du groupe UMP approuvent le projet de réalisation de l'A 45 tel qu'il est proposé par l'Etat.

Lors du débat sur la DTA en janvier 2005, il a été affirmé de façon consensuelle que le Grand Lyon devait s'inscrire dans une véritable perspective de développement de métropole. Pour cela, le fonctionnement du bipôle Lyon-Saint Etienne est déterminant à plusieurs titres et les relations entre les deux grandes agglomérations doivent être facilitées. C'est dans ce contexte que se situe le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de l'A 45.

Nul ne peut contester que l'A 47, qui supporte seule un trafic de 90 000 véhicules par jour, est actuellement un handicap pour l'axe Lyon-Saint Etienne et que cette situation ne peut perdurer. Alors, souligner que le projet de l'A 45 tel qu'il est présenté dans ce dossier n'est pas satisfaisant tout en rappelant qu'il est impératif de le réaliser n'est pas une attitude responsable. Les grands projets de ce type mettent des années à se réaliser, sous réserve bien sûr qu'ils soient décidés ! À vouloir ménager les positions de vos alliés politiques, vous retardez d'autant le début des travaux. Or, chaque mois qui passe est une perte de temps dans la procédure. Les résultats des études alternatives sont clairs : aucune autre solution d'aménagement ne saura répondre aux besoins de cet axe à dix ou vingt ans. De plus, le réaménagement lourd de l'A 47 aurait un coût pratiquement équivalent à la réalisation de l'A 45 (de l'ordre d'un milliard d'euros) et serait vite de nouveau inadapté.

Il est évident qu'il faut que le dossier évolue dans l'étude des arrivées de flux sur les infrastructures existantes ; en particulier, l'aménagement de l'A 450 à son débouché à Pierre Bénite sur l'A 7 et l'aménagement de l'A 47 à hauteur de Givors doivent être l'objet de réflexions sérieuses, qui sont en cours d'ailleurs. Mais ces questions importantes ne doivent pas servir de prétextes pour retarder la procédure déjà très longue.

Il faudra également prendre rapidement des décisions sur le TOP et le COL qui font partie intégrante du futur maillage de notre agglomération dans le contexte du développement durable. Certes, il faut développer les transports en commun et c'est la finalité des contrats de projets, certes, il faut développer le fret ferroviaire et éviter que les trains de marchandises ne soient contraints de passer par le centre de Lyon ; c'est l'objet

du contournement ferroviaire, mais on ne peut opposer le mode routier et ferroviaire : il faut se placer dans une vraie perspective de développement durable où chaque mode a sa pertinence économique. Soyons sérieux ! Le mode ferroviaire, qu'il faut favoriser énergiquement, ne peut être en pratique qu'un complément du mode routier et non une alternative miracle totale.

La nécessité d'une réelle volonté politique des acteurs locaux en termes d'aménagement des infrastructures se pose de façon concrète avec le projet de l'A 45. Aujourd'hui, il faut être clair : veut-on voir avancer le projet d'une liaison performante et sécurisée entre Lyon et Saint Etienne ou non ? C'est en tout cas le souhait de la grande majorité des usagers et particulièrement des acteurs économiques. C'est également la conviction des élus du groupe UMP dont certains sont très impliqués dans les répercussions de cette création d'infrastructure.

Il faut donc approuver les préconisations du dossier d'enquête préalable à la DUP sans faux-fuyants, il faut avancer, il faut décider et non pas déclarer, monsieur le président, que vous êtes pour tout en étant contre ou inversement. Votre position a besoin d'être clarifiée. Faute de volonté politique responsable, notre agglomération va droit à l'asphyxie.

Monsieur le président, considérant cet avis sans vision d'envergure métropolitaine, les élus du groupe UMP voteront contre ce rapport tel qu'il est présenté. Ils réaffirment par contre leur volonté de voir avancer le dossier de l'A 45 dont la réalisation est nécessaire pour permettre une liaison à la hauteur des ambitions affichées dans le cadre de la région urbaine de Lyon. Nous voterons également contre l'amendement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Synergies.

**M. le vice-président REPELIN :** Monsieur le président, chers collègues, nous sommes sollicités par l'Etat pour faire valoir notre avis sur la liaison autoroutière A 45 entre le nord de Saint Etienne et Brignais. Même si ce barreau routier n'empiète pas directement sur notre territoire, son articulation sur l'A 450 entre Brignais et Pierre Bénite nous concerne directement car il conduirait, en l'état actuel du dossier, à surcharger considérablement la circulation au sud-ouest de notre agglomération. Cette conséquence sur notre trafic interne suffit très largement, à notre sens, à légitimer notre avis et pour nous faire entendre par les autorités nationales compétentes.

Alors, que dire à l'Etat à propos de ce projet ? Comment donner un point de vue constructif et exiger des améliorations au projet sans se contredire au fur et à mesure de l'énumération de nos priorités ? Car en effet, nous avons un peu l'impression d'être devant la quadrature du cercle ; jugez plutôt !

Premièrement, il apparaît urgent d'apporter une amélioration du trafic sur l'A 47 actuelle. Entre le sentiment d'insécurité et la pollution qu'engendre la hausse grandissante du trafic actuellement, des améliorations ou alternatives significatives sont à entamer rapidement.

Deuxièmement, il faut favoriser au maximum les échanges entre le Rhône et la Loire, entre Lyon et Saint Etienne. Notre ambition de métropole européenne n'est viable qu'à partir de ce rapprochement naturel et positif pour tous. Obérer dès aujourd'hui la perspective à moyen terme d'un mode d'échanges important, qu'il soit routier ou autre, entre les deux agglomérations serait considéré par nos voisins comme une véritable défiance à leur égard.

Troisièmement, nos partenaires stéphanois et ligériens doivent néanmoins comprendre que l'agglomération lyonnaise ne peut

pas intégrer 50 000 nouveaux véhicules par jour à son entrée au sud-ouest, via l'A 450, et sur sa jonction avec l'A 7 à la hauteur de Pierre Bénite. Notre assemblée a déjà contesté ce scénario lors des discussions sur la DTA et sur le PDU.

Et si ce n'est pas dans l'intérêt des Grands Lyonnais que d'accueillir l'A 45 en l'état du dossier, ce ne l'est certainement pas non plus pour les arrivants de la Loire, à qui il faudrait plus d'une heure pour rallier Brignais au centre de Lyon, ou franchir toute la zone sud déjà embouteillée pour se rendre à Saint-Exupéry ou rejoindre l'A 46, et ceci en s'acquittant en plus d'un péage.

Enfin, pour terminer sur ce thème, notre responsabilité existe aussi vis-à-vis des territoires limitrophes de notre agglomération, que ce soient les territoires partenaires avec qui on a déjà engagé des rapprochements significatifs, ne serait-ce que dans le cadre de l'interScot, mais aussi vis-à-vis des territoires intégrés que sont ceux de Givors et Grigny.

Quatrièmement, la question qui fâche mais que personne n'aborde, celle du financement. L'Etat nous livre des éléments financiers pour chacun des scénarii possibles. Au-delà du caractère subjectif -et donc contestable- de ces estimations, il n'empêche que la part réservée à la puissance publique est colossale et qu'il est suggéré aux collectivités locales concernées de faire preuve de générosité. Après le TGV Rhin-Rhône, après le contournement ferroviaire de l'est lyonnais, voici venir l'A 45. Quelles seront les prochaines sollicitations ? L'A 89, le COL ? Tout ceci évidemment sans la moindre aide réciproque pour le bouclage de notre périphérique, considéré par l'Etat comme un équipement strictement local.

Cinquièmement, attention ! car, à l'heure où nous sommes près de nous doter d'un réseau ferroviaire ambitieux, efficace et à vocation régionale, n'engageons pas notre collectivité sur des financements parallèles qui mettraient en péril nos propres projets de transports alternatifs, destinés justement à reporter le trafic routier sur d'autres modes car -et c'est effectivement l'occasion de le répéter- nous sommes persuadés de l'indigence des raisonnements basés sur un seul mode de transport. Le tout-route ou le tout-train, c'est comme le tout-vélo, ça ne fonctionne pas ! Puisqu'ils accusent du retard vis-à-vis de la voiture, nous nous devons de nous concentrer principalement sur les modes de transports collectifs mais en proposant des alternatives attractives et qui font envie aux habitants. Ce n'est pas en les dégoûtant de l'automobile que nous remplirons les bus ou les trains, c'est en leur démontrant qu'ils sont gagnants à les utiliser.

Enfin, il faut conclure en constatant qu'il nous est demandé de nous prononcer sur un équipement autoroutier qui propose une alternative à un itinéraire perturbé et qui faciliterait certains échanges avec un partenaire incontournable mais qui imposerait, en l'état, une thrombose inacceptable de la circulation de notre agglomération sans proposer aux utilisateurs une liaison facilitée vers l'aéroport et dont le financement n'est visiblement pas assuré car il est impensable pour le Grand Lyon que de substituer ses ambitions ferroviaires à ce type de projet.

Je réitère donc la question du début de mon propos : que dire à l'Etat ? Nous ne vous cacherons pas que cette question a fait débat dans notre groupe, que notre position à ce sujet n'est pas unanime mais nous savons que c'est aussi le cas dans les autres formations politiques, que c'est le cas au sein de cet exécutif et au sein de cette assemblée.

Dans ces conditions, la rédaction de cette délibération affirmant les grands principes et priorités de notre action nous apparaît

comme contribuant à rapprocher les points de vue aussi divergents soient-ils tout en demeurant lucide sur l'importance de nos relations avec la Loire mais aussi avec les territoires qui nous sont limitrophes. C'est sans doute une délibération de compromis mais le compromis n'étant pas pour nous un gros mot, nous saurons l'assumer pour ce type de décision. C'est pourquoi nous voterons ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président TOURAINE** : Monsieur le président, mes chers collègues, beaucoup a déjà été dit et cela me permettra d'être bref mais je voudrais essayer d'éclairer la lecture du rapport par les porte-parole des groupes Union pour la Communauté et Union pour un mouvement populaire.

En effet, le rapport est plus clair que ce qu'il a été dit puisqu'il y a une position proposée qui est de répondre, à terme, oui sur la nécessité d'une construction de l'A 45 mais non, pas dans n'importe quelle condition ; cette voie pourra donc être développée à moyen terme mais seulement après avoir rempli toute une série de conditions qui ne le sont pas actuellement et certainement pas dans les conditions proposées par l'Etat aujourd'hui car ces conditions nous apparaissent très insuffisamment respectueuses des populations du Grand Lyon et des villes traversées.

De fait, le Grand Lyon n'est pas égoïste et il comprend la nécessité d'améliorer la liaison pour qu'elle soit plus fiable, plus performante, moins dangereuse entre les villes de Saint Etienne et de Lyon et vers la vallée du Rhône ; cela est une nécessité que nul ne nie ici.

Le deuxième objectif est d'améliorer la liaison entre Lyon et Toulouse, qui a un intérêt national, nous pouvons également l'entendre.

Le troisième objectif qui est de réaménager la configuration actuelle de l'A 47 au profit des agglomérations traversées avec une circulation apaisée, oui, bien sûr nous l'entendons car c'est l'intérêt des villes qui, pour l'instant, souffrent de conditions défavorables de la circulation sur l'A 47.

Oui, cette A 45 pourra un jour se développer mais il faudra remplir les conditions.

D'abord, premièrement, le respect du PDU. Si nous avons ensemble adopté ce PDU, ce n'est pas pour en violer immédiatement les règles et ce PDU nous interdit de créer de nouvelles pénétrantes, nous demande même de limiter celles qui, pour l'instant, apportent des trafics trop importants et donc il y a là une nécessité de ne pas accroître le transit au cœur même de l'agglomération lyonnaise. Ce PDU demande également que soient amplifiées les alternatives ferroviaires et, évidemment, ce n'est qu'après avoir amélioré le service TER entre Saint Etienne et Lyon que pourrait être imaginée et envisagée la réalisation de cette nouvelle autoroute.

Bien évidemment, l'A 47 -et cela a été dit précédemment- doit être améliorée avant même la construction de l'A 45 dans l'intérêt des populations des villes traversées mais aussi dans l'intérêt du trafic sur de courts trajets.

Bien sûr -et c'est le point le plus délicat-, il manque dans la proposition de l'Etat une réflexion aboutie sur l'arrivée dans la grande agglomération lyonnaise. Monsieur Da Passano et d'autres ici ont bien résumé la dangerosité et même l'impossibilité

actuelle d'imaginer l'addition d'une circulation de grand transit à la circulation locale sur l'A 45. Il est donc nécessaire de chercher des alternatives, il est nécessaire de réfléchir à cette arrivée de l'A 45 au niveau de l'agglomération.

Enfin, bien évidemment, une partie de la circulation venant de Saint Etienne ou des autres villes va non pas se destiner à l'agglomération lyonnaise elle-même mais à sa partie sud-est, à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry ou à d'autres secteurs plus à l'est de notre agglomération et, évidemment, le transit ne doit pas se faire par l'intérieur de la Communauté urbaine. Les moyens pour autoriser ce transit hors de la Communauté urbaine de Lyon doivent être au préalable développés afin que l'on ne souffre pas à nouveau de cette erreur, trop souvent commise, de développement de liaisons qui, au début, sont prévues pour une orientation et qui ensuite subissent les nuisances d'avoir des orientations multiples, dangereuses dans leur cohabitation.

Il y a dans toutes ces nécessités préalables de quoi occuper le court terme afin de lever toutes ces hypothèques et avant de créer les conditions qui permettront à l'A 45 d'être réalisée sans accroître les nuisances aussi bien dans le Grand Lyon que dans les autres villes avoisinantes.

Enfin, bien sûr -et cela me paraît être aussi un préalable-, le financement doit en être assuré par l'Etat. L'engagement de l'Etat doit être obtenu car il est bien évident que ce n'est pas sur les budgets des collectivités locales que cette liaison -dont il nous est dit, par l'Etat, qu'elle a une vocation d'intérêt national- peut pas être supportée par le seul poids de la fiscalité locale. Donc il y a là des engagements à obtenir de la part de l'Etat, il y a des études à compléter pour mieux assurer l'arrivée dans l'agglomération de cette A 45 et ce n'est qu'au terme de toutes ces réalisations, après avoir amélioré la liaison ferroviaire également, que nous pourrions alors, à moyen terme, envisager cette réalisation d'une A 45 qui s'avèrera à terme nécessaire et bénéfique, autant pour la ville de Saint Etienne que pour l'agglomération de Lyon. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Touraine. Chers collègues, quelques mots pour terminer ce débat.

Je crois que nous avons déjà eu l'occasion de discuter souvent ensemble. Je me rappelle que, sur le problème du contournement ferré de l'agglomération lyonnaise, nous avons eu une position pour la quasi-totalité des groupes, sauf un, d'un contournement global de l'agglomération. A l'époque, on voulait effectivement qu'il n'y ait qu'un demi-contournement et repasser par les communes de l'est lyonnais pour revenir sur la vallée du Rhône.

Je crois -mais monsieur Forissier est plus expert que moi-, si j'ai bien compris ce qui s'est passé à la réunion de Parfaire et les réponses au moins publiques du ministre, que le projet de contournement global est quelque chose qui a progressé. Donc je ne désespère pas que notre ministre des Transports finisse petit à petit par s'imprégner de la réalité lyonnaise et donc il comprendra à ce moment-là, par exemple, que dans le projet de l'A 89, c'est mieux quand on met l'A 89 en face du contournement de Lyon permettant d'aller rejoindre directement la plaine de l'Ain plutôt que de passer par le tronçon nord du périphérique ou par le tunnel de Fourvière aujourd'hui totalement saturé.

Je ne doute pas que sur l'A 45 il finisse par entendre ce que nous disons : que l'on peut prévoir effectivement une liaison avec Saint Etienne mais que la faire arriver au sud de Lyon, sans aucun débouché, c'est une erreur magistrale. Et je comprends

la volonté de nos amis Stéphanois d'être le plus vite possible au cœur de l'agglomération lyonnaise mais, lorsqu'ils auront gagné un quart d'heure sur l'autoroute et qu'arrivant ensuite sur l'A 450, ils mettront une heure et demie pour regagner le centre de Lyon, je me demande quel sera véritablement pour eux le gain et si les liaisons entre les deux agglomérations seront faciles.

Alors c'est cela que nous essayons de formuler dans notre avis de manière courtoise -car nous sommes des gens courtois- mais, je l'espère, suffisamment ferme pour que petit à petit les idées progressent. Nous aurions pu nous contenter simplement d'envoyer une lettre du président, nous aurions pu avoir un débat en Bureau, j'ai souhaité que nous ayons un débat en séance publique de manière à ce que l'on puisse entendre au niveau gouvernemental les remarques des uns et des autres et s'apercevoir qu'elles étaient largement fondées. Et donc j'espère que, dans les semaines et les mois qui viennent, ce que nous aurons dit ici publiquement, comme ce qu'a dit plus discrètement le président du Conseil général dans une lettre qu'il a envoyée en réponse au ministère des Transports, pourra effectivement être pris en compte.

Je terminerai sur un dernier mot, celui du financement. Nous avions par le passé des contrats de plan Etat-Région. Ils étaient faits pour que le niveau national puisse financer un certain nombre de projets d'intérêt local. On les a aujourd'hui transformés en contrats de projets Etat-Région, voire avec un plan, un volet agglomération. J'ai peur que la logique soit exactement inversée et qu'il s'agisse pour les collectivités locales de participer au financement de grands projets d'intérêt national.

Je veux dire à l'avance, non pas simplement en mon nom, non pas au nom de la majorité mais au nom de l'association des maires des grandes villes de France, au nom de l'association des communautés urbaines de France, que si telle devait être l'intention du gouvernement, il trouverait un front commun de l'ensemble de ces associations. Donc je souhaite le dire aujourd'hui parce que c'est évidemment quelque chose qui va être fondamental pour les prochaines années.

On a parlé tout à l'heure du projet REAL. Ce projet va dépasser le milliard d'euros et peut-être largement plus. Il sera largement financé par la Région, je l'espère par les conseils généraux et un certain nombre de collectivités locales, et en particulier la communauté urbaine de Lyon. Nous aurons à y participer. Nous avons aujourd'hui largement de quoi dépenser pour faire en sorte qu'il y ait une mobilité urbaine dans notre agglomération sans participer aux financements des projets d'Etat.

Mes chers collègues, j'espère que notre avis aura été entendu, que le travail d'imprégnation se fera petit à petit -et si j'ai un conseil à donner, c'est qu'il ne prenne pas trop longtemps parce qu'autrement, cela risque d'être trop tard- et que nous puissions aboutir à ne pas renouveler ce qui s'était fait dans les années 70 où c'était la mode à l'époque des autoroutes qui arrivaient à proximité du cœur de l'agglomération et qui ensuite ne trouvaient aucun débouché. Tout à l'heure, monsieur Deschamps parlait de la destruction du viaduc : nous sommes en train d'essayer de combler ces erreurs des années 70, ne les reprenons pas dans les années 2005-2010.

Voilà, mes chers collègues, je pense que notre avis sera écouté, je l'espère suivi et c'est pour cette raison que nous ne voterons pas l'amendement présenté par le groupe Les Verts, même si intellectuellement nous pouvons en comprendre la logique.

Je mets d'abord aux voix l'amendement :

- pour : groupe Les Verts, M. Mansot (Synergies-Avenir),  
 - contre : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Mme Rabatel (Gauche alternative, écologique, citoyenne) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
 - abstentions : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - MM. Chaffrangeon, Vial.

L'amendement est rejeté.

Je mets ensuite le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord,  
 - contre : groupes Les Verts - Union pour un mouvement populaire,  
 - abstentions : MM. Assi, Buffet, Chapas, Le Gall, Terrot (groupe Union pour un mouvement populaire), MM. Chaffrangeon, Vial.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

---

**N° 2006-3643 - développement économique** - Soutien au programme de R & D moteur de Renault Trucks (investissement en cellules d'essai moteurs) - Convention pour 2006-2007 - Participation financière - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2006-3644 - développement économique** - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien aux projets de recherche et développement (R&D) 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3648 - développement économique** - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2006 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3650 - développement économique** - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2006 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3653 - développement économique** - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement en 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3656 - développement économique** - Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Rhodanos - Convention financière d'application avec le CNRS Rhône-Auvergne - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3657 - développement économique** - Pôle de compétitivité chimie-environnement - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Rhodanos - Convention financière d'application avec l'IFP (Institut français du pétrole) Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3660 - développement économique** - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec l'université Claude Bernard Lyon I - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3661 - développement économique** - Pôle de compétitivité Techtera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement Nanoptex - Convention financière d'application avec l'Institut français textile et habillement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3662 - développement économique** - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de recherche et développement MicroVax - Convention financière d'application avec l'Inserm - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3643, 2006-3644, 2006-3648, 2006-3650, 2006-3653, 2006-3656, 2006-3657 et 2006-3660 à 2006-3662. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit du soutien au programme de recherche et développement de cellules d'essai moteurs de Renault Trucks. Je vous rappelle que, dans le cadre du pôle de compétitivité...

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Les scrutateurs peuvent aller dépouiller le scrutin.

*(Il est procédé au dépouillement).*

---

**M. le vice-président MUET** : ...Lyon et Urban Trucks, l'ensemble des acteurs ont investi massivement dans le développement de moteurs de véhicules industriels adaptés aux villes et qu'il s'agit-là d'investir dans les cellules d'essai moteurs. L'investissement représente 5 M€, 3,5 M€ financés par Renault Trucks, 750 000 € par notre Communauté, 750 000 € par la Région. C'est un rapport entre investissements publics et investissements privés dans la recherche et le développement que l'on retrouve pratiquement dans l'ensemble des projets de pôles de compétitivité et on va voir les suivants tout de suite après.

Je rappelle qu'il ne reste en Europe que quatre pôles d'investissement dans la recherche et le développement de moteurs de véhicules industriels (en Suède, en Allemagne, dans le Piémont et dans la région lyonnaise), que, dans le domaine de la pollution automobile, des progrès considérables ont été imposés en Europe par la mise en œuvre progressive des différentes normes qui s'appellent euro 0, euro 1. En gros tous les quatre ans, depuis 1990, l'Europe a mis en place des normes d'émissions polluantes qui arrivaient à diviser par deux ou trois les émissions par rapport à la norme précédente et c'est ainsi que, par rapport aux émissions de particules en 1990, la deuxième norme qui s'appelle euro 1, mise en œuvre en 1993-1996, divisait par deux

les émissions de particules, en éliminant donc 50 %, que la norme mise en place en 2001-2004, qui s'appelle euro 3, réduisait de 90 % les émissions de particules, c'est-à-dire qu'il ne restait plus que 10 % des émissions de particules que l'on avait avant 1990 et que la norme qui va s'appliquer en 2009 va réduire de 98 % les émissions de particules. Donc, à partir de 2009, on n'émettra que 2 % des émissions de particules que l'on émettait il y a une vingtaine d'années. Cela montre les progrès qui sont faits et les investissements de Renault Trucks concernant la norme qui suivra en 2012, soit la norme euro 6.

Ce sont des progrès importants dans l'émission à la fois de particules ou de gaz polluants comme les hydrocarbures ou les oxydes d'azote. Cela ne concerne évidemment pas le gaz carbonique, principal gaz à effet de serre qui, lui, n'est pas un polluant : c'est un gaz qui intervient dans le cycle de vie et dans l'activité économique ; c'est un tout autre problème -mais on le connaît bien-, c'est le problème du réchauffement climatique et il est profondément lié à la consommation de combustibles fossiles.

Donc la commission a donné un avis favorable à ce projet, comme d'ailleurs à ceux qui suivent.

Il y a cependant une modification à apporter au rapport numéro 2006-3650 :

- page 2 - titre 2 "description du projet Rhodanos", dernier paragraphe, au lieu de : "CNRS Rhône-Auvergne (0,85 M€) et l'Institut français du pétrole (IFP) Lyon (0,30 M€)", il convient de lire : "CNRS Rhône-Auvergne (0,771 M€) et l'Institut français du pétrole (IFP) Lyon (0,280 M€)".

- page 3 - titre 4 "Le budget et le plan de financement prévisionnel 2006-2009", il convient de remplacer le tableau par le suivant :

(VOIR tableau ci-dessous).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, nous avons au moins un point commun, c'est que je suis au moins aussi optimiste que vous : vous espérez convaincre monsieur Perben et son gouvernement de droite, j'espère vous convaincre un jour ! J'ai entendu votre précédente intervention, j'ai vu que vous avez découvert que les contrats de plan Etat-Région, devenus des contrats de projet, étaient des méthodes de financement des projets d'Etat avec l'argent des collectivités locales ; c'étaient les observations faites par le groupe Les Verts lorsque nous siégeons ensemble à la région Rhône-Alpes sur les deux précédents contrats de plan Etat-Région, je vois que vous avez été convaincu par nos arguments, nous nous en félicitons.

Nous espérons pouvoir un jour vous convaincre -et c'est l'occasion de ce débat- car quel est l'enjeu de ce projet Renault Trucks ? Je le cite dans votre rapport : c'est le programme de recherche FUN ou d'un moteur diesel de camion à grande flexibilité. C'est un enjeu uniquement sur les moteurs de camion, bien exposé par monsieur Muet qui rappelle que, certes, il y a des améliorations historiques en matière de particules ou de toutes autres formes de polluants mais qu'à l'échelle de l'histoire, en raison de l'évolution des technologies, en raison du développement massif des transports par camions de marchandises et la perte des transports ferroviaires -on rappelle qu'en vingt ans, le poids des transports ferroviaires est passé de 50 % à 20 % et le poids des transports par camions, au contraire, a augmenté jusqu'à 80 % maintenant-, c'est un ensemble d'une politique qu'il faut mesurer et non pas uniquement ce point ponctuel. C'est pour cela que nous voulons absolument insister sur le fait que les enjeux de la recherche de demain ce sont les enjeux de la recherche sur le ferroviaire et non pas sur les moteurs de camion car nous ne solutionnons pas le gaz à effet de serre.

| Bénéficiaires                                     | Financement privé | Etat (FCE)   | Conseil régional Rhône-Alpes | Communauté d'agglomération de Grenoble | Conseil général de l'Isère | Communauté urbaine de Lyon | Totaux        |
|---|-------------------|--------------|------------------------------|--|----------------------------|----------------------------|---------------|
| <b>ENTREPRISES</b>                                |                   |              |                              |  |                            |                            |               |
| Suez Environnement                                |                   | 0,505        |                              |  |                            |                            |               |
| Arkéma  |                   | 0,284        |                              |  |                            |                            |               |
| Rhodia  |                   | 0,396        |                              |  |                            |                            |               |
| IRH Environnement                                 |                   | 0,033        |                              |  |                            |                            |               |
| Processium  |                   | 0,029        |                              |  |                            |                            |               |
| <b>ELYO</b>                                       |                   | 0,033        |                              |  |                            |                            |               |
| <b>LABORATOIRES PUBLICS</b>                       |                   |              |                              |  |                            |                            |               |
| AFOCEL  |                   | 0,119        |                              |  |                            |                            |               |
| Commissariat à l'Energie Atomique                 |                   | 0,168        |                              |  |                            |                            |               |
| Centre Technique du Papier                        |                   |              |                              | 0,258                                  | 0,105                      |                            |               |
| Institut Français du Pétrole                      |                   |              |                              |  |                            | 0,280                      |               |
| CEMAGREF  |                   |              | 0,456                        |  |                            |                            |               |
| CNRS  |                   |              |                              |  |                            | 0,771                      |               |
| Institut National Polytechnique de Grenoble       |                   | 0,538        |                              |  |                            |                            |               |
| Institut National des Sciences Appliquées de Lyon |                   |              | 0,56                         |  |                            |                            |               |
| <b>Total</b>                                      | <b>6,97</b>       | <b>2,105</b> | <b>1,016</b>                 | <b>0,258</b>                           | <b>0,105</b>               | <b>1,051</b>               | <b>11,505</b> |

C'est vrai que parfois, avec nos collègues socialistes, sur la problématique du gaz à effet de serre, nous avons quelques difficultés. Nous avons quelques difficultés avec l'un de vos plus célèbre professeur, à savoir monsieur Allègre qui, dans une contribution ancienne, expliquait qu'il fallait absolument faire du nucléaire pour lutter contre l'effet de serre. Cela nous fait partager une deuxième chose, c'est que le taux de division du parti socialiste va finir par ressembler au taux de division des Verts mais, ceci étant, monsieur Allègre soulignait qu'il fallait faire le nucléaire au nom de l'effet de serre et que maintenant il ne croit plus au gaz à effet de serre. Voilà pour les observations.

Donc nous aurions aimé vous convaincre d'un meilleur investissement non pas pour le camion mais pour le ferroviaire. C'est pour cela que nous ne voterons pas ce rapport et, simplement à titre d'information puisque nous avons pris position mais que nous n'allons pas relancer tous les débats, nous voterons également contre le projet Axelera et nous nous abstiendrons sur le projet Biopôle et Techtera de soutien à l'animation des promotions de ce pôle de compétitivité pour être en harmonie avec ce que nous avons exprimé par ailleurs.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe GAEC.

**M. BENARBIA :** Le soutien de notre collectivité aux pôles de compétitivité marque l'engagement sur une véritable nouvelle compétence pour laquelle nous faisons des dépenses significatives. Cette démarche appelle cependant quelques observations.

L'effort de recherche de notre pays est inférieur à celui de nos grands concurrents. Il est nécessaire de le renforcer pour préserver et développer nos capacités scientifiques et techniques et pour conforter les emplois de demain pour lesquels l'innovation est un besoin fondamental. Cependant, les textes qui nous sont soumis décrivent de manière diversement précise les critères de choix des thèmes de développement et des modalités d'évaluation.

Nous avons voté favorablement en faveur de la création de ces pôles de compétitivité. Nous rappelons, comme nous l'avons déjà dit deux fois, que nous serons attentifs au développement du dispositif de suivi de ces participations, pôle par pôle, sur des critères de développement durable sous ses trois aspects, économique, social et environnemental, et avec tous les partenaires territoriaux et sociaux.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Donc je vais mettre aux voix les rapports :

**Rapport n° 2006-3643 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),  
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts).

**Rapport n° 2006-3644 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

**Rapport n° 2006-3648 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

**Rapport n° 2006-3650 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),  
- abstentions : M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts).

**Rapport n° 2006-3653 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

**Rapport n° 2006-3656 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**Rapport n° 2006-3657 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

**Rapport n° 2006-3660 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

**Rapport n° 2006-3661 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

**Rapport n° 2006-3662 -**

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Avec les variantes indiquées par monsieur Tête.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2006-3658 - développement économique** - Convention avec l'association pour la promotion des éco-acteurs lyonnais (Appel) - Soutien au réseau Lyon Environnement dans le cadre de Pollutec 2006 (28 novembre au 2 décembre 2006) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3658. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VULLIEN**, rapporteur : Il s'agit d'une subvention de 30 000 € sur un budget de 104 000 € pour l'association Lyon Environnement pour la promotion des éco-acteurs dans le cadre de Pollutec 2006 et la commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Le groupe Union pour la Communauté. Les Verts d'abord, Union pour la Communauté ensuite.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, quelques observations sur ce dossier sur lequel nous avons d'abord été attirés par la présentation de votre rapport qui fait apparaître une subvention de 60 000 € en provenance de ERAI et de la région Rhône-Alpes. Après vérification auprès de ces instances, elles n'envisagent pas soutenir cette opération et nous reprendrons un peu une part de leur réflexion.

Il s'agit d'une association uniquement à vocation lyonnaise fait de très gros industriels qui veulent se donner une image forte en matière d'environnement mais qui sont plus dans le discours que dans l'action et on ne comprend pas bien qu'ils aient besoin d'argent public car, parmi les exemples, il y a Suez et il semblerait que, là aussi, un certain nombre de vos collègues socialistes ont plutôt des réticences sur les alliances entre Suez et quelques autres personnes à l'Assemblée nationale. On ne comprend pas, ici, vu leur poids économique, qu'ils aient encore besoin d'argent public. On citera Véolia, dont nous aurons le débat tout à l'heure, montrant que leurs bénéfices excessifs leur permettraient d'assumer leur part de communication en environnement parce que, dans cette association, il n'y a malheureusement que de la communication !

Nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je ne suis pas sûr qu'ils n'aient pas beaucoup travaillé - mais évidemment ils ne vous intéressent pas - au pôle chimie-environnement pour effectivement faire passer d'une chimie ancienne à la chimie verte de l'avenir. Donc je crois que ce sont les gens qui vont contribuer à la protection de la planète sur le moyen terme.

Donc je mets aux voix... Non, pardon ! Union pour la Communauté, excusez-moi !

**M. BROCHIER** : Monsieur le président, je serai assez bref. Dans le rapport que vous nous proposez, il y a bien sûr une volonté de promouvoir le pôle de compétitivité chimie-environnement, tel que vous venez de le dire, que nous ne pouvons que soutenir fermement. Mais, dans le libellé de la délibération, il y a une phrase qui m'interpelle comme on dit.

**M. LE PRÉSIDENT** : Dans votre vécu.

**M. BROCHIER** : Dans mon vécu. "Enfin" - écrivez-vous - "elle contribue à mettre en évidence et à proposer aux visiteurs du salon l'attractivité du territoire par la richesse et la diversité de son offre sur la filière". En effet, 65 000 visiteurs, 25 000 étrangers, 2 500 exposants.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le président, qu'il y a deux ans, exactement le 15 novembre 2004, j'attirais votre attention sur un problème qui me semblait essentiel : la capacité hôtelière de notre agglomération pour continuer à accueillir des événements d'envergure tel que Pollutec. Et vous m'avez répondu alors - et je vous cite - : "Ne nous dénigrons pas nous-mêmes, je veux dire en particulier sur le problème de l'hôtellerie". Après une explication sur cette phrase dont, à la lecture, je n'ai pas tout à fait saisi la pertinence, vous évacuez le problème par cette phrase - je cite encore - : "Donc, à un moment donné, arrêtons de nous flageller et allons de l'avant, c'est comme cela que nous progressons."

Alors deux ans après, aujourd'hui, où en sommes-nous réellement et sommes-nous réellement allés de l'avant ? Certes, la capacité hôtelière a très légèrement augmenté mais elle est toujours loin d'être à la hauteur des ambitions affichées par le Grand Lyon, notamment en matière de tourisme d'affaires. Aujourd'hui, les organisateurs de Pollutec s'interrogent pour savoir s'ils ont raison de vouloir maintenir cette exposition de manière alternée à Lyon et Paris. En effet, cette année encore, de nombreux visiteurs seront obligés d'aller au-delà des frontières de notre agglomération pour pouvoir se loger et, vous vous en doutez bien, Paris, à l'évidence, ne manque pas d'arguments pour faire fléchir les organisateurs de Pollutec. J'espère donc que notre agglomération saura se donner les moyens pour maintenir l'organisation alternée de Pollutec à Lyon car, comme vous le savez, cet événement constitue un des fleurons de nos expositions.

Cependant, monsieur le président, c'est aussi un petit peu sur votre méthode que je souhaiterais intervenir. En effet, à l'époque, j'ai été choqué, je dois le dire : lorsque, en tant qu'opposant et et alors que j'essaye toujours d'être constructif, je vous interpelle sur un problème particulier qui concerne l'avenir même de notre agglomération, je n'entends de la part de vous-même, du président, que des arguments on va dire évasifs, de temps en temps quelque peu ironiques, alors que nous aimerions que vous vous saisissiez réellement de ce problème, en l'occurrence, comment doter Lyon d'une capacité hôtelière digne de ses prétentions.

S'il vous plaît, monsieur le président, pas d'échappatoire, pas de formule à l'emporte-pièce ! Quel est aujourd'hui votre plan en la matière ? Avez-vous réellement une vision du tourisme d'affaires pour notre agglomération et donc, s'il vous plaît, des actions claires et précises ? Merci monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'espère -je ne sais pas si c'est une formule à l'emporte-pièce- que vous lisez quelquefois les journaux et donc voyez arriver aujourd'hui toute une série d'acteurs de l'hôtellerie, y compris parmi les plus prestigieux, je pense par exemple à l'hôtel Marriott que l'on attendait depuis une vingtaine d'années ; je crois que vous deviez être quelque part d'ailleurs dans la gestion municipale ou communautaire à l'époque où était géré le premier dossier Marriott pour venir dans cette agglomération. Je me ferai une joie de vous envoyer la liste des enseignes qui sont en train de s'implanter dans l'agglomération lyonnaise : deux au Confluent, deux sur la Cité internationale, un sur l'Antiquaille, quelques-uns sur le quartier de la Part-Dieu et toute une série d'autres dans l'agglomération et vous verrez effectivement qu'il y a un mouvement de fond extrêmement puissant dans l'hôtellerie lyonnaise.

Pour répondre à votre second point, il m'est arrivé aussi d'aller à Paris, de vouloir obtenir un hôtel et de ne pouvoir trouver aucun hôtel dans l'ensemble de l'Île de France. Donc il ne faudrait pas croire que, les jours de grande manifestation à Paris, on trouve à se loger à côté de la porte Maillot ou bien à côté des lieux d'exposition. Croyez-moi, c'est aussi assez difficile et peut-être plus difficile qu'à Lyon parce que les temps de parcours sont encore plus longs. Voilà, je vous aurai répondu.

Je mets donc aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. la vice-présidente VULLIEN.

**Désignation en remplacement de  
deux représentants communautaires  
Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau  
(dossier n° 2006-3682)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous donne les résultats du vote :

|   |     |
|---|-----|
| - nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....    | 143 |
| - à déduire : bulletins blancs ou nuls .....      | 63  |
| - reste pour le nombre de suffrages exprimés..... | 80  |
| - majorité absolue .....                          | 41  |

Ont obtenu :

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| - M. Lahceme Touati..... | 80 voix |
| - M. Michel Denis.....   | 80 voix |

Messieurs Touati et Denis ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

**N° 2006-3665 - finances et institutions - Lyon Parc Auto - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**N° 2006-3666 - finances et institutions - Sogely - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**N° 2006-3667 - finances et institutions - SAEM Lyon Confluence - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**N° 2006-3668 - finances et institutions - Vaulx en Velin - SAIEM - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**N° 2006-3669 - finances et institutions - SEM Cité internationale - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**N° 2006-3670 - finances et institutions - SERL - Exercice 2005 - Présentation du rapport des mandataires - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3665 à 2006-3670. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. le vice-président DARNE,** rapporteur : Il s'agit, mes chers collègues, du rapport des administrateurs des sociétés d'économie mixte. Je suis sûr que vous approuverez le fait que je présente rapidement ces rapports.

Il s'agit de l'exercice 2005. Les six SEM qui sont concernées sont affichées. Elles correspondent à une gestion d'environ trente-quatre de nos collègues et c'est en leur nom que je présente ces rapports puisque ce sont chacun d'eux qui ont dressé les documents qui ont permis de l'établir.

Lyon Confluence est dirigé par notre président Gérard Collomb qui le préside. Dans la première colonne, c'est le pourcentage du capital, dans la seconde, le montant du capital détenu par la Communauté urbaine ; Cité internationale, madame Nachury présidente, monsieur Da Passano pour la SERL, moi-même pour la SAIEM, monsieur Philip pour Lyon Parc Auto, monsieur Plazzi pour la Sogely.

Nous voyons que les trois premières sont trois SEM d'aménagement, Lyon Confluence, Cité internationale et la SERL, qui ont toutes comme objet social des opérations d'aménagement, l'une sur le site de Lyon Confluence, l'autre sur le site de la Cité internationale et la SERL une vocation générale et un objet social même élargi à toute autre opération que celle d'aménagement.

**Lyon Confluence :** les principaux événements de 2005, c'est la signature de la convention publique d'aménagement, ce sont de nombreux chantiers qui ont été lancés : le tramway, les ouvrages ferroviaires. Aujourd'hui, 80 % des terrains sont contrôlés par la ZAC avec Réseau ferré de France, EDF ou Voies navigables de France. Les résultats de cette SEM sont bons puisque le résultat net est en recul mais il est positif, les produits étant de 1 601 € et les charges de 1 789 €, charges en légère hausse mais produits en hausse davantage, donc l'équilibre pour cette SEM comme pour la plupart des autres.

**La SEM Cité internationale** : des opérations que vous connaissez, l'ouverture de la crèche, la nouvelle entrée Interpol, la fin des travaux de la rue intérieure, la poursuite du chantier puis, en 2005, 188 000 mètres carrés de surface commerciale sont en cours de réalisation. Là encore, il s'agit d'un résultat positif de 65 000 € avec des charges de 887 000 € et des hausses de produit soit 953 000 €. Voilà pour la Cité internationale.

**La SERL**, à vocation plus générale, a 36 contrats nouveaux. Dans le volume d'investissement de 100 M€, ce sont environ 60 % qui sont pour la Communauté urbaine, 40 % du chiffre d'affaires vient d'ailleurs. 2005 est une année positive compte tenu de la conjoncture économique. La rémunération perçue est de 1,4 M€, ce qui permet à la SERL d'avoir un résultat positif de 148 000 € avec des produits qui sont de 8 730 000 €. C'est évidemment un outil très important pour la Communauté urbaine, chacun le sait, et qui accompagne nos services et permet de réaliser de nombreuses opérations dans l'ensemble de l'agglomération sous différentes formes juridiques.

**Les trois autres SEM** : deux SEM d'exploitation (Lyon Parc Auto, Sogely) et la SAIEM, SEM à vocation immobilière.

Lyon Parc Auto, SEM d'exploitation : 37 000 places à gérer, 16 000 en ouvrage. La vocation de Lyon Parc Auto, chacun le sait, est construire et gérer toutes les formes de stationnement public. L'indicateur des passages est stable. 7 parcs sont en construction avec 6 000 places, un parc est ouvert à Saint Georges, une délégation attribuée (parc de la Cité).

Sur l'ensemble des parcs, des résultats assez divergents selon les parcs. Si vous avez des questions ou des interventions, je reviendrai tout à l'heure pour donner une information plus précise. Dans un premier temps, je m'en dispense.

Le résultat net positif est important, 3,3 M€, les produits étant de 38,4 M€. Cela cache, sur l'ensemble des parcs, certains qui sont très bénéficiaires de plus de 15 M€ et d'autres qui sont très déficitaires de plus de 15 M€ aussi. Le résultat positif de cette année devrait être annulé avec la réalisation des parcs nouveaux, les opérations d'investissement des parcs nouveaux faisant passer d'un résultat bénéficiaire à soit à l'équilibre, soit à un déficit sans que j'aie la capacité de vous dire ce que seront les résultats dans les années à venir. Je précise aussi que Lyon Parc Auto est la seule de nos SEM qui nous rapporte puisque nous encaissons une redevance qui est en forte augmentation parce que liée à la revalorisation des tarifs ; nous avons encaissé, en 2005, 3,5 M€ alors que nous avons seulement encaissé 2,5 M€ l'année précédente.

Quant à la Sogely, avant-dernière des SEM, elle concerne la gestion du marché-gare. C'est sans doute une dernière année de Sogely puisque le déplacement du marché-gare et la fermeture sur son secteur sont prévus selon une délibération déjà soumise en conseil de Communauté. Donc poursuite de l'exploitation pour l'instant, diminution de la fréquentation, érosion du taux d'exploitation mais fin prochaine de cela. Les produits : 3,2 M€, les charges : 3,2 M€ également ; c'est donc l'équilibre et un résultat net de 58 000 €.

La SAIEM a été réalisée pour construire un ensemble immobilier à usage commercial dans le centre-ville. La société Casino est titulaire. Le chiffre d'affaires et les charges sont modestes, le résultat net aussi. L'objectif pour l'année prochaine, qui est d'ailleurs déjà vrai pour quelques années, est d'arriver à clore cette SEM et éventuellement d'être reprise par quelqu'un d'autre, sinon de signer le contrat de reconduction avec la société Casino.

En conclusion, il n'y a pas de position financière préoccupante pour nos SEM. Néanmoins je souhaite que l'ensemble des administrateurs et présidents soit attentif à la façon dont on gère cela. Ce n'est pas parce qu'il y a démembrement de nos politiques publiques qu'il faut regarder distraitement ce qui s'y passe. Voilà ce que j'ai à dire sur cette simple recommandation et considérez que le service de nos gestions externes et monsieur le vice-président Laurent ont un œil très attentif sur l'ensemble de ces gestions puisque je ne suis évidemment qu'en deuxième ligne de ces gestions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Aglo.

**M. BERTRAND** : Monsieur le président, mes chers collègues, je tiens à remercier tout d'abord messieurs Darne et Boccas pour la qualité de cette synthèse concernant les rapports de nos administrateurs dans nos sociétés d'économie mixte.

Mon attention a été particulièrement attirée sur les résultats de Lyon Parc Auto par la progression de son chiffre d'affaires entre 2004 et 2005 de 5,6 M€ sans qu'il y ait contrepartie de dépenses. Pour la grande majorité de ce surbénéfice, ce résultat provient de l'application des nouveaux tarifs que nous avons décidée à compter du printemps 2005. Or, il ne s'agit pas là d'un effort de productivité quelconque de la part de notre concessionnaire mais simplement d'une décision politique prise à notre seul niveau et dont nous avons eu seuls à assumer les difficultés : rappelons-nous que la contestation populaire à l'époque n'était pas silencieuse dans la rue !

J'avais d'ailleurs indiqué à ce moment-là qu'il me paraissait tout à fait anormal que le bénéfice financier revienne uniquement à nos concessionnaires et on m'avait proposé de patienter un peu pour connaître les impacts réels de ces nouvelles mesures. Nous les connaissons maintenant et je pense qu'il convient de finaliser les discussions avec Lyon Parc Auto afin que ce surbénéfice, au moins 4 M€, revienne à la collectivité et donc, indirectement, à nos concitoyens et à nos contribuables. Je vous en remercie à l'avance, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE** : Monsieur le président, je remercie monsieur le vice-président Darne pour son intervention et sa conclusion m'incite à faire cette intervention.

Il ne faut pas regarder distraitement l'ensemble de ces rapports. C'était un deuxième point commun à l'intention du groupe Les Verts. Lorsqu'on regarde tout de même les chiffres de l'ensemble de ces SEM, ce ne sont pas des sommes négligeables. Vous avez présenté le capital, monsieur le vice-président ; nous, nous voulions présenter plutôt le total des charges, c'est-à-dire des dépenses de ces SEM : elles sont à 102,469 M€, ce qui représente à peu près 1/8<sup>ème</sup> du budget de la ville de Lyon, probablement d'une ville de 40 000 habitants et nous passons moins de minutes que peuvent en passer des conseillers municipaux lorsqu'ils débattent d'un budget de cette importance.

La deuxième observation sur l'ensemble de ces chiffres, c'est le niveau de transparence que nous pouvons en avoir car, dans le cas d'une collectivité locale, la moindre facture est communicable à tout citoyen. Là, nous sommes face à de l'argent public, ou de l'argent mixte mais principalement public, et, pratiquement, la transparence n'a pas lieu au même niveau.

Je vais donner un exemple où il y a une évolution : on constate par exemple que, dans le cadre des collectivités locales, la grille salariale est parfaitement connue, échelle de salaire par échelle

de salaire, c'est une annexe budgétaire. Ici, les politiques salariales, qui sont loin d'être négligeables, sont totalement opaques. J'ai souhaité cette évolution et j'en remercie le représentant d'avoir commencé à ouvrir un peu ce débat au niveau de la SERL où je suis administrateur. Nous avons donc reçu une annexe qui est bien sûr communicable mais qui reste encore des agglomérats de salaires et qui n'est pas au même niveau de transparence qu'une collectivité locale.

Donc je pense que sur ces deux points qui sont à la fois la politique salariale et le niveau des charges, qui sont résumés souvent dans les bilans par une seule ligne "autres charges", qui représentent des sommes qui peuvent aller de 97 % pour Lyon Confluence et, en moyenne, 43 à 56 % pour les autres collectivités. Il n'y a aucune transparence au niveau de celle que l'on exige par rapport aux collectivités locales. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire.

Je voudrais simplement souligner deux petits détails pour conclure.

Premièrement, pour une des plus grosses SEM, Lyon Confluence, le bilan qui est proposé n'est même pas au niveau de la finesse du bilan remis au service des impôts. En revanche -et c'est toujours le paradoxe de la transparence-, la plus petite SEM qui gère 100 000 € détaille point par point ses autres charges, à tel point que l'on a le montant des assurances. C'est-à-dire que moins il y a d'argent, plus on a de transparence et je pense qu'un jour, il faudra faire l'inverse.

La dernière observation -notre collègue l'a dit pour l'essentiel- c'est effectivement de souligner que ce qui se passe au niveau de Lyon Parc Auto doit nous amener à réfléchir car il y a uniquement une montée des recettes liée à l'augmentation des tarifs et non pas liée à une bonne gestion de Lyon Parc Auto. Etant donné que Lyon Parc Auto est en permanence candidat à l'exploitation de nouveaux parcs, nous connaissons le problème et c'est pour cela que les Verts insistent sur l'évolution du statut de Lyon Parc Auto selon nos interventions antérieures.

**M. LE PRÉSIDENT :** Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. DESCHAMPS :** Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais rassurer Etienne Tête pour lui dire que nous partageons tout à fait son point de vue : les enjeux représentés par ces SEM sont trop importants pour que l'on puisse en examiner l'activité subrepticement, discrètement ou timidement. Il suffit d'ailleurs de bien vouloir s'en donner les moyens à cet effet.

Je voudrais rappeler qu'il existe ici une commission consultative des services publics locaux qui travaille avec ces organismes, qu'il existe à la ville de Lyon, ouverte aux membres de la commission des finances -et donc Etienne Tête, s'il le veut bien-, une commission consultative des services publics locaux où chaque année nous recevons ces responsables de SEM, en tout cas celles qui concernent Lyon, et où nous pouvons leur poser toutes questions que nous voulons, demander tous éléments que nous voulons. Ceci dit pour essayer de dire que parfois les responsabilités se situent, mes chers collègues, du côté des élus qui ont tendance à regarder parfois un peu trop légèrement ce type de structure alors même que, encore une fois, leur vocation, leur fonction sont tout à fait considérables. Il a été signalé avec raison l'importance de la SEM Lyon Confluence. On pourrait avec raison pareillement faire le bilan de la SEM Cité internationale, etc., ce ne serait pas injustifié. Tout comme l'importance de l'aménageur qu'est la SERL est également tout à fait considérable pour le développement de notre agglomération.

Sur Lyon Parc Auto, j'entends bien ce qui est dit et je partage un certain nombre des interrogations. Moi-même, ce que je sais, c'est que lorsque je regarde le bilan de Lyon Parc Auto, le bilan de cette société a été plombé par deux décisions prises dans les mandats précédents et dans des conditions qui mériteraient d'être éclaircies pour le moins. Qui a décidé et selon quelles modalités de construire ou d'aménager le parking Berthelot alors que l'on savait d'entrée de jeu que cette structure ne connaîtrait pas un taux de fréquentation important ? Qui a décidé et dans quelles conditions de construire le parking du Palais de Justice alors que l'on savait la même chose ? Ce n'est sans doute pas à l'exécutif actuel qu'il faut reprocher aujourd'hui ce genre d'aventure qui a conduit à plomber de façon forte les comptes de Lyon Parc Auto et l'a amené pendant un temps à faire une pause dans ses investissements alors même que le besoin de stationnement existait dans l'agglomération.

Ce que je voudrais dire sur Lyon Parc Auto, au-delà de ces choix qui sont faits et qu'il faut bien assumer, c'est que cette société joue un rôle tout à fait déterminant dans l'aménagement de l'espace public via ses problématiques de stationnement et elle joue un rôle à ce point important que l'on a bien vu la sensibilité du public lorsque surviennent des augmentations de tarifs.

Nous souhaitons pour notre part que, dans le cadre de l'Agenda 21 dont s'est dotée notre Communauté urbaine, nous puissions mettre en place des structures de concertation efficaces au niveau de LPA, par exemple pour qu'entre les usagers et la direction de cette structure puissent être réalisés tous les échanges nécessaires qui permettent de faire en sorte que les services rendus soient effectivement perçus comme tels par les usagers de nos parkings et non pas comme une espèce de dîme qu'il leur faut acquitter.

Voilà, monsieur le président, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire pour l'essentiel pour le compte du groupe Socialiste.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je vais mettre aux voix...

**M. le vice-président DARNE :** Je voudrais apporter deux ou trois éléments de réponse à nos collègues Etienne Tête et Yvon Deschamps qui ont posé des questions pertinentes.

A Etienne Tête, je voudrais dire qu'évidemment, si on donne la répartition du capital, vous avez eu tous les chiffres ici et l'information est complète parce qu'en dehors du rapport que vous avez, il y a 238 pages de documents annexes avec des niveaux de détail qui sont bien sûr inégaux d'une somme à l'autre. C'est vrai mais ce n'est pas rien. Donc, l'ensemble des opérations est décrit.

Par ailleurs, je veux dire qu'avec José Mansot comme président de la commission finances et moi-même, nous avons eu le souci, en commission des finances, d'entendre en audition chaque SEM et quelqu'un de votre groupe y a participé. Vous savez que l'examen est attentif et qu'en particulier, les questions de gestion du personnel ont été posées à chaque fois, avec les détails sur les gestions. Tous ceux qui sont passés par la commission des finances savent très bien que ce type de contrôle est fait et que, par ailleurs, le service des gestions externes qui a tout de même un nombre de personnes significatif suit cela en continuité. Il est vrai que c'est une SEM et qu'elle est soumise à des règles un peu différentes qu'une collectivité locale mais l'organisation des collectivités est faite pour maîtriser cela.

Je veux simplement ajouter que, pour Lyon Parc Auto, je soutiens et je comprends tout à fait l'interrogation d'Yvon Deschamps parce que le parking Berthelot perd de plus en plus : il perdait

3 319 000 € en 2002, il perd 3 528 000 € en 2003, 3 741 000 € en 2004, 3 973 000 € en 2005. Il y a une légitime interrogation sur celui-ci et, pour le parking de la Cité judiciaire qui est de l'Etat, on est à des pertes de 13 M€. On perd chaque année de plus en plus, ce qui est une vraie question sur l'opportunité de ceux-là, alors qu'à l'inverse -pour donner là encore une illustration-, le parking Part-Dieu rapporte 15 600 000 €, sans détailler l'ensemble de la gestion de la société.

Et le souci évidemment -que l'on a aussi posé en commission des finances- c'est comment ne pas payer d'impôts de société pour ces sociétés ; je ne dis pas que c'est du gaspillage de payer des impôts sur les sociétés mais c'est tout de même une action publique. Si c'est une régie directe, on n'a pas d'impôt et donc on a intérêt à avoir une gestion qui permette de lisser cela. C'est pourquoi, quant à l'interrogation sur la rentabilité que vous posez, monsieur Patrick Bertrand et vous deux, on a exactement la même et on veille à ce que les investissements fassent que l'on réponde aux besoins des habitants et non à une gestion strictement capitalistique.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vais mettre les rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**N° 2006-3677 -proximité,ressources humaines et environnement -**  
Rapport pour l'année 2005 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3677. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai le groupe Alliance pour un Grand Lyon opérationnel.

**M. le vice-président PILLONEL** : Monsieur le président, mes chers collègues, il faut tout d'abord se féliciter de constater que l'eau du Grand Lyon est notoirement réputée pour sa grande qualité et surtout que nous avons la chance d'avoir, aux portes de notre agglomération, une capacité de captage qui nous permet d'approvisionner en quantité suffisante les besoins des usagers domestiques et professionnels. Ceci n'est pas le résultat de nos délégataires mais simplement de notre position géographique.

Au regard des éléments qui nous sont fournis, nous ne contestons pas le prix moyen du mètre cube d'eau fourni bien qu'il nous semble que des efforts importants puissent être encore entrepris de la part de nos délégataires, lorsqu'on sait que le prix du mètre cube d'eau plus l'assainissement est de 2,83 € à Marseille, 2,39 € à Paris alors que chez nous nous sommes à 3,08 €, dans des régions, marseillaise ou parisienne, dont la qualité sanitaire des nappes captantes est bien inférieure à celle que nous mettons à disposition de nos délégataires.

Par ailleurs, nous pouvons constater que certains postes ont augmenté significativement. A cet égard, la relative faible augmentation du prix moyen du mètre cube d'eau plus l'assainissement, + 8 % entre 2002 et 2006 soit sur quatre ans, apparaît compensée par une augmentation anormale du prix des abonnements, + 15 % entre 2001 et 2005 soit sur quatre ans. Ainsi, le prix des frais taxés au service a augmenté de 13 % entre 2003 et 2006 soit sur trois ans. Finalement, ce que l'on tâche de faire baisser d'un côté, on l'augmente de l'autre. Avec ces pratiques, les délégataires pénalisent non pas les gros consommateurs mais bien les petits consommateurs particuliers et je pense aux personnes seules, isolées, retraitées entre autres qui ont, elles, une charge fixe qui ne fait que croître.

Donc, dans ces conditions, nous souhaitons concrètement une révision complète du coefficient de variation nommé K, qui est celui retenu au début du contrat, donc en 1986 au départ. Cela ne représente plus la réalité des coûts. Il faut remarquer que la partie fixe est de 0,10 % et donc parfaitement inadaptée ; tous ceux qui gèrent les variations savent bien que ces parties fixes sont au moins de 0,30 %, que la part salariale est de 0,50 % et donc en partie surévaluée et surtout porte sur des salaires individuels alors qu'annuellement, il faut raisonner sur une masse salariale. Il y a donc une variation de quelques pour cent que nous pourrions récupérer.

Nous souhaiterions l'abaissement du prix de l'abonnement ainsi que des frais d'accès au service -dont nous ne sommes pas maîtres mais nous pourrions faire pression et faire remarquer ce déséquilibre dans ce cadre-là, notamment un déséquilibre social que l'on fait subir aux plus faibles-, donc baisse du prix moyen de l'eau pour tenir compte des réalités comptables de nos contrats de délégation.

On pourrait aussi aborder le remboursement à la collectivité par les délégataires des provisions constituées pour travaux en début de contrats de délégation, que nous avons estimées à 50 M€.

Il faudrait également que les délégataires facturent aux usagers le prix des compteurs au prix coûtant et non plus au prix actuel qui est refacturé quatre à cinq fois plus cher que le prix d'achat.

Ces révisions doivent être entamées très fermement et dans des délais très brefs puisque la date butoir est le 31 décembre 2007 et, dès maintenant, il faudrait que nous externalisions nos objectifs avec nos concitoyens et bien entendu avec la participation de la CC SPL.

Néanmoins, nous votons ce dossier qui est important pour la Communauté urbaine.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe GAEC.

**Mme MERMOUD** : Monsieur le président, nous voulons tout d'abord reconnaître que ce rapport est en constante amélioration d'une année sur l'autre dans sa présentation comme dans sa pédagogie et cela mérite de le dire. On peut signaler, par exemple, le chapitre consacré cette année à la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, un des axes importants de solidarité internationale de notre Communauté et c'est là une des innovations appréciables de ce rapport. En matière de pédagogie, on peut souligner que, comme nous l'avions demandé ici-même l'an dernier, nos concitoyens peuvent aujourd'hui trouver sur le site du Grand Lyon tous les éléments nécessaires pour calculer leur facture d'eau (c'est une annexe au rapport).

Venons-en plus précisément aux remarques.

En ce qui concerne la qualité du service, c'est-à-dire la qualité de l'eau du robinet, celle des eaux rejetées après assainissement, notre collectivité peut être tout à fait satisfaite. Nous pouvons continuer à boire l'eau du robinet sans problème et ce sera peut-être le cas dans notre assemblée si nous y arrivons d'ici quelque temps.

Dans le domaine de l'assainissement, la modernisation de la station de Pierre Bénite a permis des progrès attendus en matière de qualité des rejets dès 2005, ils devraient encore se confirmer en 2006.

Les choses sont plus inquiétantes au niveau des prix. Cette année encore, le prix du mètre cube d'eau a poursuivi sa progression très nettement au-dessus du niveau du coût de la vie avec une augmentation de 3,5 % contre 2,9 % l'an dernier. La cause de cette croissance est connue, elle est largement due aux formules d'indexation utilisées. Tout d'abord, la part assainissement connaît une envolée inattendue cette année. Nous avons adopté en 2005 dans le règlement d'assainissement le principe d'une réévaluation annuelle des coûts de l'assainissement sur la base a priori très logique de l'indice Insee de l'assainissement. Le principe d'une réévaluation annuelle pour suivre la dérive des coûts est bien sûr justifié, ce qui l'est moins c'est que l'indice retenu augmente de plus de 4,5 % cette année. A nous de voir s'il reflète effectivement la réévaluation annuelle dont nous avons besoin ou si nous devons le reconsidérer.

Concernant l'eau potable, le coefficient K utilisé pour la rémunération des contrats d'affermage de l'eau a augmenté cette année encore de 4,5 %, poursuivant la tendance amorcée l'année dernière. Jusqu'en 2016, date d'échéance du présent contrat de délégation, nous savons que nous n'avons aucun moyen de revenir sur sa définition mais nous allons entamer prochainement la renégociation d'une nouvelle révision quinquennale, qui n'est malheureusement pas le nouveau contrat comme on a pu le dire dans la presse. C'est d'ailleurs la dernière fois que nous discutons collectivement de notre gestion de l'eau avant cette révision. Il est évident pour notre groupe que la croissance du coût de l'eau enregistrée ces dernières années, très au-dessus de l'inflation, et imposée par le contrat doit nous ouvrir des compensations dans la négociation à venir avec nos délégataires. Ce peut être, par exemple, l'occasion de réaffirmer nos ambitions en matière de fonds de solidarité eau.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Verts.

**M. TÊTE :** Monsieur le président, le premier constat, un certain nombre de mes collègues l'ont déjà fait, il reprend bien sûr ce qu'a publié, en début d'année, l'association UFC Que choisir et que l'AMF, l'association des maires, reprend : l'agglomération de Lyon est la deuxième plus chère, dans le titre : une fois et demie plus élevé que le prix de revient à Lyon et à Reims ; et bien sûr l'Ile de France est juste devant nous.

La deuxième observation est tirée d'un rapport antérieur de la communauté urbaine de Lyon, paru en 2001, qui reprenait les chiffres du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et qui constatait que, sur l'ensemble des contrats étudiés, la régie revenait moins cher que la gestion déléguée au privé ; ce sont les chiffres officiels qui sont sortis et que vous avez publiés vous-mêmes en 2001.

L'autre chose qui est intéressante à observer, aussi publiée dans vos rapports antérieurs, c'est la part importante du rapport entre l'eau et l'assainissement. Notre prix de l'eau qui arrive en facture à l'usager fait une part très importante de près de 60 % pour l'eau et 40 % pour l'assainissement alors que ce ratio est en général plutôt l'inverse sur l'ensemble des contrats étudiés. Et là, nous ne pouvons que constater un certain nombre d'éléments : sur l'eau, uniquement sur l'eau, la croissance sur la facture est de 4,48 % alors que sur l'ensemble de l'assainissement, malgré les formules -comme elles ont été soulignées-, ce ne sont que de 3,6 %. Alors que nous sommes en gestion publique pour l'assainissement, nous voyons bien la différence en ce qui concerne la gestion.

Quand on regarde le bilan global sur cette année, nous nous apercevons que, sur un chiffre d'affaires de 120 M€, la somme record du bénéfice est de 22,4 M€, ce qui représente une marge de 19 %. Peu de contrats de toute nature sont à ce niveau, en tout cas les contrats équivalents tournent en général à 6 ou 7 %. Nous voyons le caractère anormal des bénéfices. Le caractère anormal des bénéfices pour Véolia se confirme non pas par une amélioration de la gestion privée car les charges, elles, sur une analyse des vingt dernières années, sont stagnantes -et on verra pourquoi-, en revanche, le prix de l'eau, lui, augmente en permanence. A quoi est dû ce phénomène ? A deux aspects essentiels et à deux autres aspects que nous soulignerons après.

Deux aspects essentiels :

- le premier c'est qu'au démarrage du contrat, on a repris une dette. Une dette qui était de 1,22 par mètre cube mais cette dette va subir le coefficient d'inflation K alors que l'annuité de la dette qui était constante compte tenu des intérêts du départ s'est mise à décroître régulièrement sur l'ensemble des années. Une courbe qui a été publiée en ce sens montre parfaitement la décroissance de l'annuité et ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la ville de Lyon mais nous avons pu l'observer sur un certain nombre d'autres contrats que les Verts ont étudié ;

- le deuxième point a été souligné par mes collègues et je n'insisterai pas trop, c'est effectivement l'évolution du coefficient K qui est totalement déconnectée de la réalité, notamment en raison de la masse salariale, comme l'a dit notre collègue Pillonel et, vous-mêmes, vous publiez une courbe particulièrement intéressante dans votre rapport et nous n'insisterons pas plus.

Il y a bien sûr deux autres phénomènes beaucoup plus complexes à étudier en termes de volume, le problème des provisions pour travaux dont on sait qu'elles ne correspondent pas à la réalité des travaux et, enfin, les frais de siège qui sont à peu près de l'ordre de 5 M€ dont on ne sait pas bien de ce qu'ils représentent de la réalité économique réelle par rapport au siège.

Notre conclusion est simple : nous voyons que, par quatre facteurs dont deux, les deux premiers, apparaissent assez clairement dans les chiffres donnés par la Communauté urbaine de Lyon, Véolia ex-CGE fait des bénéfices qui sont anormaux. Nous sommes devant une situation où nous devons renégocier mais renégocier à des niveaux parfaitement significatifs et le groupe des Verts a eu l'occasion de l'exprimer par ailleurs et le réaffirme ici ; je crois qu'il faut aujourd'hui se donner les moyens d'avoir "plusieurs fers au feu" -si je peux me permettre l'expression en matière d'eau parce que le feu et l'eau ne vont pas toujours ensemble- c'est-à-dire de se lancer dans une bonne négociation en ayant préparé soit la remise en concurrence -et nous l'avons fait dans d'autres contrats sous ce mandat et en observant d'ailleurs des baisses-, soit effectivement le retour en régie publique.

Parce qu'en ce qui concerne les délégations de service public, s'il y en a certaines qui doivent vraiment être gérées par le public, c'est lorsqu'il ne peut pas y avoir de concurrence ; et, en matière d'eau, comment peut être la concurrence ? Vous avez un robinet en tout et pour tout, vous n'aurez jamais le choix entre le robinet de Véolia, de la Saur ou d'une autre compagnie fermière, ce n'est pas possible et donc, lorsqu'il n'y a pas de concurrence, je crois qu'il y a une grande perversité à la privatisation ; en revanche, lorsque nous pouvons avoir une vraie concurrence, les perversités sont bien moindres et je crois que c'est cette orientation politique qu'il faut avoir et non pas des aspects dogmatiques qui consistent à privatiser tout ce que font les collectivités publiques.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe UDF.

**Mme BERTRIX** : Monsieur le président, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les chiffres et les vérités qui ont été avancés par des interventions de collègues qui ont été faites auparavant. J'insisterai sur le constat que la consommation de l'eau sur notre territoire est une des plus chères de France.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable est assurée, dans le cadre de contrats d'affermage, par deux sociétés fermières, Véolia et la SDEI.

Dans le cadre de la révision quinquennale de 2007, nous souhaitons un examen très pointu, voire un nouvel audit -sur lequel nous sommes, nous UDF, prêts à nous engager-, afin de prendre en compte les remarques de la Chambre régionale des comptes concernant les contrats en cours dans l'objectif d'établir de nouveaux contrats offrant une baisse du coût de l'utilisation de l'eau. Cette réduction du coût de l'eau au mètre cube pour les citoyens passera sans doute par une diminution du montant réservé aux sociétés fermières. Nous savons que ces négociations ne seront pas faciles, les sociétés fermières faisant valoir toutes les charges leur revenant mais ce différend doit être traité et permettra d'adopter une réponse aux associations qui suggèrent un retour en régie directe.

L'évolution climatique conduit à une utilisation plus importante de l'eau et à une diminution de nos ressources. Si le distributeur a une responsabilité sur la distribution et le coût de l'eau, tous les citoyens sont, pour leur part, responsables au niveau de la gestion de son utilisation. Dans le cadre du développement durable, il nous semble important de développer une campagne de sensibilisation du public le conduisant à économiser l'eau au cours de ses activités quotidiennes. Dans la mesure où le fermier fait des bénéfices, ne pourrait-on pas lui demander de prendre en charge cette opération de communication pour une utilisation de l'eau à bon escient qui garantira également son avenir.

Se pose aussi la question de l'irrigation des espaces agricoles que nous souhaitons sauvegarder et valoriser ; il nous conduit à favoriser une réflexion sur un système d'irrigation permettant une utilisation adaptée à l'exploitation des cultures sans entraîner de dommages importants pour nos réserves en eau.

Se pose aussi une question que toutes les communes de la Communauté urbaine soient desservies par le même réseau et bénéficient des mêmes conditions. Par exemple, le syndicat des eaux de Communay et de sa région n'est pas relié au même réseau et le prix du mètre cube d'eau est plus élevé que les autres.

Dans cette attente, je vous remercie de votre attention et notre groupe apportera son soutien au présent rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le président, chers collègues, l'eau, ressource indispensable à la vie et au développement de l'ensemble des sociétés, constitue un patrimoine commun de l'Humanité. L'homme la consomme ou l'utilise pour ses besoins biologiques et sociaux, pour produire (agriculture, industrie, énergie), pour se déplacer et transporter, pour ses activités sportives, ses loisirs, son cadre de vie.

La société subit aussi les excès de l'eau, naturels ou induits, comme la pluviosité excessive ou la sécheresse, les inondations, l'érosion, etc., autant de risques naturels contre lesquels les populations et les collectivités locales cherchent à se prémunir et qui sont amplifiés par les dérèglements climatiques conséquents de la pollution et des déforestations. Les sommets de Johannesburg et de Rio ont mis en évidence l'urgence de préserver l'eau pour la vie et les générations futures.

Dans le monde, 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau et 1,9 n'ont pas accès à des services d'assainissement. Pour assurer le droit à l'eau pour tous, le développement d'un service public est nécessaire, tant au niveau mondial qu'au niveau national et local. Il est à préciser que le Grand Lyon participe et met en œuvre des actions de solidarité internationale (en Afrique, au Liban, à Madagascar, en Moldavie) qu'il convient de mettre en valeur et de souligner.

Ce bien commun est majoritairement aux mains malheureusement de distributeurs privés : plus de 75 % de la population est sous leur coupe pour la distribution d'eau -ce qui est notre cas dans le Grand Lyon- et 60 %, pour l'assainissement -ce qui n'est pas le cas du Grand Lyon avec sa propre régie-.

Si l'eau a l'apparence d'un marché concurrentiel, en vérité, les trois plus grands groupes, Véolia, la Lyonnaise des Eaux (Suez) et Saur (Bouygues) se partagent de manière équitable les collectivités locales, un marché lucratif, ce qui est le cas pour notre agglomération, d'autant que nous poursuivons nos efforts d'investissement pour les travaux d'extension et de rénovation des réseaux, pour l'extension et l'amélioration des stations d'épuration et leur modernisation, ce qui nous amène aux alentours de 100 M€, avec des aides de l'Agence de l'eau. Cela démontre bien que l'investissement public est largement supérieur à celui des délégataires.

Quant au prix de l'eau facturée aux usagers, il reste élevé. Il a même tendance à légèrement progresser. Alors que dès 1986 une lettre du préfet mettait en garde notre collectivité sur le système d'indexation, en 1997-1998, c'est au tour de la Chambre régionale des comptes de nous alerter sur ce système de calcul du prix de l'eau.

Alors faut-il se satisfaire de cette situation ? La dernière révision quinquennale, en 2001, du prix de l'eau s'est soldée par une baisse d'environ 10 % qui, en réalité, s'est peu vue sur la facture mais les vice-présidents ont surtout réussi à mettre fin à l'évasion des provisions de renouvellement. Aujourd'hui, les renégociations qui s'organisent devront mettre l'accent sur le taux élevé de rentabilité (22 à 25 %) et les profits qui en découlent et qui alimentent les comptes bancaires des délégataires. Aussi est-il impératif d'obtenir une baisse significative des tarifs dans l'intérêt des consommateurs. J'ai ici ma facture d'eau et, effectivement, ce qui compte pour le consommateur, c'est la dernière ligne et il faut qu'elle soit en baisse ; c'est comme la feuille de paie, c'est toujours la dernière ligne qui compte, or, elle a augmenté mais pas la paie...

Il impératif d'obtenir une baisse significative des tarifs et, si cette renégociation n'aboutit pas, pourquoi ne pas envisager un retour en régie directe ? Et, dans ce cadre-là, nous souhaiterions obtenir qu'une étude soit réalisée sur les conséquences juridiques et financières d'une éventuelle rupture des contrats avec les délégataires.

Pour le groupe Communiste et intervention citoyenne, il faut mener parallèlement à ces renégociations une véritable réflexion de fond quant à l'avenir du service public de l'eau. À plusieurs reprises, nous avons exprimé notre point de vue sur sa gestion, avec une préférence certaine pour une régie publique de distribution de l'eau et de l'assainissement. Nous ne sommes absolument pas condamnés à l'état de fait de l'héritage trouvé concernant les contrats de concessions. Nous ne pouvons pas renoncer publiquement à ce bien commun et nous ne souhaitons pas attendre 2016 pour l'affermage et 2019 pour la concession.

Monsieur le président, chers collègues, voici les propositions du groupe Communiste et intervention citoyenne et nous souhaitons que ces propositions soient retenues. Pour l'instant, nous apportons notre soutien à cette délibération en attendant que nous regardions plus au fond cette grande question du service public de l'eau. Je vous remercie, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

**Mme YÉRÉMIAN :** Monsieur le président, mes chers collègues, sans entrer trop longuement dans le débat qui divise votre majorité, je ne peux m'empêcher, au nom de mon groupe, de trouver pour le moins surréalistes les interventions faites par plusieurs de nos collègues considérant que le prix excessif de l'eau de notre agglomération est dû au système de délégation du service public. Aussi, il ne me semble pas inutile de rappeler qu'en France, la gestion du service des eaux est pratiquement équitablement répartie entre la concession et la gestion directe. Les grandes villes, Paris, Lille, Marseille et Bordeaux, ont fait le choix d'ailleurs de la concession car la gestion externalisée du service des eaux apparaît souvent comme la plus pertinente pour la collectivité.

Je note d'ailleurs que, dans l'étude de la communauté d'agglomération havraise établie en 2003 et répertoriant les prix de l'eau dans les grandes villes en tenant compte du mode de gestion, aucune corrélation directe ne peut être faite entre le mode de gestion et le prix de l'eau. À ce titre, à Paris, avec un prix hors taxes à moins d'un euro, l'eau est près de 60 % moins chère qu'à Lyon. Pourtant, l'une comme l'autre ont fait le choix de déléguer leur service public.

Aussi, je ne souhaiterais pas que les arguments de certains de nos collègues enferment les Lyonnais dans de faux débats. On nous propose en effet de mettre en régie directe le service de l'eau, c'est-à-dire créer un pôle de fonctionnaires spécialisés dans ce secteur et de le faire gérer directement par le Grand Lyon. Nous ne le souhaitons absolument pas car nous savons que ce choix a un coût et conduit à reporter une partie de la facture d'eau sur les impôts payés par les contribuables de notre agglomération. À l'inverse, nous sommes convaincus qu'une forte négociation devra intervenir lors du renouvellement de cette concession afin de garantir à chaque habitant du Grand Lyon un service de qualité optimale pour le coût le plus réduit.

En revanche, monsieur le président, ce qui attire plus lourdement mon attention c'est le gaspillage notable que nous faisons de l'eau courante. Le Grand Lyon intervient beaucoup dans le domaine de l'eau en matière de coopération décentralisée. Nous

venons en effet apporter l'expertise de notre agglomération pour mettre en œuvre une gestion efficace de l'eau limitant le gaspillage. Cela est en effet nécessaire ; nécessaire, monsieur le président, c'est-à-dire *stricto sensu* -et le professeur de lettres classiques que vous êtes me le confirmera- ce qui ne peut pas en être.

Ainsi, comment une volonté fort louable d'économiser l'eau dans le monde peut être mise en relief avec l'absence totale et aberrante de contrôle du volume d'eau utilisée par la Communauté urbaine sur les bouches de lavage ? Je cite le rapport annuel en page 16 : certains volumes font, pour des raisons techniques, l'objet d'une estimation ; c'est le cas pour les bouches utilisées pour le lavage des rues par exemple ; 11 000 bouches de lavage qui dépensent donc sans compter l'eau potable de notre collectivité ; quel gaspillage ! Ne nous étonnons donc pas si le rendement du réseau d'eau, c'est-à-dire la part de l'eau introduite dans le circuit et celle réellement livrée aux abonnés, a vu son niveau passer de 90 % en 2000 à 80 % aujourd'hui. Bien sûr, le réseau vieillit et les fuites augmentent, je vous en donne acte pour partie.

Cependant, le gaspillage d'eau potable est d'autant moins légitime que vous mettez souvent en avant l'engagement de notre collectivité en matière de développement durable. Que comptez-vous faire, monsieur le président, pour limiter ainsi le gaspillage de l'eau potable par la Communauté urbaine ?

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le vice-président DARNE :** Monsieur le président, mes chers collègues, la position du groupe Socialiste est assez simple. L'eau est trop chère, notre gestion du dossier est ce qu'elle doit être, c'est-à-dire sereine et déterminée et il faut préparer une évolution. L'eau est chère, ce n'est pas notre faute : de 1970 à 1986, les contrats qui ont été signés l'ont été par des majorités auxquelles nous n'appartenions pas. Les conditions de négociation ont en effet conduit à intégrer dans les prix un certain nombre de facteurs peu compréhensibles. Selon l'association ACER, dont Etienne Tête a repris un certain nombre d'argumentaires, 0,19 € dans un mètre cube pour de la dette et indexer cette dette sur l'évolution des prix est incompréhensible. Donc il y a un certain nombre d'éléments de négociation qui sont supportés aujourd'hui.

Heureusement, seule l'eau a été affermée ! L'assainissement est resté en régie directe et il prouve aujourd'hui son efficacité dans cette gestion directe. Je voudrais donc dire -deuxième point- que ce dossier est bien géré. Il l'est d'abord parce qu'en termes de développement durable, les investissements considérables que nous avons faits pour que les rejets d'eau soient convenables ; avec 150 M€ pour l'usine de Pierre Bénite -ce n'est pas rien !-, il montre un effort très important alors que -c'était signalé par les différents intervenants- si nous sommes parmi les plus chers en matière d'eau, nous sommes parmi les moins chers en matière d'assainissement. Donc, pour une eau rejetée bien traitée, nos services démontrent une grande efficacité.

Notre gestion du dossier a été bonne dans les renégociations. D'abord Raymond Barre et ses collaborateurs et ses vice-présidents, dont je ne me souviens plus qui gérait ce dossier dans le détail mais il faut dire que les élus de ce mandat-là ont cherché à faire ce qui leur apparaissait possible en fonction des éléments du dossier dans la renégociation. En 2002, avec Patrick Bertrand, avec Gérard Collomb, la négociation a été

conduite pour aboutir à des résultats dont l'analyse juridique et technique, en début de mandat, en plus, a permis d'obtenir une réduction de 7,5 %, a permis de mettre 300 000 € dans la coopération internationale, a permis d'apporter un certain nombre de réponses à la faiblesse des plus grandes du contrat. Ce n'est pas assez aujourd'hui parce qu'en effet, la rentabilité des taux de profit pour les entreprises exploitantes n'est pas compréhensible et parce que les clauses du contrat ne sont pas satisfaisantes.

Mais une fois que l'on a dit cela, que faut-il faire ? La possibilité d'avenant est tous les cinq ans. Est-ce que nous avons la possibilité de casser un contrat et d'aller au tribunal pour le casser ? Peut-être, mais l'indemnité qui est à verser dans ce cas-là peut être plus coûteuse que celle de la rupture d'un contrat. Et donc une bonne décision politique c'est analyser des dossiers et c'est aller à une rupture si l'on peut aller à une rupture et si l'on y trouve un avantage pour les contribuables et les consommateurs d'eau de cette agglomération, et cela ne doit pas être une question de principe.

On doit regarder les choses et je crois que nos services et la volonté politique est de regarder de façon ouverte ce qui est possible et ce qui est possible de renégocier l'année prochaine. On ira au maximum de ce qui est possible. Je crois qu'il y a une volonté, en tout cas du groupe Socialiste et apparentés, pour soutenir des orientations comme celles-ci. Est-ce que cela peut conduire ensuite à de la régie directe ou au contraire à de l'affermage dans d'autres conditions ? Il faut laisser tout ouvert. Il n'y a pas d'a priori.

Je ne suis pas d'accord avec vous, madame du groupe Union pour la Communauté, lorsque vous dites : "La régie directe, ce sont des régiments de fonctionnaires inefficaces", je trouve que c'est un jugement excessif et injuste. Je déforme peut-être légèrement, dans ce cas je vous prie de m'excuser si j'ai caricaturé votre propos, mais en tout cas je pense que la régie directe peut avoir sa pertinence et que l'affermage peut aussi l'avoir et qu'en la matière, il faut laisser toutes les portes ouvertes. Seul le résultat compte : premièrement, que l'on ait une eau de qualité parce qu'aussi bien dans la production, il faut de l'eau de qualité, deuxièmement, que l'on ait un assainissement efficace et, troisièmement, que l'on ait un prix raisonnable. Et je crois alors que nous aurons fait notre travail politiquement convenable mais tout cela dans un cadre législatif et contractuel qui s'impose à nous, l'échéance du contrat étant 2016.

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur Laurent, qui suit le dossier avec madame Elmalan qui s'excuse, et monsieur Claisse.

**M. le vice-président LAURENT :** J'excuse madame Elmalan qui est partie parce qu'elle a eu un décès dans sa proche famille ce soir et c'est pour cela que je la remplace.

Madame Elmalan, monsieur Claisse et moi-même allons commencer une négociation. Je crois que dans toutes vos interventions, si on en faisait la synthèse, tout a été dit. Je ne pense pas d'ailleurs que l'on soit bien loin les uns des autres par rapport à l'analyse.

Il faut garder la tête froide. Vous mettez le cochonnet loin pour nous les négociateurs et je pense que toute la négociation ne doit surtout pas être axée que sur le prix ; et quel prix ? Si vous lisez la presse et les différents documents aussi bien techniques, j'ai relevé en l'espace de trois mois le prix de l'eau variant de 1,20 € à 3,09 € ; tous ces chiffres sont exacts. Vous avez lu dans la presse cette semaine 1,54 € et 1,70 €. Tous ces chiffres sont exacts, cela dépend de ce que l'on y met : on a vu qu'il y avait

des taxes, de la TVA, de l'assainissement. Donc il faut faire très attention pour les usagers et le public d'expliquer, à chaque fois que l'on donne un chiffre, ce qu'il y a à l'intérieur.

Je pense en particulier aux interventions de madame Bertrix ainsi que de madame Besnard et que monsieur Darne a refaites : au niveau de la période où nous sommes, simplement en quinquennal, nous n'en sommes pas à la rupture de contrat, nous commençons justement à regarder -pour répondre à vos questions et surtout à celles de monsieur Plazzi- si on passait en régie, combien cela nous coûterait parce que nous ne sommes pas du tout en période de rupture de contrat.

Il y a une approche à faire de la pédagogie de la consommation -et cela madame Bertrix l'a bien dit- et de l'irrigation aussi. C'est tout à fait exact, il y a des parties que, personnellement, je n'oublie pas ; l'irrigation dans les zones agricoles est une chose extrêmement importante et je crois que sur l'effort de faire baisser les prix, monsieur Plazzi nous a dit que c'est la dernière ligne qui compte, il a raison mais deux choses font baisser les prix, c'est le prix au mètre cube et la diminution du volume de consommation. Et c'est pour cela que nous espérons être aidés -comme madame Bertrix a dit- par ces sociétés pour justement avoir un plan pédagogique aussi bien chez les adultes que chez les enfants.

Certes, tout peut être envisagé, les ruptures de contrat, les passages en régie -comme vous l'avez réclamé, monsieur Tête-toutes les solutions sont envisageables, mais toutes ont des avantages et des inconvénients. Donc il faut bien chiffrer ce que l'on perd d'un côté et ce que l'on gagne de l'autre et avoir une position sur le court terme qui n'est pas la même sur le long terme.

Une chose n'a pas été dite ici ce soir et qui pour nous les négociateurs ne va pas être forcément évidente, c'est la contrainte que nous avons d'avoir un prix unique au Grand Lyon alors que Véolia et la SDEI n'ont pas les mêmes approches et les mêmes contraintes de gestion. Tout cela sera à prendre en compte.

Il faut que vous comptiez sur notre fermeté ; d'autres dossiers ont été traités avec une certaine fermeté dans la négociation. On va le débiter avec l'espoir de le voir aboutir et que cela soit intéressant pour les usagers. Nous vous remercions, Gérard Claisse, Mireille Elmalan et moi-même, pour vos conseils ce soir et j'espère vos encouragements parce que nous en avons bien besoin. Merci, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Sur ce dossier, j'ai peut-être eu le tort de ne pas le faire lorsque nous avons eu une première révision en janvier 2003, aujourd'hui, je veux que les choses soient mises clairement sur la table.

Le premier contrat avec Véolia a été passé en 1970. Inutile de vous dire qu'à l'époque, je ne m'intéressais pas trop au problème de l'eau. Il y a eu ensuite, en 1986, un avenant qui a prolongé la durée du contrat jusqu'en 2016. Ecoutez les dates, c'est très intéressant car on voit bien qui gérait la ville de Lyon, le Grand Lyon, etc. Donc, effectivement, on était sur un avenant qui a permis de rigidifier le contrat, et ce pour trente ans. Et aujourd'hui, j'entends bien tous les conseils qui sont donnés mais le contrat c'est le contrat et, à partir du moment où nous pouvons négocier à la marge -mais la négociation, c'est un accord réciproque et donc Véolia ne va pas se dépouiller totalement tout d'un coup et nous faire des concessions majeures-, nous sommes totalement ficelés.

Deux solutions :

- la remise en concurrence, si nous voulons, comme l'a évoqué monsieur Tête. A ce moment-là, il faut que nous sachions que c'est un coût de rachat du contrat, qu'ensuite, c'est une remise en concurrence qui est faite. Au bout du compte, on ne sait pas trop où cela débouche ;

- deuxième possibilité, passer en régie. Il se trouve qu'un certain nombre de collectivités - puisque tout le monde a à peu près des problèmes, peut-être pas aussi importants que ceux du Grand Lyon - regardent cette hypothèse. Il faut dire qu'une grande ville française aujourd'hui, qui est d'une taille on va dire inférieure de moitié à ce qu'est le Grand Lyon, étudie cette possibilité : c'est 100 M€ !

Donc, oui, on est en train d'étudier avec les services toutes les possibilités et de faire toutes les études économiques. Ceci étant, on est dans une situation effectivement difficile.

Mais je ne voudrais pas qu'aujourd'hui ceux qui ont signé à l'époque oublient qu'ils ont signé et viennent dire : "Monsieur Collomb, dans la révision quinquennale, vous n'avez pas obtenu...". Il n'y a personne ? En 1986, tout le monde n'était pas en culotte courte, il y en a quelques-uns ici qui étaient présents. Si vous voulez je vous redonne les dates : 1986, première signature ; ensuite premier avenant en 1992 qui n'obtient rien ; avenant de 1997 : progrès - comme l'a dit Jacky Darne -, nous faisons baisser le prix de l'eau pour la première fois depuis la signature du contrat - c'était effectivement sous Raymond Barre - ; deuxième baisse de prix, celle que nous avons obtenue, qui est effectivement peu de chose par rapport à ce qu'attendent un certain nombre de nos concitoyens, surtout que les grands axes du contrat font qu'effectivement la baisse négociée, comme ce n'est pas la donnée principale et qu'un certain nombre d'autres facteurs viennent se surajouter, on a pu constater une petite baisse et ensuite la hausse repart.

Donc nous allons essayer de négocier avec la société Véolia mais dites-vous bien, chers collègues, que nous ne sommes pas dans les meilleures conditions.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

*(Monsieur Tête demande une intervention. Mouvements dans l'assemblée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui, monsieur Tête. Si vous voulez vous adresser à monsieur Laurent qui mène la négociation, je crois que tout conseil pour lui sera très positif. Quinze secondes, monsieur Tête !

**M. TÊTE** : La clause de renégociation détermine des règles de procédure mais pas des règles de fond et donc elle est beaucoup plus ouverte qu'on ne le croit. La deuxième observation c'est que l'idée qu'il faudrait racheter les contrats à la valeur des bénéfices réels ou supposés des années à venir ne repose à l'heure

actuelle sur aucune jurisprudence ; ce sont des commentaires mais ce n'est pas encore le droit. Il y a même des exemples contraires, notamment un exemple contraire mais qui s'applique beaucoup plus à la problématique Dalkia où le Conseil d'Etat a jugé que la personne qui avait eu son contrat rompu après une décision de justice n'avait droit à rien parce qu'il avait participé à la faute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Si, monsieur, vous voulez bien donner quelques avis à monsieur Laurent, je suis sûr qu'il les prendra avec une très bonne volonté. Si vous voulez être chargé de la négociation d'ailleurs, allez-y !

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2006-3679 - proximité, ressources humaines et environnement - Volet agricole du contrat d'agglomération - Appel à projets 2006 - Subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -**

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3679. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

**M. FILLOT**, rapporteur : Avis favorable de la commission sur le contrat d'agglomération pour l'aménagement et le développement du territoire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons deux minutes pour le groupe UDF.

**M. VINCENT** : Le plan de gestion de l'espace des Monts d'Or est le résultat d'un travail de longue haleine qui a démarré en 1992 avec le syndicat intercommunal des Monts d'Or et le soutien du Grand Lyon et du Conseil général. Il s'inscrit dans la durée et rentre totalement dans les principes de développement durable avec une volonté de maîtriser le développement urbain.

Le contrat d'agglomération, volet 2005 et 2006, est un des moyens de montrer que les collectivités, à tous les niveaux géographiques, sont passées du discours aux actes pour le maintien de l'agriculture périurbaine. La pression spéculative foncière, dans un contexte périurbain, est telle que nombre de propriétaires fonciers jouent la carte de l'attentisme, espérant une plus-value foncière, quitte à attendre plusieurs décennies. Ce n'est pas Pierre Dumont qui me démentira au vu du travail en cours sur Saint Romain au Mont d'Or depuis plusieurs années pour essayer de reconstituer des unités foncières permettant l'installation d'un agriculteur. Mais nous savons qu'avec détermination, nous pouvons y arriver. Nous devons assurer la pérennité de noyaux durs d'exploitation constitués par le foncier mais aussi par les bâtiments nécessaires à l'activité agricole.

La volonté politique ainsi affichée par la Communauté urbaine, associée à une grande rigueur dans les zones agricoles et naturelles dans le SCOT et les PLU, sera le gage de la réussite du Grand Lyon pour conserver une agglomération à dimension humaine. Je tenais donc à remercier le conseil de Communauté, le pôle environnement présidé par Michel Reppelin et le vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, Patrick Laurent, pour leur implication dans une politique pour les espaces naturels et agricoles qui demande du courage politique, une détermination sans faille et une réelle implication personnelle.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FILLOT.

**N° 2006-3689 - proximité, ressources humaines et environnement** - Développer la culture d'agglomération des citoyens de la Communauté urbaine - Subvention à l'Union des comités d'intérêts locaux - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3689. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le vice-président CLAISSE**, rapporteur : Il s'agit d'attribuer à l'Union des comités d'intérêts des locaux du Grand Lyon une subvention de 9 000 € annuels sur les deux années à venir. Je rappelle que l'UCIL est une fédération qui rassemble des comités d'intérêts locaux, des associations d'habitants, des comités de quartier, qui intervient sur le territoire de l'agglomération et il s'agit pour nous d'accompagner cette Union des comités d'intérêts locaux dans les actions de sensibilisation d'information et de formation qu'elle mène auprès de ses membres sur les politiques d'agglomération et sur les grands enjeux d'agglomération. La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai une demande d'intervention des groupes UPC et Aglo.

**Mme ISAAC-SIBILLE** : Monsieur le président, juste vous exprimer un petit regret : depuis plus de cinquante ans, l'UCIL joue un rôle considérable dans la vie de Lyon et de la Courly par la présence de ses CIL dans chaque quartier et je trouve que votre rapport minimise considérablement son rôle. C'est une véritable association regroupant de nombreuses autres associations 1901 et CIL de quartiers qui, contrairement aux conseils de quartiers, ont beaucoup de peine à conserver vie, si j'en juge au moins d'après ceux du cinquième arrondissement. Depuis plus de cinquante ans, les CIL sont au plus près des habitants et de leurs propres problèmes. Les premiers POS ont été faits grâce à eux. Ils ont continué avec le PLU. Leur action a permis d'annuler depuis de nombreuses années des permis de construire donnés dans des conditions illégales.

Donner simplement 9 000 € pour l'UCIL pour l'action considérable qu'elle joue, je ne peux que regretter cette modestie. Nous voterons cette subvention car mieux vaut cela que rien mais je regrette cette modestie par rapport au rôle considérable qu'a joué monsieur Scherrer en particulier dans beaucoup de choses qui ont été très utiles à notre agglomération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Isaac-Sibille, il s'agit en fait de pallier à une carence de l'Etat. L'UCIL avait une secrétaire qui était payée sur des subventions de l'Etat pour des emplois aidés. Ce subventionnement a été retiré et donc nous payons cette secrétaire par moitié avec le Conseil général. Vous avez l'explication.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, M. Vial,  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

**N° 2006-3619** - Fontaines sur Saône - Avenue Rigot Vitton - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 1232 - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3642** - Collonges au Mont d'Or - Protocole d'accord transactionnel entre monsieur Laroche et la Communauté urbaine concernant la propriété d'une enclave dans une propriété communautaire cadastrée AE 210 située hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Bouju comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3619 et 2006-3642. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

**M. BOUJU**, rapporteur : Avis favorable, monsieur le président, pour ces deux rapports, au détail près de la note au rapporteur que vous avez tous sur votre bureau concernant le rapport numéro 2006-3619 : dans le délibère, il convient de lire : "*Le montant total de l'opération est ainsi porté à 930 000 €.*" au lieu de : "*Le montant total de l'opération est ainsi porté à 930 00 €.*"

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOUJU.

**N° 2006-3620** - Villeurbanne - Avenue Roger Salengro - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3625** - Délégation des aides au logement de l'Etat - Centre ressources pour l'intégration par le logement et pour la lutte contre les discriminations - Subvention à l'Association villeurbannaise pour le droit au logement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

**N° 2006-3627** - Vénissieux - 28, rue du Château - Protocole d'accord entre la Communauté urbaine et l'Aldec relatif à la participation financière de la Communauté urbaine aux travaux de mise en état d'un mur mitoyen - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine -

**N° 2006-3631** - Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur central - Travaux de la deuxième phase et compléments sur la première phase - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales - Porte des Alpes -

**N° 2006-3636** - Bron - ZAC du Fort - Approbation d'un bilan financier modificatif - Avenant n° 6 à la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3637** - Sainte Foy lès Lyon - ZAC Grand Vallon Sud-Ouest - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3641** - Projet du Réseau express de l'aire urbaine lyonnaise (REAL) - Etudes et travaux de mise à niveau du jalonnement des gares - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3620, 2006-3625, 2006-3627, 2006-3631, 2006-3636, 2006-3637 et 2006-3641. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2006-3622** - Lyon - Marché de mobilier urbain et vélos avec la société JC Decaux - Tarification du système Vélo'V pour les abonnés OÙRA - Direction générale - Direction de la voirie -

**N° 2006-3628** - Décines Charpieu - Anneau bleu - Passerelle modes doux - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3622 et 2006-3628. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le vice-président VESCO**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

**N° 2006-3624** - Parc de stationnement Perrache sud - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public en date du 30 janvier 2004 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2006-3624 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

**N° 2006-3629** - Décines Charpieu - Quartier de la Soie-Montaberlet - Place Stepanavan - Approbation du projet - Individualisation d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3629. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

**M. BURONFOSSE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

**N° 2006-3630** - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Parc de stationnement Mozart - Réalisation complémentaire d'un ascenseur - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**N° 2006-3634** - Saint Priest - ZAC du Triangle - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Bilan de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : En l'absence de monsieur Serres, monsieur Pacalon est rapporteur des dossiers numéros 2006-3630 et 2006-3634. Monsieur Pacalon, vous avez la parole.

**M. PACALON**, rapporteur en remplacement de M. SERRES absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PACALON.

**N° 2006-3633** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Secteur Tase - Aménagement des voiries - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le vice-président David est rapporteur du dossier numéro 2006-3633 en remplacement de monsieur le vice-président Buna qui a dû s'absenter. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le vice-président DAVID**, rapporteur en remplacement de M. le vice-président BUNA absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

**N° 2006-3638** - Vaulx en Velin - ZAC de la Grappinière - Création de la ZAC - Avant-projet de maîtrise d'oeuvre - Consultation d'aménageurs - Acquisitions foncières préalables - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3638. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

**M. BENARBIA**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2006-3645** - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien à l'animation et à la promotion du pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Convention 2006 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur du dossier numéro 2006-3645. Monsieur Muet, vous avez la parole.

**M. le vice-président MUET**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

**N° 2006-3646** - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2006-2007 - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

**N° 2006-3649** - Convention avec l'association Lyonix - Subvention 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**N° 2006-3654** - Rencontres nationales de l'intercommunalité et TIC, édition 2006 - Subvention à l'association Lyon Infocité - Avenant n° 1 à la convention du 1<sup>er</sup> mars 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Allais a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3646, 2006-3649 et 2006-3654. Monsieur Allais, vous avez la parole.

**M. ALLAIS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

**N° 2006-3647** - Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2006-3651** - Subvention au GIP Resacoop - Direction générale - Direction des relations internationales -

**N° 2006-3652** - Subvention pour le fonctionnement et l'organisation d'événements avec l'agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) (réseau Afric Partners) - Direction générale - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas est rapporteur des dossiers numéros 2006-3647, 2006-3651 et 2006-3652 en l'absence de monsieur le vice-président Daclin. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément.

**N° 2006-3655** - Convention de partenariat avec l'association comité Bellecour - Subvention 2006 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3655. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente GELAS**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

**N° 2006-3659** - Pôle de compétitivité Lyon Biopôle - Soutien au projet de Recherche et développement FIV VAX - Convention financière d'application avec Merial - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : Le rapport 2006-3659 est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

## IV - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

---

**N° 2006-3663** - Lyon 8<sup>e</sup> - Ecole d'infirmières et d'assistantes de service social Rockefeller - Remise en pleine propriété du premier équipement - Délégation générale aux ressources - Direction -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur du dossier numéro 2006-3663. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. VINCENT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

**N° 2006-3664** - Collonges au Mont d'Or - 22, rue Gayet - Sinistre - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**N° 2006-3691** - Vaulx en Velin - Protocole d'accord transactionnel entre la SCI Les résidences du village et la Communauté urbaine relatif à l'aménagement de la rue Roger Henry - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Tourniaire rapporte les dossiers numéros 2006-3664 et 2006-3691, en l'absence de monsieur Deschamps. Madame Tourniaire, vous avez la parole.

**Mme TOURNAIRE**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Une modification à prendre en compte : dans le délibéré au "3° - Les dépenses seront payées c) - pour la voirie", il faut lire : "sur le compte 671 800" au lieu de "sur le compte 606 120", le reste du rapport étant inchangé.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme TOURNAIRE.

**N° 2006-3673** - Villeurbanne-17-21, boulevard du 11 novembre 1918 - Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) - Restructuration - Programme de construction complémentaire et demande d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**N° 2006-3674** - Acquisition de matériels et de logiciels pour l'extension et l'évolution du parc informatique - Lot n° 1 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances et institutions a désigné monsieur Forissier comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3673 et 2006-3674. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

**M. FORISSIER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

## **V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT**

**N° 2006-3675** - Dardilly - Limonest - Tassin la Demi Lune - Réhabilitation de l'assainissement non collectif - Direction générale - Direction de l'eau -

**N° 2006-3676** - Tassin la Demi Lune - Réhabilitation de l'assainissement non collectif - Direction générale - Direction de l'eau -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3675 et 2006-3676. Madame Dubost, vous avez la parole.

**Mme DUBOST**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

**N° 2006-3678** - Convention de recherche sur la prévention des risques, la prévision des événements, la protection des personnes et des biens, avec le groupement A RISK et la société anonyme Lyon III valorisation - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2006-3683** - Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchetteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 1 : déchetteries situées à Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Genas, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Villeurbanne nord et Villeurbanne sud - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3684** - Broyage et valorisation des déchets végétaux et ligneux collectés par la Communauté urbaine, provenant des voies publiques, des déchetteries et du domaine privé communautaire - Lot n° 2 : déchetteries situées à Champagne au Mont d'Or, Lyon 7°, Pierre Bénite, Neuville sur Saône, Saint Priest et Vénissieux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3678, 2006-3683 et 2006-3684. Madame Mermoud, vous avez la parole.

**Mme MERMOUD**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

**N° 2006-3680** - Inventaire et connaissance des milieux aquatiques remarquables et plantation de haies - Subventions à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**N° 2006-3681** - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Site de Crépieux Charmy - Convention d'objectifs et de partenariat à but de préservation du biotope avec le conservatoire régional des espaces naturels (CREN) et Véolia - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3680 et 2006-3681. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la vice-présidente VESSILLER**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

**N° 2006-3685** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : territoire des subdivisions NET 1 et NET 4 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3686** - Réhabilitation du centre d'enfouissement technique de Genas - Autorisation de signer un avenant - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3687** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 2 : territoire des subdivisions NET 2 et NET 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté -

**N° 2006-3688** - Réalisation d'une prestation globale de nettoyage des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Lot n° 3 : territoire des subdivisions NET 3 et NET 6 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la propreté

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3685 à 2006-3688. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

**M. FILLOT**, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Il convient de faire les modifications suivantes :

- à propos du lot n° 1, il faut lire : "*et comporterait un engagement de commande de 6 000 000 € HT minimum et 18 000 000 € HT maximum*" au lieu de : "*et comporterait un engagement de commande de 1 500 000 € HT minimum et 4 500 000 € HT maximum*";

- à propos du lot n° 2, il faut lire : "*et comporterait un engagement de commande de 4 000 000 € HT minimum et 12 000 000 € HT maximum*" au lieu de : "*et comporterait un engagement de commande de 1 000 000 € HT minimum et 3 000 000 € HT maximum*";

- à propos du lot n° 3, il faut lire : "*et comporterait un engagement de commande de 6 000 000 € HT minimum et 18 000 000 € HT maximum*" au lieu de : "*et comporterait un engagement de commande de 1 500 000 € HT minimum et 4 500 000 € HT maximum*".

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

---

#### Question orale

déposée par le groupe Communiste et intervention citoyenne

**M. LE PRÉSIDENT** : Je crois que nous avons une question orale et c'est madame Elmalan qui devait répondre, on va donc peut-être reporter. Nous en avons terminé.

(La séance est levée à 22 heures 35).

---

---

---

**Annexe****Proposition d'amendement du groupe Les Verts sur le dossier de l'A 45 (n° 2006-3690)****Groupe des élus Verts  
au conseil communautaire du Grand Lyon****Proposition d'amendement au projet d'avis du Grand Lyon sur le dossier A45 :  
rapport 2006-3690 au conseil du 10 octobre 2006**

Le groupe des élus verts propose dans le DELIBERE la suppression du paragraphe 3°) ainsi rédigé :

- **rappelle** qu'il est impératif de préserver la réalisation d'A 45 à moyen terme et réitère son avis favorable à ce projet et aux objectifs poursuivis, tels que définis par le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 18 septembre 2003. Ce CIADT avait décidé de mettre en place une « stratégie nationale de renforcement de l'offre métropolitaine » afin de porter aux premiers rangs européens les systèmes urbains français, dont au premier chef la métropole Lyon - Saint-Etienne ;

Lyon, le 5 octobre 2006